



UNIVERSITÉ
DE NAMUR

Institutional Repository - Research Portal
Dépôt Institutionnel - Portail de la Recherche

researchportal.unamur.be

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Le libéralisme francophone du PLP au MR. 1, 1961-1999

Wynants, Paul

Publication date:
2011

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Wynants, P 2011, *Le libéralisme francophone du PLP au MR. 1, 1961-1999*. CRISP. Courrier hebdomadaire, vol. 2092-3, Centre de recherche et d'information socio-politiques, Bruxelles.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

LE LIBÉRALISME FRANCOPHONE DU PLP AU MR

I. 1961-1999

Paul Wynants

CRISP | « Courrier hebdomadaire du CRISP »

2011/7 n° 2092-2093 | pages 5 à 77

ISSN 0008-9664

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2011-7-page-5.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Courrier hebdomadaire

n° 2092-2093 • 2011

**Le libéralisme francophone
du PLP au MR**

I. 1961-1999

Paul Wynants

CRISP

Courrier hebdomadaire

Rédacteur en chef : Étienne Arcq

Les Courriers hebdomadaires répondent à un cahier des charges méthodologique défini par le CRISP, et sont élaborés en étroite association avec le rédacteur en chef. Ils bénéficient des remarques et suggestions faites par l'équipe de recherche du CRISP et par des spécialistes bénévoles choisis en fonction des sujets traités.

Le Courrier hebdomadaire est soutenu par l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique du Ministère de la Communauté française. Il bénéficie également de l'aide de la Loterie nationale.

Le numéro simple : 6,90 euros – le numéro double : 12,40 euros
Abonnement : 235,00 euros

Souscription, commandes et informations :
CRISP – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles
Tél 32 (0)2 211 01 80 – Fax 32 (0)2 219 79 34
<http://www.crisp.be>

Banque 310-0271576-62
IBAN BE51 3100 2715 7662 – Swift BBRUBEBB

Éditeur responsable : Vincent de Coorebyter – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays.

ISSN 0008 9664

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. RÉCURRENCES ET ADAPTATIONS	7
1.1. Une formation édifiée par superposition de strates	7
1.1.1. Le Parti libéral se transforme	8
1.1.2. Du PRLW à la Fédération PRL FDF	10
1.1.3. L'élargissement de la Fédération PRL FDF au MCC	15
1.1.4. Gérer la diversité	18
1.2. Souplesse idéologique et pragmatisme	20
1.2.1. De la nature du libéralisme	20
1.2.2. Le socle de valeurs	21
1.2.3. Des lectures successives du libéralisme	23
1.3. Une forte personnalisation du pouvoir	30
1.3.1. Omer Vanhaudeno	31
1.3.2. Jean Gol	33
1.3.3. Louis Michel	34
2. VERS LA RECONQUÊTE DU POUVOIR (1995-1999)	36
2.1. Le rebond : les scrutins du 21 mai 1995	36
2.1.1. Flash back : le scrutin de 1991	37
2.1.2. Les performances de mai 1995 et leurs suites	38
2.2. Un climat délétère	43
2.2.1. Les « affaires »	43
2.2.2. Une gestion de crises déficiente	45
2.2.3. Des menaces sur l'emploi	47
2.2.4. Les implications pour la Fédération PRL FDF MCC	49
2.3. Une opposition vigilante, mais constructive	50
2.3.1. Les Assises de la démocratie	51
2.3.2. L'accord Octopus	53
2.3.3. Le droit de vote des résidents européens aux élections communales	56
2.4. Les composantes de la Fédération	57
2.4.1. Le PRL	58
2.4.2. Le FDF	60
2.4.3. Le MCC	62
2.5. La préparation des élections du 13 juin 1999	63
3. LES SCRUTINS DU 13 JUIN 1999 ET LA FORMATION DES COALITIONS	66
3.1. Le verdict des urnes	66
3.2. Les enseignements des scrutins	69
3.3. La formation du gouvernement Verhofstadt I	70
3.4. La constitution des exécutifs régionaux et communautaires	72
CONCLUSION	75

INTRODUCTION

Le dernier *Courrier hebdomadaire* consacré spécifiquement au libéralisme francophone remonte à 1997¹. Les années ultérieures ont fait l'objet d'aperçus synthétiques, proposés par des collaborateurs du CRISP² et par le politologue Pascal Delwit³, dans le cadre d'études plus larges. Il a semblé utile d'y revenir pour les soumettre à un examen systématique et approfondi.

La période que nous nous proposons de couvrir est longue : elle s'étend sur une décennie et demie. Elle se divise en trois étapes : la mobilisation pour une reconquête du pouvoir (1995-1999), la participation à la gestion de l'État et des entités fédérées (1999-2004), le maintien au gouvernement fédéral avec renvoi dans l'opposition en Wallonie et à Bruxelles (2004 à nos jours). Durant le même laps de temps, les libéraux francophones s'intègrent dans trois ensembles successifs : la Fédération PRL FDF (1993-1998), la Fédération PRL FDF MCC (1998-2002) et le Mouvement réformateur (2002 à nos jours). Aussi est-ce une trilogie que nous comptons soumettre au lecteur, chaque lustre faisant l'objet d'une publication spécifique.

Le présent *Courrier hebdomadaire* scrute l'évolution des libéraux francophones et de leurs alliés pendant une législature (1995 à 1999). Cependant, pour rendre intelligibles non seulement ces cinq années, mais aussi la suite des événements, l'angle de vue s'élargit au plan chronologique. Ainsi, nous revenons sur le passé, en pointant une série de continuités décelables parfois dès la fin des années 1950 ou le début des années 1960, alors que le parti est toujours unitaire, pour les garder en mémoire tout au long du parcours. Nous anticipons aussi l'avenir, ici et là, en soulevant des questions qui ne recevront leurs réponses que dans le deuxième ou le troisième volet. Le lecteur ne doit donc pas s'étonner de trouver, dans ces pages, des retours en arrière

¹ M. D'HOORE, « Du PLP-PVV au PRL FDF. I, 1961-1992, et II, 1992-1997 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1554-1555 et n° 1556, 1997. L'auteur a également publié « Le “paradoxe libéral”. Essai d'analyse de l'évolution du PRL (1979-1995) », in P. DELWIT, J.-M. DE WAELE (s. dir.), *Les partis politiques en Belgique*, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1996, p. 101-124.

² X. MABILLE, « L'évolution récente des partis politiques », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1759, 2002, p. 31-33 ; P. WYNANTS, « Les partis politiques », in M.-T. COENEN, S. GOVAERT, J. HEINEN (s. dir.), *L'état de la Belgique. 1989-2004. Quinze années à la charnière du siècle*, De Boeck, Bruxelles, 2004, p. 163-168 ; P. WYNANTS, « Le libéralisme francophone avant l'ère Reynders » et « Fragilités du libéralisme francophone », *La Revue Nouvelle*, tome 120, 2005, n° 10, p. 58-67 et p. 68-75 ; A. TRÉFOIS, J. FANIEL, « L'évolution des partis politiques francophones (2002-2007) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1972, 2007, p. 6-15 ; P. WYNANTS, « L'état des partis. MR : le risque de l'isolement », *La Revue Nouvelle*, tome 127, 2009, n° 4, p. 10-12.

³ P. DELWIT, « Du parti libéral à la Fédération PRL FDF MCC », in P. DELWIT (s. dir.), *Libéralismes et partis libéraux en Europe*, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2002, p. 179-197 ; P. DELWIT, *Composition, décomposition et recomposition du paysage politique en Belgique*, Labor, Bruxelles, 2003, p. 111-116 ; P. DELWIT, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2009, p. 313-317.

et des projections. Seule la lecture intégrale de la trilogie permettra de mesurer la cohérence de la démarche adoptée.

Le premier volet de notre étude comprend trois parties. Le chapitre 1 propose un panorama sélectif des années 1958 à 1999. Il a pour ambition de mettre en évidence, une fois pour toutes, des tendances lourdes du libéralisme francophone, inscrites dans la longue durée, qui en affectent le destin jusqu'à nos jours : la constitution d'une force politique par agrégations successives, la souplesse idéologique et la personnalisation du pouvoir.

Le chapitre 2 passe en revue certains aspects de la législature des années 1995-1999. Il situe le libéralisme francophone en termes de performances électorales. Il rappelle le climat assez particulier de cette période, marquée par des « affaires » et par une gestion déficiente de crises, qui ébranlent l'opinion publique et les institutions. Il analyse les modalités selon lesquelles la Fédération PRL FDF, rejoints ultérieurement par le MCC, mène une opposition à la fois vigilante et constructive. Il montre que le regroupement de libéraux, de fédéralistes bruxellois et de sociaux-chrétiens n'empêche nullement ces trois composantes de mener leur existence propre. Il examine, enfin, comment les coalisés se mobilisent pour se préparer aux confrontations électoralles du 13 juin 1999.

Le chapitre 3 se focalise sur ces scrutins et sur leurs suites immédiates pour la Fédération PRL FDF MCC. Il présente les résultats des urnes et les analyses qui en ont été tirées. Puis il décrit le processus de formation du gouvernement Verhofstadt I et des autres exécutifs, régionaux et communautaires.

Une prochaine livraison envisagera les années 1999 à 2004. Elle se centrera sur l'exercice du pouvoir par les libéraux francophones et leurs alliés, mais aussi sur la création du Mouvement réformateur. Viendra ensuite le troisième volet, consacré à la présidence de Didier Reynders.

1. RÉCURRENCES ET ADAPTATIONS

Le premier chapitre du présent *Courrier hebdomadaire* ne propose pas un historique détaillé du libéralisme politique en Wallonie et à Bruxelles jusqu'en 1999. Dans ses trois sections, il pointe des caractéristiques récurrentes, susceptibles d'éclairer l'évolution récente de ce courant. Tout d'abord, le parti dont il est question s'est constitué par sédimentations successives, en adoptant des dénominations changeantes : de la sorte, il a assuré son expansion dans la longue durée, au prix d'une certaine hétérogénéité interne. Ensuite, en matière d'idéologie, il a fait preuve de souplesse et de pragmatisme : non seulement il a ajusté sa doctrine aux transformations de la société et aux contraintes de l'exercice du pouvoir, mais il s'est aussi accommodé de la coexistence, en ses rangs, de sensibilités différentes. Enfin, pour imprimer un cap ou mettre en œuvre une stratégie, il a misé à plusieurs reprises sur une présidence aux pouvoirs étendus. Les titulaires de la fonction ont néanmoins vu, tôt ou tard, leur autorité battue en brèche, au point parfois d'être évincés.

1.1. UNE FORMATION ÉDIFIÉE PAR SUPERPOSITION DE STRATES

Afin de promouvoir le rayonnement de leur courant, les libéraux belges, en particulier les francophones, intégrés à un parti unitaire jusqu'en 1971-1972, ont mené à bien plusieurs opérations d'élargissement, accompagnées de réalignements en fonction de la dynamique des clivages. Ils ont ainsi réussi à agréger des segments d'un spectre politique en cours de recomposition, fût-ce quelquefois en perdant des fractions du corps électoral qu'ils avaient ralliées auparavant. Des changements de dénomination et de sigle sont allés de pair avec ces mues. Après la mutation du Parti libéral et l'éclatement du PLP PVV, la formation wallonne prend finalement l'appellation de Parti des réformes et de la liberté de Wallonie (PRLW). Il y a ensuite une réunification des libéraux francophones wallons et bruxellois au sein du Parti réformateur libéral (PRL), avant que la Fédération constituée avec les Fédéralistes démocrates francophones (FDF) et le Mouvement des citoyens pour le changement (MCC) se transforme en Mouvement réformateur (MR). Rappelons les grandes étapes de cet itinéraire, dont trois dirigeants sont les principaux artisans : Omer Vanaudenhove, Jean Gol et Louis Michel.

1.1.1. Le Parti libéral se transforme

Né en 1846, le Parti libéral⁴ se positionne initialement sur le clivage Église-État, dont il occupe le versant anticlérical. Au cours des dernières décennies du XIX^e siècle, il est traversé par une ligne de fracture que la démocratisation progressive de la vie publique fait émerger : sur le clivage possédants-travailleurs, il se divise en doctrinaires, de tendance conservatrice, et en progressistes. Au plan communautaire, après la Première Guerre mondiale, les francophones au sein du Parti libéral se posent en défenseurs de la liberté linguistique et de l'unité nationale. Jusqu'à la fin des années 1950, le parti constitue une formation assez modeste par ses performances électorales, mais appelée à jouer un rôle de pivot sur l'échiquier politique : il est fréquemment associé à l'exercice du pouvoir aux côtés des catholiques, plus rarement, selon les périodes, avec des socialistes ou dans des coalitions tripartites.

Les rivalités entre réseaux d'enseignement, qui ont repris vigueur après la Seconde Guerre mondiale, marquent les quatre années du gouvernement socialiste-libéral Van Acker IV (1954-1958). La signature du Pacte scolaire, le 20 novembre 1958, annonce le recul de la polarisation idéologique. Précédant l'avènement du gouvernement « travailliste » Lefèvre-Spaak (avril 1961-mai 1965), la grève de l'hiver 1960-1961 révèle la prégnance du clivage socio-économique et l'exacerbation du contentieux communautaire. Sous peine de s'étioler, le Parti libéral ne peut demeurer une formation anticléricale de la petite bourgeoisie urbaine, conduite par une poignée de notables, dont la défense de l'école publique est le principal cheval de bataille.

À l'initiative de deux présidents – Roger Motz (décembre 1958-mai 1961) et surtout Omer Vanaudenhove (mai 1961-mai 1969) – les libéraux se lancent dans une redéfinition identitaire⁵. Tournant le dos à leur anticléricalisme traditionnel, ils se positionnent en parti pluraliste, transversal sur le clivage philosophique. Ils peuvent de la sorte ouvrir leurs rangs à une partie de la droite catholique, exaspérée par la politique fiscale de la coalition rouge-romaine. Pendant une bonne décennie, ils se définissent par rapport à deux axes. Sur le clivage socio-économique, ils occupent une part du versant conservateur : l'essentiel de leur message se focalise sur la défense de l'économie de marché et sur le soutien à l'initiative privée. En ce qui concerne le clivage communautaire, ils tentent de constituer un pôle unitariste, opposé au développement des forces centrifuges et à l'instauration du fédéralisme : le maintien de l'unité de la Belgique devient un des « points cardinaux de l'identité libérale »,

⁴ Sur son histoire, cf. H. HASQUIN, A. VERHULST (s. dir.), *Le libéralisme en Belgique. Deux cents ans d'histoire*, Centre Paul Hymans, Bruxelles, 1989 ; H. HASQUIN, A. VERHULST (s. dir.), *Les libéraux de 1846 à 1996*, Centre Paul Hymans, Bruxelles, 1996 ; H. HASQUIN (s. dir.), *Les libéraux belges. Histoire et actualité du libéralisme*, Labor, Loverval, 2006.

⁵ Sur la transformation du Parti libéral en Parti de la liberté et du progrès, cf. F. DOMS, « *La Révolution est au Centre* ». *Naissance et émergence du Parti de la liberté et du progrès – PLP, principalement vues par la presse francophone belge (mars 1961-mai 1965)*, mémoire de licence en histoire, UCL, Louvain-la-Neuve, 1998 ; F. DOMS, « “Chrétien, souviens-toi de Namur” : une menace pour l'élargissement du PLP-PVV (octobre 1964-mai 1965) ? », *Revue belge d'histoire contemporaine*, tome 29, 1999, p. 337-384 ; V. HASCAL, M. DETAILLE, « Vingt ans de libéralisme en Wallonie et à Bruxelles. Du Parti libéral au Parti réformateur libéral (1961-1980) », *Res Publica*, tome 23, 1981, p. 345-358 ; J. TORDOIR, « Le Parti libéral devient le Parti de la liberté et du progrès. Chronique du choix difficile d'une appellation rénovée », *Libéralisme*, n° 19, 1997, p. 77-81.

selon la formule de P. Delwit. En dépit des réticences de sa fédération bruxelloise, très attachée à l'étiquette originelle, le Parti libéral se mue en Parti de la liberté et du progrès, le 8 octobre 1961.

L'opération⁶ est une réussite : le PLP-PVV bénéficie de ralliements. Tout d'abord, il吸orbe quelques petites formations aux accents poujadistes ou belgicistes, nées de la rancœur générée par la débâcle congolaise, de l'inquiétude des classes moyennes face au « péril étatiste » et du rejet des réformes institutionnelles⁷. Peu à peu, il intègre ainsi une fraction du Rassemblement national pour l'arrondissement de Bruxelles⁸, des cadres et des militants du Parti social indépendant⁹, ainsi que le Parti indépendant¹⁰ dans son ensemble¹¹. Il parvient à attirer à lui une frange non négligeable de l'électorat catholique conservateur, que Théo Lefèvre qualifie abruptement de « mauvaise graisse ». Aux élections du 25 mai 1965, la formation d'O. Vanaudenhove remporte une brillante victoire : elle recueille 25,8 % des votes valables dans les cantons wallons et 33,4 % dans les cantons bruxellois. Le PLP-PVV participe au gouvernement Vanden Boeynants-De Clercq (mars 1966-avril 1968), avant de connaître une traversée du désert, de mai 1968 à janvier 1973.

Le clivage communautaire s'impose, en effet, à l'agenda politique, à la suite de l'affaire de Louvain, puis de la mise en chantier de la réforme de l'État. La cohésion du libéralisme belge, où s'activaient déjà un Liberaal Vlaams Verbond et une Entente libérale wallonne, n'y résiste pas : sous l'influence des tensions entre francophones et néerlandophones, l'édifice unitaire bâti par O. Vanaudenhove se fissure. Le 8 mai 1971, les fédérations flamandes s'organisent en aile autonome, avant de se constituer en PVV un an plus tard. Le 13 juin 1971, les fédérations du Sud du pays font de même : elles donnent naissance au Parti de la liberté et du progrès wallon (PLPW), les 27 et 28 mai 1972. De son côté, le libéralisme bruxellois se fragmente. Les Blauwe Leeuwen de la fédération flamande deviennent le PVV de l'arrondissement de Bruxelles. Le PLP de la région bruxelloise (tendance Demuyter), rebaptisé Parti libéral démocrate et pluraliste (PLDP), s'allie au FDF aux élections de 1974. La fédération PLP de l'arrondissement de Bruxelles (tendance Delforge) est hostile à ce cartel d'intérêts. Le Parti libéral indépendant (LIB-LOB ou tendance Mundeleer) fait

⁶ On peut en suivre le déroulement dans différentes livraisons du *Courrier hebdomadaire* : « La réforme du Parti libéral : naissance du Parti de la liberté et du progrès (PLP) », CRISP, Bruxelles, n° 125, 1961 ; « Le PLP : situation interne et perspectives politiques », CRISP, n° 160, 1962 ; « Facteurs de changements dans le monde catholique, socialiste et libéral à la veille des élections communales d'octobre 1964, IV », CRISP, n° 257, 1964 ; « Le PLP et les élections du 23 mai 1965 », CRISP, n° 289, 1965 ; « Bilan d'une présidence au PLP : Omer Vanaudenhove (1961-1969) », CRISP, n° 430 et 434-435, 1969.

⁷ Sur ces formations, cf. F. BALACE, « Le tournant des années soixante. De la droite réactionnaire à l'extrême droite révolutionnaire », in F. BALACE et al., *De l'avant à l'après-guerre. L'extrême droite en Belgique francophone*, De Boeck, Bruxelles, 1994, p. 141-167.

⁸ Fondé en avril 1957 par Jean Evrard, bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre, élu député en mars 1961.

⁹ Lors des élections de mars 1961, cette formation, récemment créée, a obtenu un siège à la Chambre, dans l'arrondissement de Mons, pour Albert L'Allemand, bourgmestre de Hyon, et deux sièges de conseillers provinciaux. L'aile qui rejoint le PLP-PVV est conduite par Léon Hannotte, secrétaire général du Rassemblement pour la défense de l'Œuvre belge au Congo.

¹⁰ Constitué en février 1961 par le notaire bruxellois Albert Snyers d'Attenhoven.

¹¹ En mai 1965, sous les couleurs du PLP, J. Evrard (Bruxelles) et L. Hannotte (Mons) sont élus à la Chambre, tandis qu'A. Snyers d'Attenhoven accède au Sénat (Bruxelles). Sur ces personnalités, cf. P. VAN MOLLE, *Le Parlement belge 1894-1969*, Erasmus, Ledeberg-Gand, 1969, p. 141, 168 et 302.

cavalier seul. Il faut attendre les années 1974-1975 pour que les mouvances francophones de la capitale se réunifient en Parti libéral (PL) bruxellois. Entre-temps, le PLPW, concurrencé par le Rassemblement wallon, a perdu une large part de ses gains des scrutins de 1965 et 1968 : il capte à peine 15 % des voix en 1974. De son côté, le libéralisme bruxellois pâtit de la force d'attraction du FDF, devenu la première force politique dans les dix-neuf communes : avec 6,8 % des voix en 1978, il est menacé d'anéantissement électoral. Fait significatif : c'est sans les Bruxellois et contre leur gré que le PLP wallon participe à deux gouvernements Leburton et à trois gouvernements Tindemans, de juin 1973 à avril 1977, avant d'être rejeté dans l'opposition.

1.1.2. Du PRLW à la Fédération PRL FDF

En Wallonie, la faiblesse relative du PLPW, son pluralisme idéologique et sa volonté de donner corps à des options régionalistes favorisent la réussite d'une audacieuse opération¹², le 26 novembre 1976. Une partie du Rassemblement wallon, emmenée par le trio Gol-Perin-Knoops, rejoiit le PLPW. Cette fusion permet l'ascension d'un leader, Jean Gol. Avec ses amis, ce dernier s'assure graduellement le contrôle du libéralisme wallon. Il préside le parti de juin 1979 à décembre 1981, puis de mars 1992 à septembre 1995, mais il en demeure le chef de file lorsqu'il est vice-Premier ministre dans deux gouvernements Martens. C'est en ces qualités qu'il pilote le remembrement du courant libéral dans la partie francophone du pays, avant d'en assurer le déploiement.

François Perin considère que le Rassemblement wallon, dont il est un des fondateurs, est un « parti circonstanciel », destiné à mettre la régionalisation sur les rails, puis à disparaître. De son côté, J. Gol est convaincu que la reconversion de la Wallonie est appelée à devenir un enjeu politique majeur. En porte-à-faux avec le « virage à gauche » imprimé par le président Paul-Henri Gendebien, l'aile centriste du RW se met en quête d'une structure d'accueil. L'échec du rapprochement tenté, pendant des mois, avec le Parti social-chrétien de Charles-Ferdinand Nothomb amène J. Gol à entreprendre des négociations avec les libéraux wallons, en particulier avec André Damseaux et Pierre Descamps. Ces pourparlers durent quelques jours. Ils aboutissent à la création d'une nouvelle force politique : de la fusion du PLPW et de la fraction du RW emmenée par le trio Gol-Perin-Knoops naît le Parti des réformes et de la liberté de Wallonie (PRLW), officiellement constitué le 15 janvier 1977.

¹² Sur l'éclatement du Rassemblement wallon et la création du PRLW, cf. P. LEFÈVRE, « Le Rassemblement wallon au gouvernement : défi au gouvernement ou défi au parti ? », *Res Publica*, tome 19, 1977, p. 391-406 ; « L'évolution du Rassemblement wallon d'avril 1974 à mars 1977 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 786, 1978. On trouve des éclairages intéressants sur ces épisodes dans des ouvrages consacrés à l'itinéraire des principaux protagonistes : J. GHEUDE, *François Perin. Espoirs et désillusions d'un non-conformiste*, Georges Thone, Liège, 1981, p. 107-125 ; J. GHEUDE, *François Perin. Écrits et mémoires*, Quorum, Gerpinnes, 1998, p. 121-131 ; J.-F. FURNÉMONT, *François Perin. Homme d'État sans État*, Luc Pire, Bruxelles, 1998, p. 97-108 ; J.-F. FURNÉMONT, *Jean Gol. Le pirate devenu amiral*, Luc Pire, Bruxelles, 1997, p. 44-63.

Le libéralisme wallon s'en trouve revivifié. S'il demeure attaché au pluralisme idéologique, il fait largement peau neuve. Grâce au ralliement de personnalités engagées de longue date dans le combat wallon, il réalise son « *aggiornamento fédéraliste* » (M. D'Hoore). Au plan des priorités programmatiques, il met à nouveau l'accent sur la promotion de la libre entreprise. Toutefois, sur le clivage socio-économique, le PRLW se dote d'une image moins conservatrice que celle de son prédécesseur : l'arrivée en son sein de réformateurs, sensibles aux vues que Jean-Jacques Servan-Schreiber diffuse en France, accrédite une position plus centriste. Issue de la sphère d'influence du Rassemblement wallon, une poignée de jeunes turcs – notamment Philippe Monfils, Michel Foret, Serge Kubla, François-Xavier de Donnea – renforce les cadres de la formation libérale, avant de contribuer au renouvellement de son personnel politique.

Accédant aux commandes du PRLW, J. Gol demeure fidèle à l'option d'une formation transversale au plan philosophique, accueillant croyants et non-croyants. Il entame la transformation d'un parti de notables en parti de masse, à assise sociale plus diversifiée. Surtout il contribue au rapprochement entre Wallons et Bruxellois. La réunification du libéralisme francophone, réalisée sous son égide, donne naissance au Parti réformateur libéral, le 19 mai 1979¹³. Revenu au pouvoir le 18 mai 1980, dans le gouvernement Martens III, ce dernier renoue avec le succès aux élections législatives du 8 novembre 1981 : il recueille 21,7 % des votes valables en Wallonie et 15,8 % dans les cantons bruxellois. Il occupe, dès lors, le deuxième rang au Sud et au centre du pays, ainsi qu'en Communauté française.

Le PRL ambitionne de redevenir la première force politique de l'agglomération bruxelloise¹⁴. À cette fin, il s'ouvre à des personnalités issues de divers horizons dont le potentiel électoral est de nature à renforcer ses listes. Il accueille ainsi des mandataires FDF de sensibilité libérale¹⁵, tels Pierre Havelange et Lucienne Mathieu-Mohin en 1982, une fraction du Parti libéral chrétien¹⁶ en 1983, des militants et des cadres de l'Union démocrate pour le respect du travail¹⁷, en 1985. Il fait place aussi au controversé Roger Nols¹⁸, ancien parlementaire FDF et bourgmestre de Schaerbeek

¹³ Notons que, dès cette époque et bien avant la création d'une Fédération avec le FDF, le parti reconnaît une spécificité à sa régionale de Bruxelles, érigée en « super-fédération » (M. D'Hoore). Dix ans plus tard, celle-ci devient compétente pour la définition de la politique régionale bruxelloise, la participation des réformateurs libéraux à l'exécutif de la Région et l'élaboration des listes de candidats déposées à ce niveau de pouvoir. En février 1992, le président de la même régionale devient officiellement le « numéro deux » du PRL. À ce titre, il reprend une prérogative de l'ancien Premier vice-président : assurer l'intérim du président national.

¹⁴ Sur l'évolution du paysage politique bruxellois, en voie de recomposition dans les années 1980, cf. X. MABILLE, « Les partis politiques à Bruxelles », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1086-1087, 1985.

¹⁵ K. DESCHOUWER, « Continuité en contradiction : het FDF in de jaren tachtig », *Taal en Sociale Integratie*, tome 7, 1984, p. 105-130.

¹⁶ Le PLC est issu de la liquidation, par le président Gérard Deprez, du Centre politique des indépendants et des cadres chrétiens (CEPIC), aile conservatrice du PSC infiltrée par l'extrême droite. Cf. P. WYNANTS, « Le “centre” : histoire et sens d'un positionnement politique pour le PSC », in P. DELWIT (s. dir.), *Le Parti social chrétien. Mutations et perspectives*, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2002, p. 57.

¹⁷ Sur cette formation aux accents poujadistes fondée en 1978 par Robert Hendrick, cf. L. ROWIES, « L'UDRT-RAD, I », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 924, 1981 ; J. MODEN, J. SLOOVER, « L'UDRT-RAD, II », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 941-942, 1981.

¹⁸ Sur son parcours, cf. *La Dernière Heure*, 14 mars 2004 ; *La Libre Belgique*, 15 mars 2004.

(1984), puis à Henri Simonet¹⁹, ancien bourgmestre socialiste d'Anderlecht, ancien ministre des Affaires étrangères, devenu promoteur résolu de l'atlantisme (1985). Grâce à ces renforts, issus pour la plupart de sphères positionnées à droite, le PRL, au pouvoir jusqu'en décembre 1987, remporte les élections du 13 octobre 1985 : à la Chambre, il recueille 24,2 % des voix en Wallonie, ce qui le ramène à 2,3 % de l'apogée du PLP-PVV en 1968 ; à Bruxelles, il capte 26 % des suffrages, soit presque autant que le parti unitaire dix-sept ans plus tôt. Pendant près de deux décennies, à l'exception du scrutin régional du 18 juin 1989, il occupe le premier rang dans la région centrale du pays.

Après avoir atteint cet objectif, J. Gol s'interroge sur la stratégie d'expansion de son parti²⁰. Au nom « du réalisme et de la dignité », il écarte deux scénarios. Le premier est celui de la bipolarisation à l'anglaise. Il consisterait à faire du PRL l'ossature d'une grande formation conservatrice, qui réduirait la force politique des sociaux-chrétiens, puis en absorberait les dépouilles, avant de gouverner le pays en alternance avec un rassemblement des progressistes formé autour du Parti socialiste. Selon Gol, une telle voie conduirait les réformateurs francophones à plusieurs décennies d'opposition, en raison du maintien de la cohésion sociologique du « monde » chrétien. L'alternative serait une sorte de retour au passé : un parti libéral moins combatif, ancré plutôt au centre gauche, qui servirait d'appoint tantôt aux sociaux-chrétiens, tantôt aux socialistes. Pour Gol, pareille orientation voudrait le PRL au destin que traverse alors le Parti radical en France : cette formation « se gargarise de la douceur surannée de son glorieux passé et boit, jusqu'à l'amertume, la lie de sa faiblesse présente, obligée de courir les prébendes en mendiant les influences à coup de trahisons individuelles, d'intrigues et d'une politique de bascule ». Pour les années à venir, le Liégeois envisage « une voie spécifique, originale, à l'abri des schémas simplificateurs et des exemples étrangers non transposables » : faire cavalier seul. Toutefois, cette position s'accompagnerait de trois inflexions : tout d'abord, un élargissement du recrutement réformateur dans les milieux universitaires, les différents secteurs de la vie économique et sociale, l'administration ; ensuite, une prise en compte accrue de « nouveaux centres d'intérêt », comme la culture et l'environnement ; enfin, l'affirmation de positions plus fermes au plan communautaire.

Les péripéties de la vie publique à la fin des années 1980 et au début des années 1990 modifient les perspectives. Évincé du gouvernement fédéral de mai 1988 à juillet 1999, le PRL est, sauf en Communauté germanophone, relégué dans l'opposition jusqu'en 1995 à Bruxelles, jusqu'en 1999 en Région wallonne et en Communauté française. Rendu responsable des scores décevants obtenus lors des scrutins de 1987 et 1989, J. Gol doit se retirer de la course à la présidence du parti, perdant ainsi la main. Après avoir subi une éclipse, il reprend la direction du libéralisme francophone, le 14 mars 1992. Dans l'intervalle, la donne a changé : depuis 1991, l'intéressé a noué des relations de confiance avec Antoinette Spaak, ancienne présidente du

¹⁹ Sur la carrière politique de l'intéressé, cf. « Simonet, Henri », in H. GAUS (s. dir.), *Politiek biografisch lexicon. Belgische Ministers en Staatssecretarissen 1960-1980*, Standaard Uitgeverij, Anvers, 1989, p. 961-977.

²⁰ J. GOL, « L'avenir du libéralisme francophone », in H. HASQUIN, A. VERHULST (s. dir.), *Le libéralisme en Belgique. Deux cents ans d'histoire*, op. cit., p. 393-399.

Front démocratique des francophones (FDF)²¹. En actionnant ce levier, il peut amorcer un nouveau positionnement, afin de profiler le courant réformateur comme pôle de regroupement politique.

Le 14 septembre 1993, après un été d'intenses négociations, le PRL et le FDF²² rendent publique leur décision de constituer une fédération. Les convergences entre les deux formations sont incontestables sur un certain nombre de dossiers : appui aux États-Unis et à leurs alliés durant la guerre du Golfe, opposition aux réformes institutionnelles du gouvernement Dehaene I, volonté de consolider la Communauté française face à la poussée de régionalistes wallons, principalement socialistes.

À vrai dire, pour le FDF, l'alliance avec les libéraux est la seule planche de salut. Le parti bruxellois a réussi à endiguer son déclin électoral, mais il n'a plus son audience de la fin des années 1970. La réforme du système bicaméral, qui doit entrer en vigueur en 1995, recèle une menace : elle va réduire le nombre de députés et de sénateurs ; s'il perdait toute représentation au Sénat, le FDF serait privé de dotation, dans le cadre du financement public des partis. En s'associant au PRL, la formation amarante, qui redoute de perdre toute représentation parlementaire, assure sa pérennité. Elle prend place dans un rassemblement plus large, susceptible de perpétuer sa participation à la gestion de la Région bruxelloise et son rôle de fer de lance dans la défense des francophones de la périphérie.

Pour les libéraux aussi, le compagnonnage avec le FDF présente des avantages. Tout d'abord, il conforte leur image de formation pluraliste, accueillante à d'autres sensibilités, au prix d'un certain recentrage de leur ligne politique par l'adjonction d'un courant, au programme social et environnemental plus progressiste. Ensuite, la Fédération est, dans l'esprit de J. Gol, le moyen de replacer son parti en position de force sur l'échiquier politique : elle permet de neutraliser un ancien concurrent à Bruxelles et dote le nouvel ensemble d'une large surface électorale (23,9 % des voix en Wallonie et 34,7 % dans les cantons bruxellois en 1995). Enfin, le leader libéral pressent que les élections à venir se joueront dans la région centrale, dont il veut faire le marchepied pour réinvestir d'autres niveaux de pouvoir : le partenariat avec le FDF y permet la constitution d'une force incontournable, appelée à devenir la pierre angulaire de la majorité au Parlement régional.

L'alliance se noue donc. Les termes de fusion et d'intégration n'en demeurent pas moins bannis : à cette époque, il est question d'une action commune, sans plus. Emmené par un Armand De Decker à la fibre unitariste, le PRL bruxellois ne s'enthousiasme guère, il est vrai, de pareil rapprochement. De son côté, le FDF

²¹ Sur l'évolution de cette formation, outre les publications susmentionnées, cf. C. KESTELOOT, *Au nom de la Wallonie et de Bruxelles français. Les origines du FDF*, Complexe, Bruxelles, 2004 ; M.-P. HERREMANS, « Le "phénomène" FDF », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 299, 1965 ; P. DEBONGNIE, « FDF 1964-1981. Dix-sept ans de combat pour la défense de Bruxelles », 1981, <<http://www.fdf.be>> ; K. DESCHOUWER, « Front démocratique des Francophones », in R. DE SCHRYVER et al. (s. dir.), *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, tome 1, Lannoo, Tielt, 1998, p. 1208-1210 ; K. DESCHOUWER, « Het profiel van de Brusselse FDF-kiezer (1968-1978) », *Taal en Sociale Integratie*, tome 6, 1982, p. 141-165 ; C. KESTELOOT, A. COLIGNON, « Le FDF : l'échec d'une expérience pluraliste », in P. DELWIT, J.-M. DE WAELE (s. dir.), *Les partis politiques en Belgique*, op. cit., p. 169-180.

²² Ce dernier participe alors à l'exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale, dont les libéraux sont absents.

éprouve un besoin de reconnaissance, sinon de préservation de son identité, au sein de la nouvelle structure. Les longues discussions relatives au trait d'union, qu'il y aurait lieu ou non de placer entre les sigles des deux partis, témoignent de ce souci. Finalement, le concept de fédération, imaginé par J. Gol, est préféré à celui de cartel électoral. La déclaration commune publiée lors de la conférence de presse du 14 septembre 1993 précise à cet égard : « Nos partis conservent leur autonomie, leurs structures, leurs accents politiques propres. Pour faire aboutir leurs objectifs communs, ils agiront de concert. Leurs élus se réuniront dans les assemblées dont ils sont membres, dans des groupes communs, et y mèneront une action solidaire. »

L'accord conclu entre le PRL et le FDF prend trois formes. Tout d'abord, il se traduit dans une charte commune. Celle-ci met l'accent sur des priorités et sur des valeurs : importance de la Communauté française, redressement économique, solidarité sociale, participation des citoyens. Ensuite, la Fédération adopte une déclaration commune, qui explicite sa démarche. Enfin, l'alliance se concrétise dans un dispositif politique : mise en place d'une structure de concertation permanente, présentation de listes communes aux élections européennes, fédérales et régionales, création de groupes parlementaires uniques dans les assemblées correspondantes. Ce dispositif n'est pas d'application au niveau communal : traditionnellement, les sections locales du FDF y bénéficient d'une large autonomie en matière d'alliances, et elles tiennent à la conserver ; par ailleurs, une concurrence avec les libéraux persiste dans certaines parties de l'agglomération, où des responsables du FDF se sont posés – la réciproque est vraie – en compétiteurs du PRL.

Le 27 février 1995, à la demande de J. Gol, un pas supplémentaire est franchi en vue de « constituer une véritable Fédération, pour mener une politique plus intégrée et, surtout, s'exprimer d'une seule voix »²³. Un bureau politique commun, couramment dénommé « la coupole », est installé. Il se compose de vingt-trois membres : douze libéraux wallons²⁴, six dirigeants du FDF et cinq libéraux bruxellois. Intronisé porte-parole de la Fédération, dont il est aussi le président, J. Gol devient également le chef de file de son exécutif restreint de cinq membres : il y siège avec le Wallon Louis Michel et le Bruxellois François-Xavier de Donne, aux côtés de Georges Clerfayt et d'Antoinette Spaak, représentants du FDF. Le Liégeois entend conforter la relation avec son allié bruxellois, si possible la pousser jusqu'à une fusion complète, en musclant le discours du PRL face aux revendications flamandes. Deux événements empêchent la concrétisation de ce projet : d'une part, le décès brutal de l'intéressé, survenu le 18 septembre 1995 à la suite d'une hémorragie cérébrale ; d'autre part, l'arrivée à la tête du FDF d'Olivier Maingain, le 1^{er} octobre suivant. Incarnant une nouvelle génération, ce dirigeant de trente-sept ans semble vouloir ramener sa formation au radicalisme de la première heure. Quoi qu'il en soit, « la construction et la consolidation du PRL, en tant que parti uni et structuré, ont été un des apports les plus durables de Jean Gol au libéralisme francophone »²⁵.

²³ E. DE BOCK, « La volonté de devenir la première formation politique en Belgique francophone (1992-2006) », in H. HASQUIN (s. dir.), *Les libéraux belges. Histoire et actualité du libéralisme*, op. cit., p. 173.

²⁴ Dont un représentant du Partei für Freiheit und Fortschritt, composante germanophone du PRL.

²⁵ J.-M. DE WAELE, « Que se passe-t-il donc au PRL ? », *Politique*, n° 11, mai 1999, p. 10.

1.1.3. L'élargissement de la Fédération PRL FDF au MCC

Président intérimaire du PRL avant d'en assumer la direction pour plusieurs années, Louis Michel veille d'abord à asseoir son autorité au faîte du parti. Il série les problèmes pour les traiter l'un après l'autre, en évitant que des interdépendances ne s'établissent entre les dossiers.

Faut-il accentuer le rapprochement des libéraux avec le FDF ? L. Michel n'en éprouve pas le besoin. Certaines prises de position radicales d'Olivier Maingain – comme son plaidoyer en faveur d'un départ des institutions flamandes de Bruxelles, en octobre 1995, ou son opposition à l'accord dit « de courtoisie linguistique »²⁶ – alimentent le scepticisme du Jodoignois sur la possibilité d'une fusion à court terme avec l'allié bruxellois. Aussi déclare-t-il à propos du FDF : « Mon calcul n'est ni de l'absorber, ni de l'affaiblir. »²⁷ L'intéressé préfère élargir la dynamique de la Fédération à d'autres forces, en remettant à plat la stratégie libérale.

L. Michel procède à une révision de la ligne de conduite imprimée au PRL par son prédécesseur. Cette orientation a été tracée en 1985, puis réaffirmée lors d'un congrès tenu les 28 et 29 novembre 1992 : « Nous ne pouvons participer au pouvoir », écrivait Gol, « que si l'une de ces deux conditions est assurée : soit si nous avons reconquis une telle force que l'on doive en tenir compte, soit que nous soyons à même de réaliser avec nos partenaires une part significative et apparente de notre programme. »²⁸ Or, aucun de ces cas de figure ne se vérifie par la suite. Pendant de longues années, au contraire, les libéraux se morfondent dans l'opposition au niveau fédéral, en Région wallonne et en Communauté française. Bien plus, en 1995, ils sont également évincés de la formation du gouvernement de la Communauté germanophone. Une telle cure d'opposition est de nature à décourager les troupes. L'isolement du PRL semble d'autant plus irrémédiable que la confrontation idéologique avec le Parti socialiste est devenue permanente et que la concurrence électorale avec le Parti social-chrétien est vive. Au fil des ans, cet isolement apparaît bel et bien comme une impasse. Il faut remettre le cap au centre, puisque le libéralisme francophone n'a plus guère d'espace d'expansion à sa droite.

Pour L. Michel, la priorité est de sortir le PRL de son isolement²⁹. Il a fort à faire. Depuis que Gérard Deprez, président du PSC, a rompu, en 1987, le « pacte de huit ans », conclu le 26 novembre 1985, tendant à associer sociaux-chrétiens et libéraux à la gestion de la Communauté française et de la Région wallonne, les relations avec le PSC se sont fortement dégradées. L. Michel tire parti de l'élection de Charles-

²⁶ Approuvé par le gouvernement bruxellois le 14 novembre 1996, cet accord vise à régler la question des connaissances linguistiques des agents contractuels dans les administrations communales, les CPAS et les hôpitaux publics de la Région de Bruxelles-Capitale.

²⁷ A. GILAIN, *Louis Michel. Portrait en coulisses*, Luc Pire, Bruxelles, 2003, p. 95.

²⁸ J. GOL, P. VANDROMME, *L'optimisme de la volonté*, Legrain, Bruxelles, 1985, p. 205-206. Ce passage est repris tel quel dans J. GOL, *Librement*, Hatier, Bruxelles, 1992, p. 26.

²⁹ Il déclare : « Je crois que, pour le PRL, c'est l'heure de ne plus être isolé, de ne plus rester au balcon. Il ne faut pas camper sur des positions bornées : aucun parti ne détient la vérité absolue » (*La Libre Belgique*, 21 octobre 1995).

Ferdinand Nothomb à la présidence de la formation sociale-chrétienne, le 29 mars 1996, pour nouer des contacts discrets avec son collègue³⁰.

Au bout de quelques mois, des conversations, puis des pourparlers s'engagent entre les deux hommes³¹. Ces derniers dressent un tableau assez sombre de l'évolution socio-économique de la Wallonie, qu'ils attribuent à « une chape de plomb » socialiste. Puis ils en viennent aux solutions. Selon ses affirmations ultérieures³², le président du PSC n'envisage qu'un renversement des alliances, avec renvoi du Parti socialiste dans l'opposition, moyennant l'élaboration d'un programme commun avec la Fédération PRL FDF, à annoncer avant les élections. Son interlocuteur libéral veut manifestement aller beaucoup plus loin : depuis des mois, il nourrit l'ambition de créer « un vaste rassemblement libéral et progressiste »³³ sous la forme d'une Fédération PRL FDF PSC, avec dépôt de listes communes et constitution d'un seul groupe parlementaire dans chaque assemblée. Selon lui, pareil scénario serait en bonne voie, puisqu'il y aurait accord sur la répartition des influences dans les gouvernements, sur la confection des listes et sur la dévolution des sièges. Jusqu'à ce jour, les versions des protagonistes sur la portée de leurs échanges divergent. Quoi qu'il en soit, d'autres acteurs sont informés de la teneur des négociations. Le FDF ne s'en offusque pas : un élargissement de la Fédération éloignerait le spectre d'une fusion avec le PRL. De son côté, Gérard Deprez, ancien président du PSC mis sur la touche par les siens, est disposé à apporter son concours à l'opération. À ses yeux, celle-ci doit aller au-delà de la conclusion d'un simple accord de cartel, pour mener à une recomposition du paysage politique par la constitution d'une force de centre droit, à même de concurrencer le PS. Telle n'est pas l'option de la démocratie chrétienne et de certains « sans famille » qui, au PSC, lancent un tir de barrage.

Peu après, C.-F. Nothomb prend une initiative qui vient enrayer le rapprochement en cours avec la Fédération PRL FDF. Lors d'une réunion interne de son parti, tenue en février 1997, il annonce le rejet immédiat des socialistes dans l'opposition, en Région wallonne, par le vote d'une motion de défiance constructive et la mise en place d'une coalition alternative avec le PRL et Écolo. Le projet échoue à la suite d'un refus des verts de participer à la manœuvre. L'existence de celle-ci est bientôt connue du président du Parti socialiste, Philippe Busquin. Celui-ci ne cache pas sa colère à l'égard des sociaux-chrétiens. Dès avant les vacances d'été 1997, il prend langue avec son homologue du PRL, pour des contacts exploratoires destinés à préparer l'avenir. Jouissant de la confiance de Louis Michel, André Flahaut et Jean-Claude Van Cauwenberghe s'emploient à faciliter les rencontres entre les présidents socialiste et libéral, au cours de l'automne suivant.

Entre-temps, le 7 juin 1997, G. Deprez s'est lancé dans l'arène médiatique, avec un plaidoyer vibrant en faveur d'un « grand sursaut wallon », dont le vecteur serait un

³⁰ Sur les tractations entre le PRL et le PSC, leur échec et la création du Mouvement des citoyens pour le changement (MCC), cf. P. WYNANTS, « Du PSC au CDH. I, 1981-1999 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1889, 2005, p. 24-29.

³¹ *La Libre Belgique* en révèle l'existence, le 6 juin 1997, en précisant que les tractations durent depuis un an.

³² Rapportées par F. FRANÇOIS, *PSC, Être ou disparaître*, Labor, Bruxelles, 1998, p. 121-126.

³³ *Le Soir*, 18-19 mai 1996.

large rassemblement des « forces de changement » non socialistes³⁴. Il est désavoué par le comité directeur du PSC. Isolé, critiqué par bon nombre de cadres sociaux-chrétiens, Deprez refuse de faire machine arrière. Au contraire, il persiste et signe, s'éloignant ainsi de la formation qu'il a longtemps dirigée.

Les pérégrinations évoquées ci-dessus se soldent par un double dénouement. D'une part, L. Michel constate que « le PSC refuse de participer à une recomposition du paysage politique »³⁵. Fort de l'appui de ses instances, il élabore un projet de programme en vue d'une coalition avec les socialistes, avant de le comparer avec un document similaire établi par P. Busquin. Le 17 novembre 1997, à Jodoigne, un accord politique est signé entre les deux partis. L'existence de cette future alliance devient semi-officielle le 21 juillet 1998, après que les présidents des libéraux et des socialistes bruxellois, François-Xavier de Donnea et Philippe Moureaux, l'aient ratifiée à leur tour³⁶. D'autre part, G. Deprez est progressivement mis au ban du PSC. Le 5 décembre 1997, il annonce la création d'un mouvement politique, dont il publie le manifeste. Le 4 janvier 1998, il est convoqué par le comité des sages de son parti, devant lequel il exige vainement la tenue d'un débat sur la stratégie en comité directeur et lors d'un congrès. Huit jours plus tard, la direction sociale-chrétienne considère qu'il « s'est sciemment exclu du PSC ». L'intéressé annonce aussitôt qu'il poursuit la mise sur pied de son mouvement en toute indépendance.

Le Mouvement des citoyens pour le changement (MCC) voit effectivement le jour. Il tient sa première assemblée publique, le 7 mars 1998, en présence de 500 participants. Le 6 juin, la première réunion du parlement des animateurs et des pionniers du MCC a lieu à Uccle. Le 28 août, Nathalie de T'Serclaes, députée fédérale bruxelloise, annonce son adhésion au Mouvement. Pierrette Cahay, députée PSC de Liège, fait de même, le 4 septembre. Le 26 de ce même mois, les projets de textes fondateurs sont arrêtés. Ils sont adoptés à Wavre, le 24 octobre, par la première assemblée générale du MCC. Ce dernier se dote d'une triple présidence : celles de Nathalie de T'Serclaes pour le Mouvement comme tel, de Jean Foncoux pour le parlement du MCC et de Gérard Deprez pour l'exécutif³⁷. Le 1^{er} décembre 1998, les responsables du MCC signent un accord d'alliance avec la Fédération PRL FDF, en vue des élections de juin 1999. D'autres ralliements s'opèrent en provenance du PSC. Parmi les plus significatifs, on note ceux de Philippe Collard, conseiller provincial et bourgmestre ff de Bastogne, de Jean-Jacques Flahaux, bourgmestre de Braine-le-Comte, et de Marie-Christine Marghem, conseillère communale à Tournai.

L'arrimage du MCC à la Fédération est officialisé le 2 décembre 1998 au Sénat. Au plan des structures, un comité exécutif chapeaute les trois composantes. Il compte dix membres : trois pour le PRL, trois pour le FDF et trois pour le MCC, plus un

³⁴ *Le Soir*, 7-8 juin 1997.

³⁵ *Le Soir*, 20 octobre 1997.

³⁶ *La Libre Belgique*, 10 juin 2001 (enquête rétrospective de F. VAN DE WOESTYNE). Par ailleurs, dès le mois de mai 1998, le président de la Fédération PRL FDF laisse entendre que ses choix post-électoraux sont « irréversibles » (*La Libre Belgique*, 8 mai 1998).

³⁷ Seul candidat à la fonction, G. Deprez est élu, à l'unanimité des trente-et-un votants, par l'exécutif. Alors que le président du parlement du MCC remplira le rôle de porte-parole du Mouvement, « Deprez en sera le véritable patron » (*Le Soir*, 1^{er} décembre 1998).

président, en l'occurrence Louis Michel³⁸. Un autre organe commun, de type délibératif, voit le jour : un conseil, fort de trente-cinq membres (vingt-et-un PRL, huit FDF et six MCC). Les partenaires conviennent de mener une campagne électorale commune. Ils se dotent d'un programme, « Unir pour réussir », approuvé par leurs instances respectives. En vue des scrutins de juin 1999, ils s'accordent sur les positions à résérer à quelques personnalités du MCC comme G. Deprez, N. de T'Serclaes et P. Cahay. Comme membre du Parlement européen, G. Deprez demeurera affilié au groupe du Parti populaire européen (PPE). Dans l'immédiat, il ne s'intégrera donc pas à la Fédération des partis libéraux et démocratiques (ELDR)³⁹.

Selon G. Deprez⁴⁰, les premiers pas du MCC au sein de la Fédération sont difficiles à vivre. La base libérale n'a guère été préparée à accueillir les nouveaux venus. Louis Michel et Daniel Ducarme doivent user de toute leur force de persuasion, lors du premier congrès commun de La Louvière (14 décembre 1998), pour canaliser les réactions d'urticaire à l'égard de l'ancien président du PSC. Le 7 janvier 1999, lors d'une présentation à la salle de la Madeleine, les libéraux bruxellois réservent un accueil assez froid à l'intéressé. Les rencontres ultérieures se déroulent, toutefois, dans un meilleur climat⁴¹.

En février 1999, une proposition de loi, tendant à modifier la législation électorale, est déposée conjointement à la Chambre par D. Reynders (PRL), O. Maingain (FDF) et P. Cahay (MCC) : en prévision des prochains scrutins, elle vise à autoriser l'inscription du sigle complet de la Fédération PRL FDF MCC sur les bulletins de vote, où ne peuvent figurer que six lettres. La tentative est vouée à l'échec : le 13 juin 1999, c'est donc sur les listes européennes et fédérales PRL FDF que s'aligneront vingt candidats du MCC. Le ton de la campagne électorale est donné : désormais, relève un quotidien, « PRL, FDF et MCC n'ont qu'un rival : le PSC »⁴².

1.1.4. Gérer la diversité

Toutes les formations politiques démocratiques à recrutement large sont confrontées au même défi : gérer la diversité d'opinions qui se retrouvent en leur sein. Pour la Fédération PRL FDF MCC, l'enjeu est d'autant plus considérable que ce rassemblement est le fruit d'une agrégation de sensibilités, dont les deux premières – les composantes libérale et FDF – sont elles-mêmes les produits de sédimentations successives. Même s'il n'existe pas, en 1999, de tendances organisées et identifiées comme telles au sein du seul PRL, nul ne nie qu'il y ait coexistence de différents

³⁸ Il est convenu que ce dernier demeurera le président de la Fédération, même s'il doit être appelé par la suite à exercer une fonction ministérielle et à renoncer à la présidence du PRL.

³⁹ Il s'en rapprochera par la suite. La « dérive conservatrice » du PPE amènera l'UDF française, la Margarita italienne, le PNV basque et le MCC à créer, en avril 2004, un Parti démocrate européen (PDE) qui, en juillet suivant, constituera un groupe commun avec l'ELDR sous le nom d'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe. Cf. T. COOSEMAN, « La famille libérale et l'Europe », in H. HASQUIN (s. dir.), *Les libéraux belges. Histoire et actualité du libéralisme*, op. cit., p. 290-291.

⁴⁰ Propos rapportés par A. GILAIN, *Louis Michel. Portrait en coulisses*, op. cit., p. 120-122.

⁴¹ *La Libre Belgique*, 5 mars 1999.

⁴² *Le Soir*, 8 mars 1999.

courants à l'intérieur de ce parti. Un tel constat vaut a fortiori pour la Fédération constituée par les libéraux avec des régionalistes bruxellois et des sociaux-chrétiens.

Issus d'un monde catholique qui a gardé ses institutions, ses références et ses codes, les militants et les cadres du MCC découvrent combien leurs interlocuteurs, en particulier les libéraux, forment « un univers bigarré », voire « un conglomérat confus d'intérêts et d'itinéraires individuels contradictoires »⁴³. À la variété des tempéraments, à la diversité des parcours et des engagements personnels s'ajoute, en effet, sur la plupart des matières politiquement sensibles, une juxtaposition d'options différentes, quelquefois même opposées. Ainsi, sur le clivage Église-État, la Fédération réunit des laïques pointus, dont des francs-maçons notoires, et des catholiques convaincus⁴⁴. À propos des questions éthiques les plus controversées – comme la dépénalisation de l'avortement et de l'euthanasie, les droits à reconnaître ou non aux couples homosexuels – la palette des points de vue soutenus par les uns et par les autres est large. Au plan socio-économique, on le verra, le degré admissible d'interventionnisme étatique suscite des désaccords, sans provoquer pour autant des fractures irrémédiables : il existe néanmoins plus que des nuances entre les chantres du libéralisme néo-classique et les tenants d'une ligne centriste, plus sensibles à la sécurité d'existence des moins favorisés. Sur le clivage communautaire, la gamme des positions exprimées ne se limite pas au binôme des « unitaristes résignés », surtout bruxellois, et des « fédéralistes inquiets », principalement wallons (M. D'Hoore). Il faut composer aussi avec des nostalgiques de la Belgique unitaire, des héritiers de Lucien Outers, ancien président du FDF et auteur du *Divorce belge*, et même quelques sympathisants du rattachisme, tel Jean Defraigne⁴⁵. Sur les dossiers délicats de l'immigration et des droits à conférer aux personnes d'origine étrangère, la Fédération tente de concilier les vues des partisans de la multiculturalité et celles des tenants d'une politique plus ou moins restrictive.

Pareille hétérogénéité est à la fois une force et une faiblesse. Elle accrédite l'image d'une formation moderne, pluraliste, ouverte, attentive aux préoccupations des citoyens. Elle permet de fédérer des mouvances issues d'horizons divers, en tirant parti des espaces qu'ouvre la « dépolarisation » à l'œuvre dans la société. Elle place aussi les dirigeants de la Fédération devant une tâche difficile : comment réaliser la synthèse des points de vue ou, si l'opération n'est pas possible, comment éviter la cacophonie ? Le fait que la Fédération PRL FDF MCC doit relever une telle gageure n'est pas dû au hasard. Il résulte de « la pérennité d'une stratégie » d'expansion par agrégats successifs⁴⁶, peut-être même d'un « itinéraire où paraît prédominer le souci quasi obsessionnel de l'extension électorale »⁴⁷.

⁴³ La paternité de ces formules revient à M. D'HOORE, « Le “paradoxe libéral”. Essai d'analyse de l'évolution du PRL (1979-1995) », *op. cit.*, p. 110 et 120.

⁴⁴ D'autres appartiennent à des Églises protestantes ou sont issus du judaïsme.

⁴⁵ Sur le parcours politique de l'intéressé, cf. J.-F. POTELLE, « Defraigne Jean », in P. DELFORGE, P. DESTATTE, M. LIBON (s. dir.), *Encyclopédie du Mouvement wallon*, tome 1, Institut Destrée, Charleroi, 2000, p. 414-415 ; P. DELFORGE, *Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009). Encyclopédie du Mouvement wallon*, tome 4, Namur, 2010, p. 160-162.

⁴⁶ M. D'HOORE, « Du PLP-PVV au PRL FDF. II, 1992-1997 », *op. cit.*, p. 37.

⁴⁷ M. D'HOORE, « Le “paradoxe libéral”. Essai d'analyse de l'évolution du PRL (1979-1995) », *op. cit.*, p. 120.

1.2. SOUPLESSE IDÉOLOGIQUE ET PRAGMATISME

En Belgique, les grandes familles politiques brillent rarement par la vigueur de leurs débats théoriques ou par leur audace doctrinale. Soucieuses avant tout de gérer la vie publique, elles font preuve d'un grand pragmatisme. Si le radicalisme idéologique est plutôt étranger à la culture politique nationale, ainsi que J. Gol aime à le rappeler, il ne faut pas s'attendre à en retrouver des traces dans l'histoire récente du libéralisme wallon et bruxellois.

Plus que d'autres, en effet, ce courant se signale par sa plasticité idéologique et par « l'élasticité de son programme »⁴⁸. Il n'hésite pas à s'inspirer de modèles étrangers assez radicaux, mais il les réinterprète à sa mode, pour en arrondir les angles ou en gommer les aspérités. C'est ainsi qu'à la fin des années 1980, son chef de file tempère fortement la raideur, bien réelle, du néo-libéralisme à la mode anglo-saxonne, au point d'y voir « une approche moins dogmatique des problèmes » et même une sorte de « néo-pragmatisme »⁴⁹. De tels constats soulèvent des questions. Qu'entend-on au juste par libéralisme en Wallonie et à Bruxelles, avant 1999 ? Tel sera l'objet de la première sous-section. En quoi consistent le socle de valeurs, l'héritage moral et intellectuel du même courant ? Nous tenterons de répondre à cette interrogation dans la deuxième sous-section. Des lectures successives du libéralisme ont-elles prévalu au fil du temps ? Dans l'affirmative, existe-t-il un fil conducteur qui relie les différentes étapes de ce parcours ? Nous reconstituerons, à grands traits, l'évolution observable en la matière dans la troisième sous-section.

1.2.1. De la nature du libéralisme

Lorsqu'ils s'efforcent de définir leur patrimoine idéologique commun, les libéraux wallons et bruxellois des années 1980-1990 semblent assez mal à l'aise : à de rares exceptions près⁵⁰, ils préfèrent manifestement l'action à la spéculation, l'élaboration de programmes concrets à la confection de déclarations de principes. Dans cette entreprise, ils usent autant de formulations négatives que d'affirmations positives. Plus exactement, ils procèdent par exclusion, puis par approximation. D'abord, ils indiquent ce que le libéralisme n'est pas ou ne devrait pas être. Ensuite, ils signalent ce à quoi ce même libéralisme ne peut se réduire. Enfin, non sans variations sémantiques, ils tentent de cerner en quoi il consiste.

Selon eux, le libéralisme n'est certainement pas une doctrine figée, réductible à un modèle de société prédéterminé, avec sa vulgate et ses préceptes. Il ne repose pas sur des certitudes, mais sur des hypothèses, susceptibles de révisions. Il ne recèle aucun dogme⁵¹. De ce fait, il ne connaît « ni hérésie, ni hérétiques »⁵². Il est, cependant, plus

⁴⁸ M. D'HOORE, « Du PLP-PVV au PRL FDF, I, 1961-1992 », *op. cit.*, p. 39.

⁴⁹ J. GOL, « L'avenir du libéralisme francophone », *op. cit.*, p. 396.

⁵⁰ Notamment Hervé Hasquin, Richard Miller et Marc Cools.

⁵¹ M. COOLS, *Faut-il condamner le libéralisme ?*, Delta, Bruxelles, 1988, p. 13 et 93.

qu'un modèle d'organisation de la société, un programme de parti, une théorie économique ou une philosophie politique. Il est à la fois « une éthique, une mentalité, un état d'esprit, une attitude face à la vie et à ses contraintes »⁵³, ou encore « une conception morale vécue comme un comportement personnel »⁵⁴, « une façon de vivre, de penser et d'agir »⁵⁵.

Si le libéralisme mérite ces différentes qualifications sans s'identifier pleinement avec l'une d'elles, il est, en partie du moins, implicite et parfois diffus. Il présente aussi des visages multiples. Récusant les affirmations péremptoires, il requiert, en effet, ouverture, tolérance et humilité intellectuelle. Il implique également le respect de la personnalité et de la liberté des individus, appelés à poser des choix autonomes, sans qu'aucune instance extérieure ne puisse les contraindre à une congruence non souhaitée.

En Belgique francophone, le libéralisme est d'autant moins homogène que son noyau dur, le PRL, est « une formation d'individualités »⁵⁶. Or, ces dernières ont toutes leurs références personnelles, leurs engagements, leur parcours et leur sociabilité. C'est pourquoi chaque itinéraire présente une part de singularité. Dans celui de Jean Gol, par exemple, des influences diverses s'entrecroisent. Les unes sont durables, comme celles de Pierre Mendès-France, Charles de Gaulle, François Perin et Jean Rey. Les autres sont plus occasionnelles, comme celles de grandes figures du libéralisme belge (Paul Hymans, Robert Henrion, etc.), du théoricien néo-libéral Friedrich von Hayek ou encore du publiciste Guy Sorman. À chacun son aventure intellectuelle, en somme. L'exemple du Liégeois relève, sans doute, d'une alchimie particulièrement complexe, mais il n'est pas totalement atypique⁵⁷.

1.2.2. Le socle de valeurs

« Seuls nous rassemblent le culte que nous vouons à certaines valeurs et la volonté d'accomplir les réformes nécessaires », écrit J. Gol en 1992⁵⁸. Quelles sont donc ces valeurs ? Elles sont énoncées dans la charte constitutive du PRL du 19 mai 1979 et réaffirmées lors de congrès doctrinaux ultérieurs⁵⁹.

⁵² J. GOL, P. VANDROMME, *L'optimisme de la volonté*, op. cit., p. 201-205 ; J. GOL, *Librement*, op. cit., p. 256.

⁵³ Propos de L. Michel. Cf. *Le Soir*, 12 mars 1985, et le discours du 1^{er} mai 1985 cité par R. MILLER, « Le Parti réformateur libéral », in H. HASQUIN, A. VERHULST (s. dir.), *Le libéralisme en Belgique. Deux cents ans d'histoire*, op. cit., p. 337.

⁵⁴ R. HENRION, « Préface », in M. COOLS, *Faut-il condamner le libéralisme ?*, op. cit., p. 9.

⁵⁵ M. COOLS, *Faut-il condamner le libéralisme ?*, op. cit., p. 94.

⁵⁶ P. DELWIT, « Du Parti libéral à la Fédération PRL FDF MCC », op. cit., p. 193.

⁵⁷ On retrouve des métissages de ce genre chez d'autres intellectuels libéraux (notamment Hervé Hasquin et Richard Miller), dont l'engagement a aussi commencé à la gauche du spectre politique.

⁵⁸ J. GOL, *Librement*, op. cit., p. 256.

⁵⁹ Pour structurer cet aperçu, nous nous basons sur l'article suggestif de H. POURTOIS, « Comment peut-on (ne pas) être libéral ? », *La Revue Nouvelle*, tome 120, 2005, n° 10, p. 14-24.

S'il n'existe pas, à proprement parler, de credo libéral, l'attention à résérer à l'individu n'en est pas moins, pour les partisans de cette vision de l'homme et du monde, « le centre, le fondement et l'étonnement de mesure » de l'action politique⁶⁰. Ainsi se trouve récusée toute primauté d'une appartenance collective, qu'il s'agisse d'une race, d'une nation, d'une religion ou d'une classe. Le principe moteur du libéralisme est l'émancipation de l'individu à l'égard des contraintes sociales. L'être humain est appelé à vivre indépendant de ses semblables, à régler sa destinée comme il l'entend, à porter en lui-même ses propres fins. Le respect de la liberté de chacune et de chacun est, par conséquent, l'impératif catégorique qui doit ordonner la vie en société.

La liberté dont il est question est politique, au sens le plus large de ce qualificatif : elle est incompatible avec l'arbitraire étatique, administratif, judiciaire, policier et fiscal. Elle est aussi économique : il y a lieu d'abolir les entraves à l'initiative entrepreneuriale et aux échanges commerciaux, de garantir la propriété privée et de combattre tout dirigisme, puisque l'économie de marché est réputée seule à même d'apporter la prospérité, condition matérielle indispensable à l'indépendance de tous. La liberté doit s'étendre aux champs idéologique, éthique, culturel, scientifique et scolaire : il faut soustraire les consciences et les esprits à la pression des dogmatismes, notamment par la séparation des Églises et de l'État, la neutralité des services publics et le respect du droit à la différence. Bref, « chacun doit pouvoir être maître de sa vie et donner, par ses choix, un surcroît de sens à son existence : l'autorité publique doit créer un cadre permettant à quiconque de tracer son avenir et de le réaliser, mais elle ne peut façonner la destinée des citoyens »⁶¹.

La liberté a une contrepartie : la responsabilité. Celle-ci incombe à tous, sans restriction de domaines. La liberté implique l'égalité des chances, autrement dit la faculté donnée à tout être humain de développer pleinement ses potentialités sans être entravé, au départ, par des handicaps sociaux ou culturels. L'égalité des chances est entendue, ici, au sens méritocratique du terme. Elle ne se confond pas avec un égalitarisme qui nivelle les conditions : puisque les hommes naissent libres et égaux en droit, mais diffèrent en dons, talents et aspirations, les écarts de revenus et de statut social ne sont nullement illégitimes. Toutefois, la liberté n'exclut pas la solidarité, qui est un devoir moral : dans les faits, des handicaps sociaux et culturels persistent, de même que des aléas de l'existence. Cette solidarité doit bénéficier aux plus faibles et aux moins favorisés, non générer la mise en place d'un système bureaucratique d'assistance généralisée.

Si tel est, brièvement résumé, le socle commun aux libéraux des années 1980-1990, ces derniers n'échappent pas à deux débats, qui provoquent des divisions dans leurs rangs⁶². La première pomme de discorde renvoie à une béance déjà présente dans l'œuvre d'Adam Smith : quelle est, au juste, l'étendue du rôle à reconnaître aux pouvoirs publics dans la vie économique et sociale⁶³? Cette interrogation dérive d'une interpellation plus fondamentale : livrée à elle-même, l'économie de marché

⁶⁰ J. GOL, *Librement*, op. cit., p. 42.

⁶¹ *Ibidem*, p. 21.

⁶² A fortiori au sein de la Fédération PRL FDF MCC, dont on a relevé précédemment le caractère composite.

⁶³ Cf. l'analyse de G. VANTHEMSCHE, *Les paradoxes de l'État. L'État face à l'économie de marché, XIX^e-XX^e siècles*, Bruxelles, Labor, 1997.

assure-t-elle la sécurité d'existence et l'indépendance matérielle des individus, condition indispensable à l'exercice de leurs libertés fondamentales ? Dans la négative, n'y a-t-il pas lieu d'accepter une intervention de l'État (au sens générique du terme) ? Si tel est le cas, où convient-il de placer le curseur entre initiative privée et initiative publique ? Faut-il se contenter d'une action correctrice ou doit-on doter l'autorité politique d'une mission de régulation du marché ? À ces interrogations, les libéraux de droite apportent une réponse restrictive : ils considèrent que l'intervention de la puissance publique est souvent dommageable, quelquefois même oppressive. À l'inverse, les libéraux perméables au keynésianisme s'accommodent de certaines formes de régulation de l'économie, pourvu que, par leurs effets compensatoires, celles-ci assurent une autonomie plus effective aux citoyens. Entre les deux, il existe un dégradé de positions intermédiaires, que l'on retrouve au sein de la Fédération PRL FDF MCC.

La seconde source de tension concerne l'attitude à adopter à l'égard des revendications identitaires, individuelles et collectives, formulées par des groupes religieux, culturels ou ethniques. Dans les années 1980-1990, la question ne se pose pas avec l'acuité qu'on lui connaît à présent. Toutefois, dès cette époque, elle ne peut être éludée⁶⁴. Au nom de certaines valeurs, comme l'égalité entre l'homme et la femme, le pouvoir politique doit-il repousser de telles demandes ? Ou convient-il, en raison de l'impératif de neutralité, qu'il manifeste une indifférence en la matière ? Ou lui faut-il encore, en vertu du droit de chacun à choisir sa vie, accueillir de telles requêtes, en reconnaissant l'existence des minorités concernées et en les dotant de droits spécifiques ? Avant 1999, ce débat n'est pas tranché. Au sein du PRL, les prises de position d'un Roger Nols, fortement teintées de racisme et de xénophobie, sont loin de recueillir un soutien unanime.

1.2.3. Des lectures successives du libéralisme

À la limite, on l'a constaté, chaque libéral peut, au départ de valeurs partagées, se tailler sur mesure son propre corpus idéologique. Dans la pratique, il n'en est pas ainsi. Souvent, à un même moment, des militants, des cadres et des dirigeants éprouvent le besoin de dégager entre eux des convergences, pour les faire figurer à l'agenda politique : par nature, l'action politique est collective. Le phénomène présente un caractère générationnel. Aussi peut-on montrer qu'en l'espace de quelques décennies, le projet libéral a pris des accents assez différents selon les périodes envisagées.

Après la Seconde Guerre mondiale, les libéraux belges sont confrontés à deux lames de fond qui devraient les amener à se repositionner : la naissance du *Welfare State* et la mise en place d'une économie de concertation. Ils n'en font rien. Le Parti libéral connaît alors un passage à vide doctrinal. En dehors de la défense de l'enseignement

⁶⁴ S. GOVAERT, « Politique et religion : des changements dans les règles du jeu », in M.-T. COENEN, S. GOVAERT, J. HEINEN (s. dir.), *L'état de la Belgique 1989-2004. Quinze années à la charnière du siècle*, op. cit., p. 265-298.

public, conçue dans une perspective laïque, il relègue les autres préoccupations à l'arrière-plan. Sa participation à de nombreux gouvernements accentue le « délayage des principes ». La formation présidée par Roger Motz apparaît, dès lors, comme « un rassemblement de bourgeois aisés et bien pensants » qui, hormis au plan scolaire, « se bornent à défendre quelques positions assez générales, comme une ingérence limitée de l'État dans la vie économique et la promotion de la paix sociale ». À défaut de congrès doctrinaux et par tradition, les parlementaires libéraux constituent « un groupe restreint d'hyper-individualistes, plutôt inoffensifs étant donné le manque de précision de leur programme »⁶⁵.

Le message du Parti libéral devient consistant sous la présidence d'Omer Vanaudenhove⁶⁶. La tolérance religieuse dans le respect des libertés individuelles en est un axe fondamental, sans gommer pour autant l'attachement à un enseignement public neutre et humaniste. Dans un climat marqué par la Guerre froide, le plaidoyer en faveur de l'économie de marché se fait beaucoup plus incisif : soutien à la libre entreprise, cantonnement de l'État dans des fonctions dites « complémentaires », rigueur budgétaire, assainissement des finances publiques et respect d'une discipline fiscale stricte. À ces éléments s'ajoute un discours fortement imprégné d'unitarisme : face à la poussée des forces centrifuges, les Belges doivent serrer les rangs et récuser toute perspective fédéraliste. Tout en affichant des positions centristes, le PLP-PVV joue la carte d'une bipolarisation du système politique, adoptant une doctrine et une posture clairement « anti-travaillistes ».

Au début des années 1970, le libéralisme francophone connaît une nouvelle phase d'atonie idéologique. Il faut attendre le lancement du PRLW, en 1976-1977, pour qu'une nouvelle ligne se substitue à la précédente, devenue évanescante. L'autonomie politique de la Wallonie et la réalisation de réformes socio-économiques sont désormais inscrites au cœur du projet libéral. Dans cette optique, précise la « Lettre aux électeurs wallons » du 24 novembre 1976⁶⁷, le libéralisme se définit « d'abord comme une lutte pour la promotion de la solidarité, des responsabilités et de l'égalité des chances ». Ralliée au fédéralisme, la nouvelle formation se positionne au centre de l'échiquier politique. Selon les termes de Charles Poswick (15 janvier 1977), elle entend « proposer un programme de bien commun, programme d'un parti capable de s'étendre non seulement sur sa droite, mais aussi sur sa gauche, afin de créer ce grand rassemblement du centre que l'opinion publique attend »⁶⁸.

Dès sa création en 1979 et plus encore au cours de la décennie suivante, le PRL intègre à son message certains thèmes d'inspiration néo-libérale⁶⁹. Toutefois, précise J. Gol, il

⁶⁵ W. PREVENIER, L. PAREYN, « La fondation du PLP-PVV et ses conséquences (1958-1969) », in H. HASQUIN, A. VERHULST (s. dir.), *Le libéralisme en Belgique. Deux cents ans d'histoire*, op. cit., p. 331.

⁶⁶ *Ibidem*, p. 331-333.

⁶⁷ Citée par R. MILLER, « Le Parti réformateur libéral », op. cit., p. 372.

⁶⁸ Cité par R. MILLER, *Ibidem*, p. 373.

⁶⁹ Sur le néo-libéralisme, cf. la bonne synthèse de L. HOANG NGOC, « Néo-libéralisme », in *Encyclopédie thématique Universalis*, tome 14, Paris, 2005, p. 3209-3218. Les ouvrages de cette veine les plus lus, à l'époque, par les libéraux francophones sont ceux de H. LEPAGE, *Demain le libéralisme*, Hachette, Paris, 1980 ; P. ROSANVALLON, *La crise de l'État-Providence*, Le Seuil, Paris, 1981 ; G. SORMAN, *La Solution libérale*, Fayard, Paris, 1984 ; G. SORMAN, *L'État minimum*, Albin Michel, Paris, 1985. Les intellectuels libéraux se réfèrent à la somme du Prix Nobel d'économie F. VON HAYEK, *Droit, Législation et Liberté*, tomes 1-3, Presses Universitaires de France, Paris, 1980-1983.

se garde « des excès des nouveaux économistes friedmaniens ⁷⁰ et des outrances de la *moral majority* », évitant ainsi de « chavirer dans un extrémisme idéologique peu compatible avec les réalités de la vie politique belge »⁷¹. Le PVV de Guy Verhofstadt ne fait pas preuve de la même retenue.

Sous la conduite de son président, le PRL dénonce l'emprise excessive et paralysante de l'État, le poids des charges sociales et fiscales, le carcan des réglementations, les dérives bureaucratiques, l'influence de la « *nomenklatura sociale* » et l'inefficacité de certains services publics. Il faut, poursuit J. Gol, « désaténiser, déréglementer, débureaucratiser, tout en exigeant de l'État le plein accomplissement des fonctions de défense, de justice, de sécurité et de solidarité qu'il a peu à peu délaissées, face à l'inflation de ses interventions tatillonnes »⁷². Les réformateurs consacrent un congrès doctrinal, à la fin mars 1985, au thème « Moins d'État, mieux d'État ». Ils font figurer à leur programme des mesures comme la privatisation de certaines entreprises publiques, une plus grande sélectivité en matière de prestations sociales, la promotion des assurances privées contre les risques de l'existence, le blocage du recrutement dans la fonction publique, l'introduction d'une flexibilité accrue sur le marché du travail, l'allègement de la fiscalité sur les ménages et les entreprises.

Associé au pouvoir sous les gouvernements Martens V et VI, de 1981 à 1988, le PRL participe à la mise en œuvre d'une « politique de redressement » axée sur l'assainissement des finances publiques et le rétablissement de la compétitivité des entreprises, avec recours aux pouvoirs spéciaux et dévaluation de la monnaie. Glissant vers la droite, il adopte des positions atlantistes en politique extérieure, restrictives dans le domaine de l'immigration et assez sécuritaires en matière de maintien de l'ordre. Séduit par l'action du Parti conservateur britannique et plus encore par celle du Rassemblement pour la République de Jacques Chirac, J. Gol prend ses distances envers les libéraux, démocrates et réformateurs européens de l'ELDR, jugés trop à gauche. Il envisage un rapprochement avec le RPR français. Excédé par cette « dérive droitière » et par cette convergence avec les anti-fédéralistes européens, F. Perin quitte le PRL avec fracas, en 1985⁷³.

Cependant, la ligne du Parti réformateur libéral ne se confond pas entièrement avec les orientations tracées ci-dessus. Lecteur de Kolm⁷⁴, Louis Michel, élu à la présidence le 23 janvier 1982 et réélu quatre ans plus tard, garde un positionnement plus centriste. Il affirme sa volonté de mettre sur les rails un libéralisme populaire, ouvert à toutes les catégories sociales, appelant le PRL à devenir « le parti de la vraie solidarité et de l'intérêt général »⁷⁵. Dans ses écrits, il prône l'égalité des chances et la lutte contre les handicaps socio-culturels dès l'enfance. Il considère l'éducation comme un

⁷⁰ Du nom de Milton Friedman, Prix Nobel d'économie, chef de file de l'École de Chicago et du courant monétariste, auteur de *Capitalisme et Liberté*, Calmann-Lévy, Paris, 1971, coauteur avec son épouse Rose de *La liberté du choix*, Belfond, Paris, 1980, et de *La tyrannie du statu quo*, Lattès, Paris, 1984.

⁷¹ J. GOL, « L'avenir du libéralisme francophone », *op. cit.*, p. 394.

⁷² J. GOL, *Redressement du pays et ferveur libérale* (12 juin 1983), cité par R. MILLER, « Le Parti réformateur libéral », *op. cit.*, p. 378.

⁷³ T. COOSEMANS, « La famille libérale et l'Europe », *op. cit.*, p. 289-290 ; J.-F. FURNÉMONT, *Jean Gol. Le pirate devenu amiral*, *op. cit.*, p. 69-70.

⁷⁴ S.-C. KOLM, *Le contrat social libéral*, Presses Universitaires de France, Paris, 1985. Cet auteur contribue à faire connaître l'œuvre de J. RAWLS, notamment *A Theory of Justice* (1971).

⁷⁵ R. MILLER, « Le Parti réformateur libéral », *op. cit.*, p. 376.

des principaux fondements de la justice sociale⁷⁶. Il tient un discours méritocratique sur la promotion individuelle par le travail, l'effort et l'épargne. Il plaide aussi en faveur d'un syndicalisme de participation. Déniant aux partis de gauche tout monopole en la matière, il instaure la célébration de la Fête libérale du travail, le 1^{er} mai 1985.

Dans sa pratique gouvernementale des années 1980, le PRL fait preuve de pragmatisme. Il compose avec la présence au pouvoir du PSC et du CVP qui, soutenus par la direction nationale des syndicats chrétiens, veillent à éviter l'adoption de mesures d'austérité trop drastiques. C'est ainsi qu'entre 1981 et 1988, on n'assiste pas « au remplacement d'un modèle d'inspiration sociale-démocrate au profit d'un modèle libéral pur » : « Même amoindris, les mécanismes d'assurance et de redistribution horizontale sont maintenus, tandis que la privatisation est confinée à la périphérie de la sécurité sociale. »⁷⁷

Le PRL est rejeté dans l'opposition en 1988. À partir de ce moment, le thème du libéralisme social commence à émerger, discrètement, dans la communication interne et externe du parti. Vincent de Coorebyter, philosophe et directeur général du CRISP, situe ce courant comme suit : « C'est un concept né à la fin du XIX^e siècle au sein de l'école des libéraux anglais⁷⁸. Il stipule que le libéralisme et le social ne sont pas antagonistes. L'idée maîtresse consiste, en effet, à dire qu'il n'y a pas de véritable liberté, pour les individus, s'ils ne disposent pas des conditions matérielles et concrètes – comme un revenu, un logement, l'accès à la connaissance, etc. – pour l'exercer. Et, pour cela, il faut donner un rôle de protecteur et de régulateur à l'État. Le concept tranche donc avec la doctrine libérale chimiquement pure, qui veut qu'on laisse faire le marché. »⁷⁹ Proche de L. Michel, Richard Miller affirme : « Le libéralisme social n'est pas un concept insuffisamment élaboré, une nouveauté inconsistante, ni un oxymore, c'est-à-dire l'assemblage de deux termes contradictoires (...). Il vise à garantir économiquement et socialement le maximum d'égalité des chances, et ce afin de permettre à chacune et à chacun l'exercice réel de ses libertés fondamentales. Comment, en effet, être libre si l'on n'a pas les moyens de l'être ? »⁸⁰

Dans le contexte de la fin des années 1980, la redécouverte de l'héritage légué par le libéralisme social s'explique : la conjoncture économique se redresse ; de larges segments de l'opinion publique, lassés par l'austérité, aspirent à une amélioration de leurs conditions de vie ; il importe aussi de ne pas laisser aux socialistes le monopole du « retour du cœur ». C'est pourquoi, dès le mois de mai 1988, Hervé Hasquin prend l'initiative de créer le groupe de réflexion « Perspectives libérales », en vue de renouer

⁷⁶ L. MICHEL, *Libres et forts. Projet d'éducation pour réussir le futur*, Centre Paul Hymans, Bruxelles, 1985.

⁷⁷ P. REMAN, « Les libéraux face à la social-démocratie », *La Revue Nouvelle*, tome 120, 2005, n° 10, p. 25-41, surtout p. 32-37.

⁷⁸ Il est alors appelé *New Liberalism*. Ses principaux représentants sont Leonard Trelawny Hobhouse, John Atkinson Hobson et John Stuart Mill. Cf. A. SIMHONY, D. WEINSTEIN (s. dir.), *The New Liberalism : Reconciling Liberty and Community*, Cambridge, 2001. En Belgique, le libéralisme progressiste procède de la même inspiration. Il est animé par l'avocat et homme politique bruxellois Paul Janson. Cf. J. TORDOIR, *Paul Janson (1840-1913). Un libéral à la conquête du Suffrage Universel*, Archives Libérales Francophones, Bruxelles, 1999.

⁷⁹ *La Libre Belgique*, 26 août 2004.

⁸⁰ *La Libre Belgique*, 3 novembre 2004.

des ponts entre le libéralisme, jusqu'alors trop absorbé par des préoccupations de gestion économique, et l'humanisme⁸¹. Dans le même esprit, le conseiller communal libéral ucclois Marc Cools publie *Faut-il condamner le libéralisme?* Dans ce livre, note le préfacier Robert Henrion, on retrouve « les accents de ce libéralisme social de Paul Janson, de Paul Hymans et de Jean Rey, qui concilie la défense vigilante des droits de l'individu avec les devoirs de solidarité qui répondent à des aspirations fondamentales de la conscience humaine »⁸². Ce sont aussi les mânes de P. Janson, P. Hymans et J. Rey que J. Gol invoque lors du congrès du PRL du 28 janvier 1989, mais, bientôt privé de son leadership, il n'a guère l'occasion de creuser cette veine⁸³.

Au cours des années ultérieures, le frémissement social du PRL se confirme épisodiquement dans le discours, mais il ne débouche guère sur des réalisations concrètes, au point que M. D'Hoore y voit « un exercice incantatoire »⁸⁴. Pendant plus de deux ans, de janvier 1989 à mars 1992, le Parti réformateur libéral est dirigé par un tandem : Antoine Duquesne exerce la présidence, flanqué de Daniel Ducarme, en qualité de vice-président. Durant cette époque, des appels sont lancés en faveur d'un « retour aux sources du libéralisme social », mais ils n'alimentent pas de débat de fond et ne suscitent aucune initiative marquante. Bien plus, en 1991, la crédibilité d'un tel cap est mise à mal par la diffusion, à Bruxelles, de tracts racistes concoctés par des candidats du PRL (ou apparentés), ainsi que par la démission de Robert Henrion, outré par ces dérapages, de la présidence de la commission de conciliation et d'arbitrage du parti⁸⁵.

J. Gol reprend la présidence du PRL du 14 mars 1992 au 18 septembre 1995. Assez rapidement, il insiste sur la nécessité d'appliquer « une politique sociale plus généreuse »⁸⁶. Toutefois, ses propositions concrètes s'inscrivent toujours dans la perspective d'une plus grande sélectivité des prestations sociales, d'une limitation dans le temps du droit aux allocations de chômage et d'une privatisation partielle du système des pensions. Les dernières interviews qu'il donne à la presse semblent annonciatrices d'une plus grande ouverture⁸⁷, mais l'intéressé décède avant d'avoir pu préciser ses vues en la matière.

Dès le 27 septembre 1995, son successeur, répondant à une question sur le cap qu'il entend suivre, annonce ses intentions en ces termes : « Au-delà de mes engagements francophones de plus en plus pointus, c'est plutôt un libéralisme social que je promeux. Un certain scepticisme par rapport à la toute-puissance de l'argent. »⁸⁸

⁸¹ M. D'HOORE, « Du PLP-PVV au PRL FDF I, 1961-1992 », *op. cit.*, p. 44-45.

⁸² R. HENRION, « Préface », in M. COOLS, *Faut-il condamner le libéralisme?*, *op. cit.*, p. 9-10.

⁸³ Ultérieurement, sa première épouse, Rosita Winkler, rappellera avec force que « Jean Gol s'est efforcé de promouvoir le libéralisme social ». Cf. *Le Soir*, 15 janvier 2004.

⁸⁴ M. D'HOORE, « La "saga des Ducs". Naissance, vie et mort de l'expérience bicéphale du Parti réformateur libéral (1989-1992) », *Res Publica*, tome 35, 1993, p. 496.

⁸⁵ P. WYNANTS, « Le libéralisme francophone avant l'ère Reynders », *op. cit.*, p. 62.

⁸⁶ Discours de clôture au congrès des 28 et 29 novembre 1992, cité par M. D'HOORE, « Du PLP-PVV au PRL FDF II, 1992-1997 », *op. cit.*, p. 4-5.

⁸⁷ Ainsi, en avril 1995, J. Gol se prononce en défaveur d'éventuels sauts d'index, mesure pratiquée par les libéraux au cours des années 1980. Il dénonce le « discours outrancier » du grand patronat qui, par la voix de la FEB, réclame 200 milliards de francs d'économies dans la sécurité sociale. Il précise que les accents sociaux des libéraux « ne sont pas un simple look », mais qu'ils témoignent, dans leur chef, « d'une générosité et d'un souci des gens ». Cf. *Le Soir*, 22 avril 1995.

⁸⁸ *Le Soir*, 27 septembre 1995.

Quelques semaines plus tard, il dénonce le manque d'accents sociaux dans le *lifting* que le gouvernement Dehaene II envisage de faire subir à la sécurité sociale⁸⁹. Est-ce à dire que L. Michel amorce alors une sorte de « refondation » de la doctrine de son parti, comme il le laissera entendre par la suite⁹⁰ ?

La réalité est plus nuancée. Ainsi que le relève P. Delwit⁹¹, le président de la Fédération PRL FDF ne rompt pas brutalement avec la ligne néo-libérale des années 1980. S'il impose sa marque aux plans programmatique et identitaire, il procède en douceur, « par changements lents », « par ajustements » ou encore « par inflexions nuancées et progressives ». Ainsi, le congrès doctrinal tenu d'octobre à décembre 1996⁹² ne consacre pas, dans son chef, un « virage social », comme le croit alors une partie de la presse. Il s'inscrit dans la continuité des orientations tracées auparavant. Par contre, l'ouvrage publié dans la foulée de cette manifestation⁹³ et, plus encore, les déclarations qui l'entourent annoncent un ton nouveau⁹⁴. En 1999, le programme de la Fédération PRL FDF MCC comporte cet engagement formel : « Le libéralisme est authentiquement social. La pérennité du système de sécurité sociale sera assurée en y introduisant plus de justice, en utilisant mieux les moyens disponibles, en corrigeant les lacunes et en l'adaptant aux besoins nouveaux. »⁹⁵

Le seul point sur lequel il y a véritablement rupture, dans la seconde moitié des années 1990, concerne l'immigration. En 1998, L. Michel se démarque très nettement des dérives xénophobes jadis reprochées à certains réformateurs : « Je ne peux pas », dit-il, « entretenir le malentendu entre les réactionnaires et les libéraux. Un raciste ne peut être libéral. »⁹⁶ Forçant la main à une partie du PRL bruxellois, il jette tout son poids dans la balance pour soutenir non seulement l'attribution du droit de vote et de l'éligibilité, au plan communal, dès octobre 2000, aux ressortissants de l'Union européenne, mais également l'octroi du droit de suffrage, au niveau local, aux résidents non européens à partir de 2006, moyennant certaines garanties⁹⁷. Lorsque l'on demande au président de la Fédération si l'électorat est en phase avec une telle orientation, l'intéressé répond : « Je préfère gagner à 26 ou à 27 % qu'à 30 %, mais dans l'honneur, sans avoir couru après les mécontents, sans avoir flatté des sentiments

⁸⁹ *La Dernière Heure*, 4 décembre 1995.

⁹⁰ « C'est une vraie refondation... Entretien avec Louis Michel », *Politique*, n° 11, mai 1999, p. 46.

⁹¹ P. DELWIT, « Du Parti libéral à la Fédération PRL FDF MCC », *op. cit.*, p. 189-192 ; P. DELWIT, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, *op. cit.*, p. 238-239.

⁹² Ce congrès donne lieu à la publication du manifeste (J. GOL, P. VANDROMME, *L'optimisme de la volonté*, *op. cit.*).

⁹³ L. MICHEL, *Rendre confiance. Le manifeste libéral*, Luc Pire, Bruxelles, 1997.

⁹⁴ « Nous prônons une redistribution solidaire plus équitable. Un nouveau contrat social fondé sur la responsabilisation effective des acteurs intéressés, sur la responsabilisation personnelle, sur la solidarité contributive des différents types de revenus. Nous affirmons avec force que l'économie est au service de l'homme : l'objectif de l'économie ne doit pas être d'enrichir un petit nombre, mais de permettre au plus grand nombre de bénéficier de son caractère structurant (...). Le libéral refuse aussi l'exploitation de l'homme par l'homme (...). Il est fondamentalement "travailliste", mais pas socialiste » (cité par A. GILAIN, *Louis Michel. Portrait en coulisses*, *op. cit.*, p. 104).

⁹⁵ *Unir pour réussir. Le programme de la Fédération PRL FDF MCC*, Bruxelles, 1999, p. 12.

⁹⁶ *Le Soir*, 21 mars 1998.

⁹⁷ Sur l'état du dossier à cette époque, cf. P.-Y. LAMBERT, *La participation politique des allochtones en Belgique. Historique et situation bruxelloise*, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 1999. Sur les débats qui lui sont consacrés en 1998-1999, cf. P. WYNANTS, « Les partis politiques », *op. cit.*, p. 174-175.

peu libéraux (...). Si mon parti doit se déshonorer pour éviter que ces mécontents aillent au Front national, je ne joue plus. »⁹⁸

Enfin, dans les relations avec les autres partis libéraux européens, L. Michel, qui manifeste pourtant une vive sympathie à l'égard du « gaullisme social » d'un Philippe Séguin, ne suit pas non plus la voie empruntée par son prédécesseur. Il interrompt le mouvement de retrait du PRL envers l'ELDR. Au fil du temps, au sein des libéraux, démocrates et réformateurs européens, il prend parfois rang au sein du « pôle progressiste »⁹⁹.

À la revue *Politique* qui, en mai 1999, l'invite à dresser un bilan de son action des quatre dernières années, le chef de file de la Fédération PRL FDF MCC répond : « Sur trois questions, décisives à mes yeux, j'ai voulu marquer une véritable fracture avec la période antérieure : l'immigration, pour laquelle il m'a fallu un gros travail de conversion interne, même si je n'ai pas dit que tout était terminé ; la fiscalité, où je reconnaissais que notre slogan “Moins d'État, mieux d'État” était creux et assez simpliste, alors que nous sommes favorables à une cotisation sociale généralisée, à une taxe sur les mouvements financiers, à un (éventuel) impôt sur le chiffre d'affaires, etc. ; l'affermissement de la puissance publique, enfin, la politique ayant un formidable retard sur la puissance économique et financière. »¹⁰⁰

La redécouverte du libéralisme social est, à certains égards, un choix de conviction : L. Michel est issu d'un milieu modeste, et R. Miller ne renie pas entièrement son passé de militant de gauche. Il n'empêche que la stratégie politique compte pour beaucoup dans cette option idéologique : d'une part, le libéralisme social est relativement fédératrice au sein du parti, dans la mesure où il plaît aux composantes FDF et MCC, même s'il ne séduit guère l'aile droitière du PRL ; d'autre part, il permet surtout à la formation de L. Michel de tourner la page néo-libérale, qui la rendait infréquentable aux yeux du futur allié PS. On est cependant en droit de s'interroger : ce libéralisme social a-t-il pris une réelle consistance ? La question rebondira au cours des années 1999 à 2004.

Si le Parti libéral et les formations qui lui succèdent adhèrent à des lectures successives du libéralisme, il est en permanence un « thème mobilisateur et/ou différenciateur, sur lequel s'articule leur discours et repose leur visibilité auprès de l'électorat »¹⁰¹ : la réduction de la fiscalité. C'est là une constante depuis 1949. À cette période, en effet, pour la première fois, les libéraux focalisent entièrement leur campagne électorale sur le spectre du « fisc spoliateur », avec promesse d'une réduction des impôts directs de 25 %¹⁰². Ils découvrent alors que « l'on a pour eux, à la fois dans les milieux de la bourgeoisie aisée et dans les classes moyennes, ce que l'on peut appeler sans exagération un véritable coup de foudre »¹⁰³. Ils persévérent dans la même voie par la suite.

⁹⁸ *Le Soir*, 9 septembre 1998.

⁹⁹ P. DELWIT, « Du Parti libéral à la Fédération PRL FDF MCC », *op. cit.*, p. 192.

¹⁰⁰ « C'est une vraie refondation... Entretien avec Louis Michel », *op. cit.*, p. 42.

¹⁰¹ M. D'HOORE, « Le “paradoxe libéral”. Essai d'analyse de l'évolution du PRL (1979-1995) », *op. cit.*, p. 118.

¹⁰² J. STENGERS, « Le parti confronté au suffrage universel pur et simple », in H. HASQUIN, A. VERHULST (s. dir.), *Le libéralisme en Belgique. Deux cents ans d'histoire*, *op. cit.*, p. 121.

¹⁰³ *Ibidem*, p. 128.

Pareille option stratégique s'explique. Pour peser politiquement, les libéraux doivent marquer leur différence par rapport à leurs concurrents. Ils constatent que le social est le terrain de prédilection des socialistes et que la promotion de la famille est le label revendiqué par les sociaux-chrétiens. Il leur faut, eux aussi, se positionner « sur un axe particulier, où l'électorat peut établir un lien entre une cause et un acteur »¹⁰⁴ : le « drapeau fiscal » ne cessera d'être brandi, parce que la cause dont il s'agit peut être présentée et perçue comme « un vrai combat libéral »¹⁰⁵.

Le discours tenu sur l'impôt est souvent assez négatif, comme si les prélèvements de ce type étaient, par nature, exorbitants ou arbitraires. Il est rarement signalé que la fiscalité est la source de financement des politiques publiques et des fonctions collectives¹⁰⁶. Pour légitimer un abaissement de la taxation sur les personnes physiques et sur les sociétés, généralement couplé à une réduction des dépenses publiques, les libéraux en appellent au respect de la liberté individuelle, à la promotion de l'emploi et du bien-être collectif. Selon eux, les mesures de ce type encourageraient le travail, l'effort, la créativité, l'épargne, l'investissement et la prise de risques. Elles contribueraient à améliorer la compétitivité des entreprises et favoriseraient le développement des PME.

À certains moments de leur histoire, les libéraux francophones entreprennent une véritable croisade antifiscale. C'est notamment le cas en 1992 lorsque le PRL, emmené par J. Gol, dénonce « la rage taxatoire », « l'avalanche d'impôts, de cotisations, de taxes et de redevances qui s'abat sur les Belges », ou encore « la chape de plomb fiscale »¹⁰⁷. Lors de ces temps forts, il est fait usage de formules fortes : « On réinvente le tribut comme on le devait au conquérant à Rome ou au seigneur au Moyen Âge (...). On arrache une véritable rançon aux citoyens, soumis à une saignée constante. »¹⁰⁸ Très souvent, le programme libéral pointe comme priorités non seulement la « pause fiscale » (ou « coup d'arrêt fiscal »), mais aussi une diminution nette des charges.

1.3. UNE FORTE PERSONNALISATION DU POUVOIR

À différentes périodes, il existe un rapport étroit de dépendance entre la formation libérale et son chef de file, que celui-ci exerce la présidence ou dirige le parti par personne interposée. C'est un peu comme si, à intervalles réguliers, les libéraux éprouvaient le besoin de se placer sous la férule d'un leader aux pouvoirs de plus en plus étendus, dans lequel ils se reconnaissent durant un règne sans partage, avant de le

¹⁰⁴ P. REMAN, « Les libéraux face à la social-démocratie », *op. cit.*, p. 28-29. Dans le même sens, Jean Faniel constate : « Les partis qui durent dans le paysage institutionnel belge sont ceux qui arrivent à saisir une question particulière et à se positionner dans les grands clivages de la société » (*Le Soir*, 1^{er} février 2011).

¹⁰⁵ M. D'HOORE, « Le “paradoxe libéral”. Essai d'analyse de l'évolution du PRL (1979-1995) », *op. cit.*, p. 118.

¹⁰⁶ P. WYNANTS, « Fragilités du libéralisme francophone », *op. cit.*, p. 72.

¹⁰⁷ J. GOL, *Librement*, *op. cit.*, p. 91-92.

¹⁰⁸ *Ibidem*, p. 94-97.

renverser de son piédestal¹⁰⁹. Un tel phénomène est assez fréquent en politique, mais il atteint rarement une telle intensité dans une organisation démocratique.

Comment expliquer cette hypertrophie du pouvoir personnel, qui cadre mal, en principe, avec la culture politique libérale ? Tiendrait-elle à l'histoire de ce courant, qui agrège des sensibilités multiples sans les intégrer pleinement, à défaut de doctrine englobante et de structures partisanes suffisamment prégnantes ? En pareil cas, a-t-on pu écrire en forçant délibérément le trait, « la communion avec un *Lider maximo*, puis son exécration, pourraient constituer des éléments fédérateurs, qui estompent les singularités et transpercent les différences »¹¹⁰. La dépendance du groupe à l'égard de son chef de file serait-elle une conséquence de l'individualisme libéral ? Dans cette hypothèse, une autre image, probablement excessive, elle aussi, vient à l'esprit : celle du « grand fauve qui, seul, pourrait tenir les autres mâles dominants à distance respectueuse, puis discipliner la meute pour la conduire en chasse, en rangs serrés »¹¹¹.

Quoi qu'il en soit, le phénomène est attesté à plusieurs reprises. Pour les années 1958 à 1999 considérées dans ce *Courrier hebdomadaire*, il prend des proportions assez étonnantes avec Omer Vanaudenhove, Jean Gol et même Louis Michel. En comparaison avec ces trois ténors, les autres présidents du parti, sur lesquels on ne s'attardera guère, paraissent d'autant plus effacés.

1.3.1. Omer Vanhaudenove

Le Diestois Omer Vanaudenhove¹¹² est élu à la présidence du Parti libéral, le 6 mai 1961. Il est le cofondateur et la figure de proue du PLP-PVV. À son apogée (mai 1961 à novembre 1968), il se considère comme l'architecte de sa formation, qu'il dirige en manager, d'une main de fer. Il fait transférer au comité national et surtout au président, qui en désigne les membres, une bonne part des prérogatives des fédérations régionales et des associations locales. Il choisit ses vice-présidents à sa guise. Il tire argument de dissensions pour intervenir d'autorité dans la confection des listes électorales.

Après avoir pris l'avis de son entourage, il décide seul de la participation du PLP-PVV au gouvernement Vanden Boeynants, en mars 1966, après douze jours de négociations et sans qu'un congrès ait pu débattre de la question¹¹³. En septembre 1967, pour tenir les tensions communautaires sous le boisseau, il se fait

¹⁰⁹ « L'ampleur de la personnalisation explique, a contrario, la cristallisation des mécontentements internes sur la personne du leader », observe très justement M. D'HOORE, « Le “paradoxe libéral”. Essai d'analyse de l'évolution du PRL (1979-1995) », *op. cit.*, p. 101.

¹¹⁰ P. WYNANTS, « Fragilités du libéralisme francophone », *op. cit.*, p. 68.

¹¹¹ *Ibidem*, p. 69. L'expression « chasser en meute » est utilisée, pour les libéraux, par Alain Zenner. Cf. <<http://www.zenner.be>>.

¹¹² Sur son parcours politique, cf. S. DE WINTER, *Omer Vanaudenhove. Les défis du bâtisseur*, Labor, Bruxelles, 1974 ; S. VANAUDENHOVE, L. PAREYN, *Omer Vanaudenhove. Een bruggenbouwer*, Liberaal Archief, Gand, 1996 ; notice « Vanaudenhove, Omer », in H. GAUS (s. dir.), *Politiek biografisch lexicon. Belgische Ministers en Staatssecretarissen 1960-1980*, *op. cit.*, p. 1103-1111.

¹¹³ A. RYDANT, « De PLP-PVV en de regeringsvorming Vanden Boeynants-De Clercq (maart 1966) », *Revue belge d'Histoire contemporaine*, tome 19, 1989, p. 293-316.

octroyer les pleins pouvoirs jusqu'aux élections suivantes. Il intervient énergiquement pour contrer les libéraux flamingants, neutralisant ainsi le Liberaal Vlaams Verbond. Il bride l'influence des organisations sociales au sein de sa formation. Il axe largement la campagne électorale de 1968 sur sa personne. Il tient le cap, malgré les accusations d'autoritarisme¹¹⁴ et d'unitarisme¹¹⁵. Lorsqu'il se retire, les sensibilités régionalistes, trop longtemps bridées, provoquent l'éclatement chaotique du parti.

Le souvenir laissé par la poigne de Vanaudenhove demeure dans les mémoires. Par réaction sans doute, pendant près d'une décennie, les libéraux, en particulier les francophones, se dotent de chefs de file peu encombrants. Pierre Descamps¹¹⁶ est élu à la présidence nationale du PLP-PVV, le 8 octobre 1969. Il jouit d'une certaine autorité morale, mais son pouvoir effectif est faible. Il ne peut éviter la restructuration du parti sur des bases régionales. Il échoue dans sa tentative d'empêcher des dissidences à Bruxelles. Choisi comme président du PLPW, le 13 juin 1971, Émile-Edgard Jeunehomme¹¹⁷ enregistre, sans pouvoir réagir, la création de clubs de réflexion et le passage de libéraux dans les rangs du Rassemblement wallon. Il démissionne à l'automne 1973, pour assurer la présidence du Conseil culturel de la Communauté française. Il est remplacé par André Damseaux¹¹⁸. Ce dernier est élu président du PRLW de justesse, le 16 décembre 1973. Il dirige un parti en repli, réduit à jouer un rôle d'appoint dans des gouvernements assez composites. Adoptant un cap régionaliste, il subit la fronde permanente des tenants de la ligne anti-fédéraliste. Lors du congrès de fusion du PLPW avec l'aile centriste du Rassemblement wallon, il obtient la présidence du PRLW. Il est, cependant, flanqué d'un directoire¹¹⁹. De surcroît, à son corps défendant, les instances du parti sont de plus en plus investies par des personnalités issues du Rassemblement wallon.

¹¹⁴ «Een strak-autoritaire leiding», écrit N. WOUTERS, notice «Vanaudenhove, Omer», in R. DE SCHRYVER et al., *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, tome 3, Lannoo, Tielt, 1998, p. 3146-3147. Pour sa part, M. D'HOOORE, «Du PLP-PVV au PRL FDF. I, 1961-1992», *op. cit.*, p. 7, relève le caractère «despotique» du personnage.

¹¹⁵ Ces accusations émanent notamment de Maurice Destenay, député-bourgmestre de Liège, qui reproche aussi à Vanaudenhove d'avoir ancré son parti trop à droite. Au plan linguistique et communautaire, elles sont exprimées, du côté flamand, par Herman Vanderpoorten, président du Liberaal Vlaams Verbond, et par Adriaan Verhulst, président du Willemsfonds.

¹¹⁶ À son propos, cf. la notice «Descamps, Pierre», in P. DELFORGE, *Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009). Encyclopédie du mouvement wallon*, *op. cit.*, p. 183-184.

¹¹⁷ À son propos, cf. P. DELFORGE, notice «Jeunehomme, Émile-Edgard», in P. DELFORGE, P. DESTATTE, M. LIBON (s. dir.), *Encyclopédie du Mouvement wallon*, tome 2, Institut Jules Destrée, Charleroi, 2000, p. 878.

¹¹⁸ À son propos, cf. la notice «Damseaux, André», in P. DELFORGE, *Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009). Encyclopédie du mouvement wallon*, *op. cit.*, p. 143-145.

¹¹⁹ Ce directoire est composé de Jean Rey, Robert Henrion et François Perin. Cf. J.-F. FURNÉMONT, *Jean Gol. Le pirate devenu amiral*, *op. cit.*, p. 57 et 65-66.

1.3.2. Jean Gol

Pendant trois lustres, Jean Gol¹²⁰ est l'unique chef de file du PRL et de la Fédération PRL FDF, sauf durant son éclipse des années 1989-1992. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, fait observer Paul Piret, « l'histoire des libéraux francophones est rythmée sur deux héritages toujours en alternance, souvent en parallèle, parfois en antagonisme : soit le cycle Gol/Reynders, soit celui des Michel »¹²¹.

Sous l'ère Gol, constate Marc D'Hoore, « le PRL connaît un phénomène de personnalisation du pouvoir sans équivalent dans les autres partis »¹²². Après avoir pris d'assaut le libéralisme wallon, le Liégeois force la réunification avec les Bruxellois. C'est lui qui conçoit l'organisation de la nouvelle formation, en définit la doctrine, en façonne l'image et en détermine les alliances, au point que les idées, l'action et le style du parti se confondent avec les siens¹²³. Ni le congrès, ni le comité permanent, réputé souverain entre les congrès, ne font le poids. Le bureau qui, dans la pratique, dispose des pouvoirs les plus étendus, assure la direction quotidienne du PRL. En réalité, c'est même un organe plus restreint, le bureau exécutif, dont l'existence est officialisée en septembre 1987, qui tient le gouvernail. Au sein de ces instances, J. Gol s'entoure d'une garde rapprochée de fidèles, avec lesquels il entretient des relations de parrainage. Dans l'entourage du leader libéral figure Louis Michel¹²⁴, qu'il propulse à la présidence lorsqu'il doit abandonner la fonction. Gol évince ceux qui lui résistent, tels André Damseaux, débarqué d'un gouvernement, ou le député européen Luc Beyer, rétrogradé à une suppléance.

L'affirmation du pouvoir présidentiel est plus nette encore à partir de février 1992. Après plusieurs mois de fronde et l'installation temporaire d'une dyarchie Duquesne-Ducarme¹²⁵, J. Gol s'impose à nouveau comme leader incontesté du PRL. Il se fait attribuer la présidence des quatre organes centraux du parti, de l'assemblée des délégués des fédérations wallonnes, et reconnaître un droit d'initiative en de nombreuses matières. La quasi-totalité de l'appareil libéral est peuplée de « goliens » de stricte observance. Le 27 février 1995, le Liégeois, déjà président de la

¹²⁰ Sur le parcours politique de l'intéressé, outre la biographie de J.-F. FURNÉMONT citée à la note précédente, cf. J. TORDOIR, *Jean Gol : vingt ans de combat libéral*, Labor, Bruxelles, 2005 ; « Gol, Jean », in P. DELFORGE, *Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009). Encyclopédie du mouvement wallon*, op. cit., p. 269-275 ; J.-F. FURNÉMONT, « Gol, Jean », in *Nouvelle Biographie Nationale*, tome 9, Bruxelles, 2007, p. 201-206.

¹²¹ *La Libre Belgique*, 15 septembre 2005. Dans le même sens, *Le Soir* (15 février 2011) épingle ce commentaire de mandataires libéraux, lorsque Didier Reynders quitte la présidence du MR : « C'est l'ère Gol qui se termine ».

¹²² M. D'HOORE, « Le "paradoxe libéral". Essai d'analyse de l'évolution du PRL (1979-1995) », op. cit., p. 102-103.

¹²³ Dans une évocation rétrospective, Paul Piret estime que « son identification avec sa famille politique est sans égale », ajoutant que « ce parfait démocrate » se comporte souvent en « vrai despote » (*La Libre Belgique*, 15 septembre 2005).

¹²⁴ Pour le compte de J. Gol, ce dernier reconnaît avoir été, pendant plusieurs années, « un parfait exécutant ». Cf. J.-F. FURNÉMONT, *Jean Gol. Le pirate devenu amiral*, op. cit., p. 201.

¹²⁵ Nous n'évoquerons pas cet épisode, qui a fait l'objet d'une étude approfondie : M. D'HOORE, « La "saga des Ducs". Naissance, vie et mort de l'expérience bicéphale au sein du Parti Réformateur Libéral (1989-1992) », op. cit.

Fédération PRL FDF, en devient officiellement le porte-parole et le chef de l'exécutif restreint. Pareille concentration du pouvoir suscite des critiques : J. Gol présente ces dernières comme le fait de quelques francs-tireurs grincheux et les tient pour quantité négligeable. Lors de la dernière élection présidentielle à laquelle il se présente, le 2 juillet 1995, il démontre l'ascendant qu'il exerce sur sa formation : il recueille 4 370 des 4 714 votes valables émis par les membres qui participent au scrutin.

1.3.3. Louis Michel

Désigné par J. Gol en qualité de secrétaire général du PRL (juin 1980), L. Michel¹²⁶ devient « président par défaut » en janvier 1982¹²⁷, lorsque le leader du parti est nommé vice-Premier ministre. Il est réélu pour quatre ans par 76,5 % des délégués en janvier 1986. Il exerce ce mandat jusqu'en janvier 1990, évoluant généralement dans le sillage de son mentor, qui demeure le chef de file du libéralisme francophone.

La disparition soudaine de J. Gol traumatisé le PRL, qui fait appel à L. Michel pour terminer le mandat présidentiel du Liégeois. L'intéressé est un homme d'expérience, susceptible de rallier un consensus¹²⁸. Selon ses propres dires, il réunit alors tous les atouts pour assumer la fonction : autorité, soutien de la base et bonne image dans la presse. Depuis le 19 septembre 1995, il est président intérimaire de la formation libérale. Le 21 octobre suivant, il est élu à la présidence par 90 % des votants.

Le Jodoignois veut imprimer sa marque au libéralisme francophone¹²⁹, sans être bridé par quelque autre dirigeant que ce soit. Il assume, selon ses propres termes, « la solitude de celui qui commande ». Il s'appuie sur une poignée de fidèles : François-Xavier de Donne, Jean Defraigne, Daniel Ducarme, Antoine Duquesne, Hervé Hasquin, Serge Kubla, Richard Miller et Jean-Marie Severin¹³⁰. Néanmoins, il consulte régulièrement Didier Reynders, premier vice-président. Il impose un rythme soutenu à ses troupes, qu'il met à l'ouvrage en organisant quatre congrès doctrinaux en moins de six mois. Populaire, doté d'une personnalité charismatique, il conforte son emprise sur le parti, en imposant son style. À sa demande, il se fait plébisciter en février 1997 : il est réélu à la présidence pour quatre ans, par 96,3 % des suffrages. Attentif à la composition de toutes les listes de la Fédération PRL FDF MCC, il n'hésite pas à imposer ses choix et à écarter certains candidats, en vue des scrutins régional, fédéral et européen de juin 1999.

¹²⁶ Sur son parcours politique, cf. A. GILAIN, *Louis Michel. Portrait en coulisses*, op. cit. ; M. PREYAT, La miraculeuse ascension de Louis M., Labor, Bruxelles, 2002 ; « Michel, Louis », in P. DELFORGE, *Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009). Encyclopédie du mouvement wallon*, op. cit., p. 434-440.

¹²⁷ Après avoir exercé une présidence intérimaire depuis décembre 1981.

¹²⁸ Devant lui s'effacent le président intérimaire prévu par les statuts, en l'occurrence François-Xavier de Donne, chef de file de la régionale de Bruxelles, et le « dauphin » de J. Gol, Didier Reynders.

¹²⁹ Après coup, l'intéressé déclare : « Lorsque j'ai succédé à Jean Gol, je pouvais essayer de faire du Jean Gol, mais je n'avais pas le talent de Jean Gol pour faire du Jean Gol. Alors j'ai fait du Louis Michel, et ça a bien marché » (*Le Soir*, 12-13 février 2011).

¹³⁰ A. GILAIN, *Louis Michel. Portrait en coulisses*, op. cit., p. 66.

Selon un observateur généralement bien informé, son autorité se mue parfois en autoritarisme, avec « boursouflures d'ego et fâcheries atrabilaires »¹³¹. Et le même journaliste d'ajouter, dans le style qu'il affectionne pour ses portraits : « Comme le tonus de Michel est porteur et payant, les coreligionnaires, pincés et raidis par ses foucades et ses ruades, ses certitudes à l'emporte-pièce, un nombrilisme envahissant, se tiennent cois ou courtisent Louis-soleil de la rue de Naples »¹³². Le président de la Fédération PRL FDF MCC en demeure l'homme-clé jusqu'en 2004.

¹³¹ Paul Piret, *La Libre Belgique*, 15 septembre 2005. L. Michel dément : « J'ai fait preuve d'une certaine autorité. Mais je n'ai jamais été autoritaire et j'ai toujours mis en œuvre une grande capacité d'écoute, d'empathie et de compagnonnage » (*Le Soir*, 12-13 février 2011).

¹³² Paul Piret, *La Libre Belgique*, 13 septembre 2004.

2. VERS LA RECONQUÊTE DU POUVOIR (1995-1999)

Après avoir enregistré un recul en 1991, le PRL, désormais associé au FDF, se redresse en Wallonie quatre ans plus tard, tout en demeurant la première force politique à Bruxelles. Ses performances lors des scrutins du 21 mai 1995 feront l'objet de la section 2.1. La législature suivante est marquée par des « affaires » et par des crises, mal gérées par le gouvernement Dehaene II. On verra dans la section 2.2. que ces péripéties alimentent la méfiance d'une partie de l'opinion publique à l'égard du monde politique. Afin de dissiper ce climat délétère et pour se faire désirer comme partenaire au sein de nouvelles coalitions, le PRL FDF mène une opposition vigilante, mais constructive. On examinera dans la section 2.3. le rôle qu'il joue en vue de faire aboutir certains dossiers : ainsi, les Assises de la démocratie, les négociations Octopus sur la réforme de la justice et des polices, l'octroi du droit de vote, pour les élections communales, aux résidents de l'Union européenne. Bien qu'elles soient chapeautées par des structures communes, les composantes de la Fédération demeurent largement autonomes. Leur organisation et leur fonctionnement, dans la seconde moitié des années 1990, seront décrits dans la section 2.4. Les libéraux francophones, alliés au FDF et au MCC, espèrent que les scrutins de juin 1999 se solderont par un retour au pouvoir. La manière dont ils préparent cette importante échéance électorale sera analysée dans la section 2.5.

2.1. LE REBOND : LES SCRUTINS DU 21 MAI 1995

Afin de cerner la portée exacte des consultations électORALES de 1995, mais aussi d'appréhender quelques caractères du PRL avant la création de la Fédération avec le FDF, il convient de revenir sur le scrutin de 1991 et sur les enseignements qui ont été dégagés à cette occasion. On procédera ensuite à un examen des résultats du 21 mai 1995, enregistrés aux différents niveaux de pouvoir concernés, et à l'analyse de leurs suites immédiates.

2.1.1. Flash back : le scrutin de 1991

Les élections législatives du 24 novembre 1991¹³³ affaiblissent les partis traditionnels : le PS y laisse environ 130 000 suffrages ; le PRL, 76 000 et le PSC, 15 000. Les transferts nets de voix s'opèrent dans deux directions principales : d'une part, ils bénéficient à des formations perçues alors comme « alternatives », tels les écologistes et l'extrême droite ; d'autre part, ils viennent gonfler la masse des votes blancs et nuls qui, s'ajoutant à un taux d'absentéisme élevé, confère un caractère assez particulier aux résultats des urnes.

Une enquête post-électorale fouillée montre que le PRL pâtit probablement plus du second flux que du premier. En effet, la formation réformatrice enregistre ses pertes nettes les plus importantes au profit de la catégorie composite des « blancs, nuls et autres », dans une moindre mesure au bénéfice d'Écolo. Elle ne compense pas ces départs par les maigres gains qu'elle engrange au détriment du Parti socialiste¹³⁴. Elle subit apparemment aussi les contrecoups de l'absentéisme¹³⁵. Il importe de garder ces éléments à l'esprit dans l'analyse des résultats électoraux de mai 1995.

La même étude scientifique est instructive à d'autres égards : elle contient un certain nombre d'informations sur le profil sociologique de l'électorat du PRL, sur son positionnement politique et sur l'image du parti, avant l'ouverture de tractations avec le FDF. Des tendances lourdes relevées à cette occasion ne se démentiront pas par la suite, alors que d'autres connaîtront des inflexions significatives.

Le profil sociologique de l'électorat du PRL est assez conforme aux attentes. En ce qui concerne le clivage idéologique Église-État, il confirme la réalité du pluralisme ambitionné par Omer Vanaudenhove et par ses successeurs. Ainsi, 13 % des francophones qui choisissent le PRL ne fréquentent jamais l'église ; 13 autres %, par contre, s'y rendent chaque dimanche ; le gros de la troupe participe au culte occasionnellement, lors de baptêmes, mariages et funérailles (45 %) ou pour les grandes fêtes liturgiques (21 %)¹³⁶. En ce qui concerne l'implantation sociale du parti, on relève une surreprésentation de la classe moyenne supérieure et de la classe supérieure. Le PRL recrute plus aisément des électeurs dans les milieux d'indépendants, de professions libérales et d'agriculteurs que dans la classe ouvrière¹³⁷.

¹³³ X. MABILLE, É. LENTZEN, P. BLAISE, « Les élections du 24 novembre 1991 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1335-1336, 1991.

¹³⁴ A.-M. AISH-VAN VAERENBERGH, « Stabilité et instabilité du vote en Wallonie : désalignement et réalignement des électeurs », in A.-P. FROGNIER, A.-M. AISH-VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Élections, la fêlure ? Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones*, De Boeck, Bruxelles, 1994, p. 61-76.

¹³⁵ L. DE WINTER, J. ACKAERT, « Abstentionnisme électoral et vote blanc ou nul : le « non-vote » en Wallonie », in A.-P. FROGNIER, A.-M. AISH-VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Élections, la fêlure ? Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones*, op. cit., p. 77-78.

¹³⁶ R. REZSOHAZY, « Valeurs et choix politiques chez les francophones », in A.-P. FROGNIER, A.-M. AISH-VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Élections, la fêlure ? Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones*, op. cit., p. 216.

¹³⁷ A.-P. FROGNIER, « Vote, positions sociales, attitudes et opinions en Wallonie », in A.-P. FROGNIER, A.-M. AISH-VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Élections, la fêlure ? Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones*, op. cit., p. 37-39 et 41-44.

Le positionnement politique de l'électorat libéral présente des caractéristiques assez typées. Tout d'abord, l'identification aux grandes tendances, sur l'axe gauche-droite est révélatrice : elle est très faible pour l'extrême gauche et la gauche modérée, moyenne pour le centre, beaucoup plus marquée pour la droite modérée et même pour la droite dure¹³⁸. Ensuite, dans l'éventail des partis démocratiques francophones, les électeurs libéraux apparaissent comme les plus « belgo-belges »¹³⁹. Enfin, à l'exclusion des partisans du Front national, ils sont les plus perméables à l'ethnocentrisme, avec une réticence assez nette envers l'égalité des droits pour les immigrés¹⁴⁰. La principale motivation de leur choix, en se rendant aux urnes, est l'appartenance au milieu des indépendants ou le soutien apporté par le Parti réformateur libéral à cette catégorie socio-professionnelle. Elle devance la référence, très floue, à des convictions et plus encore le poids de la tradition ou l'influence de la socialisation politique par la famille¹⁴¹.

Assez logiquement, le PRL est alors perçu par le public francophone comme un parti de droite. Pour ses électeurs, par contre, il se situe dans les parages de la droite modérée, voire du centre droit.

2.1.2. Les performances de mai 1995 et leurs suites

Venons-en à l'analyse des différents scrutins anticipés du 21 mai 1995. Nous envisagerons successivement les résultats enregistrés par le PRL FDF dans les deux Chambres du Parlement fédéral, puis dans les régions et communautés¹⁴², avant de faire état d'éléments d'interprétation¹⁴³.

À la Chambre, la Fédération PRL FDF réalise un meilleur score que la somme des résultats obtenus, en novembre 1991, par ses deux composantes. Elle recueille, en effet, 623 195 suffrages, contre 501 647 pour le PRL et 90 813 pour le FDF, trois ans et

¹³⁸ P.-H. CLAEYS, P. DESMAREZ, « L'électorat francophone et l'axe gauche-droite », in A.-P. FROGNIER, A.-M. AISH-VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Élections, la fêlure ? Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones*, op. cit., p. 135-137.

¹³⁹ M. VANDEKEERE, R. DOUTRELEPONT, M. JACQUEMAIN, « Les déclinaisons de l'identité en Wallonie. Couplages et divorces entre électorats, appartiances et prises de position en matière communautaire et institutionnelle », in A.-P. FROGNIER, A.-M. AISH-VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Élections, la fêlure ? Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones*, op. cit., p. 170-172 et 176.

¹⁴⁰ A.-M. AISH-VAN VAERENBERGH, « Les attitudes ethnocentriques des électorats wallons à l'égard des immigrés », in A.-P. FROGNIER, A.-M. AISH-VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Élections, la fêlure ? Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones*, op. cit., p. 227-230.

¹⁴¹ B. RIHOUX, « Profil, enjeux environnementaux et motivations de vote : analyse comparée de l'électorat Écolo et des électorats PRL, PSC et PS en Wallonie », in A.-P. FROGNIER, A.-M. AISH-VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Élections, la fêlure ? Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones*, op. cit., p. 112-113.

¹⁴² Cf. les trois études d'É. LENTZEN, P. BLAISE, publiées dans le *Courrier hebdomadaire* du CRISP : « La préparation des élections du 21 mai 1995 », n° 1478-1479, 1995 ; « Les élections du 21 mai 1995. I, La Chambre et le Sénat », n° 1481-1482, 1995 ; « Les élections du 21 mai 1995. II, Les Conseils de région et de communauté », n° 1483-1484, 1995.

¹⁴³ Rappelons qu'en raison des changements apportés à la composition de la plupart des assemblées, les comparaisons en sièges, entre 1991 et 1995, ne sont pas pertinentes. De même, il ne faut pas oublier qu'en 1995, les huit cantons bruxellois sont composés de communes qui appartiennent toutes à l'arrondissement administratif de Bruxelles, ce qui n'était pas le cas précédemment.

demi plus tôt (soit + 30 753 voix). En importance, elle est la cinquième formation du royaume (10,3 % du total des votes valables). Venant au deuxième rang des partis francophones derrière le PS, elle reconquiert la deuxième place en Wallonie (449 945 voix, soit 23,9 %), conforte le leadership libéral préexistant à Bruxelles (144 167 voix, soit 34,7 %) et demeure en tête (29 083 voix, soit 0,8 %) des formations politiques francophones qui présentent des listes dans la partie flamande du pays.

Toutefois, une distinction s'impose entre les circonscriptions wallonnes et celle de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Les gains ne sont pas négligeables en Wallonie (+ 56 480 voix), même s'il s'agit d'un phénomène de ratrappage, vu la mauvaise performance enregistrée en 1991. Il y a progression en regard de deux scrutins récents et comparables : elle est de 3,2 % par rapport aux élections européennes de juin 1994, de 1,7 % par rapport aux élections provinciales tenues en octobre de la même année. À Bruxelles-Hal-Vilvorde, par contre, la Fédération n'effectue aucun bond en avant, bien au contraire. Dans les cantons où la comparaison demeure pertinente avec la situation de 1991, le PRL FDF réalise des scores inférieurs à la somme des voix recueillies, au début de la décennie, par ses composantes. Il progresse, sans doute, par rapport aux élections européennes de juin 1994 (+ 1,3 %), mais il n'atteint pas, en pourcentage, l'addition des résultats des deux formations séparées en 1991 (- 2 %).

Au total, la Fédération décroche dix-huit sièges à la Chambre, soit seize pour le PRL et deux pour le FDF. Treize des dix-huit députés sont des parlementaires sortants. Cinq sont des nouveaux venus en politique nationale. En termes de genre, on note une représentation déséquilibrée : une seule femme pour dix-sept hommes.

Les résultats enregistrés au Sénat sont meilleurs qu'à la Chambre : 672 843 voix (11,8 % du total national et 30 % dans le collège électoral français), contre 496 562 suffrages pour le PRL et 86 026 pour le FDF en 1991. Le gain est de 90 255 voix. Du côté francophone, la Fédération se classe en deuxième position, à 4,1 % du PS, mais avec une avance de 10,6 % sur le PSC. Les scores réalisés sont meilleurs en Wallonie (486 885 voix, soit 26,3 %) qu'à Bruxelles-Hal-Vilvorde (185 958 voix, soit 25,3 %).

Au Sénat, la Fédération recueille cinq sièges d'élus directs, soit quatre pour le PRL et un pour le FDF. La tête de liste, Jean Gol, président de la Fédération, obtient 259 476 voix de préférence : il talonne Philippe Busquin, président du PS (267 268 voix), et devance nettement Gérard Deprez, président du PSC (130 976 voix). La Fédération se voit attribuer trois sénateurs de Communauté et un sénateur coopté, portant tous les couleurs du PRL. Sur un total de neuf sénateurs, elle aligne une seule élue avant le jeu des suppléances. On note l'arrivée d'une personnalité issue de la société civile, qui fera beaucoup parler d'elle par la suite : Alain Destexhe, ancien secrétaire général de Médecins sans frontières international.

Le Conseil régional wallon est élu, pour la première fois, au suffrage universel direct en 1995. Le PRL FDF y recueille 447 542 voix (23,7 % du total). Il vient au deuxième rang, derrière le PS et devant le PSC. Il bénéficie de positions fortes dans les circonscriptions de Nivelles (39 % des voix) et de Neufchâteau-Virton (31,3 %). La Fédération fait élire dix-neuf conseillers, dont une seule femme, sur un total de soixante-quinze. Quinze d'entre eux sont des figures connues et quatre des nouveaux

parlementaires. La tendance au renouvellement partiel du personnel politique, déjà observée pour la Chambre, se confirme en Wallonie.

En vue des élections pour le Parlement flamand, des listes pluralistes d'Union des Francophones sont déposées dans les circonscriptions de Hal-Vilvorde et de Louvain. Au total, elles recueillent 44 053 voix (1,2 % des votes valables) et se classent en septième position. Elles attirent 12 % des électeurs dans les six cantons de la périphérie bruxelloise. Christian Van Eycken, bourgmestre FDF de Linkebeek, décroche un siège à Hal-Vilvorde.

À la différence de son équivalent wallon, le Conseil régional bruxellois est composé d'élus directs depuis 1989. Il y a là, pour la Fédération PRL FDF, à la fois une opportunité et une contrainte. D'une part, en effet, elle peut faire figurer sur sa liste de nombreux élus sortants, à la notoriété établie¹⁴⁴. D'autre part, elle doit veiller, dans le classement des candidats, à un équilibre relatif entre ses composantes, ce qui tend à conforter les positions acquises et réduit le nombre de places accessibles à des nouveaux venus. De ce fait, la tendance au renouvellement du personnel politique est moins marquée dans la capitale.

La Fédération l'emporte haut la main, avec 144 478 suffrages, soit 35 % des votes valables et 40 % des voix recueillies par les listes francophones. Par rapport aux scores cumulés de ses composantes en 1989, elle améliore son résultat en pourcentage (+ 1,4 %), mais elle connaît un léger tassement en voix (- 3 022). Comparativement aux élections européennes de juin 1994, il y a progression de 2,6 %. Le PRL FDF supplante ses concurrents dans tous les cantons, à l'exception de celui de Saint-Gilles, où il est devancé par le Parti socialiste. Avec 28 élus – 15 PRL et 13 FDF – sur 75, il gagne un siège par rapport au scrutin régional précédent. Sur ces 28 mandataires, 23 sont des figures connues et 5 des nouveaux venus. Du point de vue du genre, la représentation régionale bruxelloise de la Fédération est la moins déséquilibrée de toutes celles passées en revue jusqu'ici : 18 hommes et 10 femmes. Le PRL FDF n'est pas un pionnier pour l'accession de personnes d'origine étrangère à des mandats électifs : il ne compte aucun conseiller régional d'ascendance extra-européenne, alors que le PS en aligne trois et Écolo, deux.

Comme le Conseil de la Communauté française est formé des 75 élus wallons et de 19 membres du groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, la Fédération PRL FDF y occupe le deuxième rang, derrière le PS et devant le PSC. Elle y détient 28 sièges sur un total de 94, pour 19 Wallons et 9 Bruxellois.

Le Conseil de la Communauté germanophone est formé de membres élus au suffrage universel direct. Seule composante de la Fédération à avoir gardé sa dénomination de 1961, le Partei für Freiheit und Fortschritt y conserve sa deuxième place, acquise cinq ans plus tôt. Par rapport à 1990, il progresse en pourcentage (19,8 %, soit + 1 %), mais il recule légèrement en voix (7 377, contre 7 756). Il se maintient à cinq sièges. Ceux-ci sont attribués à trois conseillers sortants et à deux nouveaux élus, dont une femme.

¹⁴⁴ Comme 60,6 % des électeurs émettent un vote nominatif, cet atout n'est pas à négliger. Notons que, parmi les dix candidats les mieux placés en voix de préférence, on trouve quatre PRL et trois FDF.

L'enquête post-électorale menée entre 1995 et 1997 apporte des éléments d'information nouveaux, tout en signalant l'une ou l'autre inflexion par rapport aux études de 1991-1992. Ainsi, deux segments d'égale importance – ils représentent l'un et l'autre 19 % du total – se distinguent, au sein de l'électorat de la Fédération : le premier manifeste un intérêt et le second exprime un dégoût à l'égard de la politique. L'augmentation de la deuxième strate, en l'espace de quelques années, semble indiquer que les réformateurs ont (r)amené à un comportement électoral actif des citoyens pourtant animés de sentiments négatifs à l'égard des partis et des scrutins¹⁴⁵.

Il appert qu'un tel facteur explicatif doit entrer en ligne de compte, mais parmi d'autres, pour expliquer le succès du PRL FDF en Wallonie. D'une part, en effet, cette victoire se comprend si l'on considère le différentiel de volatilité entre les partis : en 1995, la Fédération fidélise 81 % de ses électeurs de 1991, contre seulement 65 % pour le PS et le PSC, 44 % pour Écolo. D'autre part, l'essentiel du gain net réalisé par le PRL FDF provient d'anciens abstentionnistes et adeptes du vote blanc ou nul, dans une mesure moindre de transfuges de l'électorat socialiste. Les transferts de voix avec le PSC demeurent, de très loin, les plus importants, mais ils jouent dans les deux sens et tendent à se contrebancer¹⁴⁶.

L'enquête de 1995-1997 éclaire les motivations de vote des électeurs wallons du PRL FDF. Le profil plus francophone, résultant de l'association des libéraux avec les fédéralistes bruxellois, est loin d'être déterminant¹⁴⁷. Les références au clivage socio-économique sont bien plus prégnantes, par opposition à la ligne adoptée par le PS¹⁴⁸. Est-ce à dire qu'en gros, la Fédération demeure plutôt ancrée à la droite de l'échiquier politique, comme elle l'était en 1991 ? La réalité est plus nuancée. Probablement en raison d'un discours plus social, peut-être aussi à cause de l'image moins conservatrice du FDF à Bruxelles, les réformateurs apparaissent désormais, devant le PSC, comme « le maître achat » des électeurs centristes (à raison de 25,1 % du total de ceux-ci). Ils demeurent, cependant, plus attractifs encore pour les partisans de la droite modérée (44,3 % du total). En d'autres termes, la Fédération apparaît, électoralement parlant, comme l'incarnation du centre droit¹⁴⁹.

Le PRL FDF s'est bien redressé en Wallonie, tout en s'imposant comme première force politique à Bruxelles. Renoue-t-il pour autant avec l'exercice du pouvoir ? Tout dépend de l'issue des négociations entre les formations politiques. Les accords signés

¹⁴⁵ A.-P. FROGNIER, « Les élections de 1995 : un retour à la normale ? », in A.-P. FROGNIER, A.-M. AISH VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Des élections en trompe-l'œil. Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones*, De Boeck, Bruxelles, 1999, p. 19-20.

¹⁴⁶ M. SWYNGEDOUW, A.-P. FROGNIER, « Les transferts de voix entre les partis », in A.-P. FROGNIER, A.-M. AISH VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Des élections en trompe-l'œil. Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones*, op. cit., p. 35-46.

¹⁴⁷ L. DE WINTER, A.-P. FROGNIER, « Les identités ethno-territoriales : exploration dans un champ de mines politique et méthodologique », in A.-P. FROGNIER, A.-M. AISH VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Des élections en trompe-l'œil. Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones*, op. cit., p. 92.

¹⁴⁸ A.-P. FROGNIER, « L'impact des positions sociales, des valeurs et des enjeux sur le vote », in A.-P. FROGNIER, A.-M. AISH VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Des élections en trompe-l'œil. Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones*, op. cit., p. 30.

¹⁴⁹ P.-H. CLAEYS, P. DESMAREZ, « L'électorat francophone et l'axe gauche-droite », in A.-P. FROGNIER, A.-M. AISH VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Des élections en trompe-l'œil. Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones*, op. cit., p. 54-55.

par les partis, en juin 1995, font prévaloir une même formule aux différents niveaux de pouvoir concernés, sauf à Bruxelles-Capitale : la coalition des sociaux-chrétiens et des socialistes. Le gouvernement Dehaene II associe, dès lors, le CVP, le PSC, le PS et le SP. Les exécutifs Collignon II (Région wallonne) et Onkelinx II (Communauté française) réunissent le PS et le PSC. L'exécutif de la Communauté germanophone ne comprend plus le PFF libéral : présidé par Joseph Maraite, il est, lui aussi, une alliance entre les sociaux-chrétiens du CSP et les socialistes du SP.

Jean Gol ne décolère pas : il dénonce le mépris affiché par les deux autres grandes familles politiques à l'égard de la volonté des électeurs¹⁵⁰. De son côté, quelques mois plus tard, Louis Michel tire les conclusions de cette nouvelle relégation du PRL FDF dans l'opposition. Dans un régime de coalition, la Fédération a peu de chances de parvenir au pouvoir par ses propres performances électorales, même si ces dernières peuvent et doivent encore être améliorées. Pour être appelée à la table de négociation, il lui faut préalablement se faire accepter, voire désirer, par ses interlocuteurs potentiels. Il convient, dès lors, d'arrondir les angles à l'égard des futurs partenaires, au lieu de les aiguiser comme l'a fait J. Gol. Dans cette perspective, une position centrale sur l'échiquier politique doit être adoptée, notamment en délivrant un message social plus consistant. Il importe également de modifier la tonalité de l'opposition menée par le parti : comme on le verra, celle-ci deviendra, effectivement, moins agressive et plus constructive qu'auparavant.

Le seul niveau de pouvoir auquel le PRL FDF a partiellement l'initiative, en juin 1995, est la Région de Bruxelles-Capitale. François-Xavier de Donnea est chargé de mener les négociations avec les partis francophones. Jos Chabert (CVP) remplit le même office dans le rôle linguistique flamand. Le gouvernement Picqué II est constitué le 22 juin 1995. Il est asymétrique dans sa composition : il réunit, en effet, le PRL FDF, le PS, le CVP, le SP et la Volksunie. La Fédération y détient deux des cinq mandats ministériels et un des trois secrétariats d'État. Hervé Hasquin (PRL) est le ministre en charge de l'Aménagement du territoire, des Communications, des Aspects réglementaires du plan régional de développement et du futur plan d'affectation du sol. Il préside le collège de la Commission communautaire française. Également ministre, Didier Gosuin (FDF) a pour compétences l'Environnement, la Conservation de la nature, la Politique de l'eau, la Propreté publique, la Rénovation urbaine et le Tourisme. En qualité de secrétaire d'État, Éric André reçoit les secteurs des Travaux publics, de la Politique foncière, de la Gestion du patrimoine et de la Rénovation des sites désaffectés. Armand De Decker (PRL) obtient les présidences du Conseil régional et de l'assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

¹⁵⁰ *Le Soir*, 27 mai 1995.

2.2. UN CLIMAT DÉLÉTÈRE

Alors que la Fédération PRL FDF redresse sa barque en Wallonie, les formations au pouvoir et, par contrecoup le gouvernement Dehaene II, perdent une part de leur crédit à la suite de trois lames de fond qui déferlent sur le pays : les « affaires », la gestion déficiente de crises et la montée de l'inquiétude face aux menaces qui pèsent sur l'emploi dans de grandes entreprises industrielles¹⁵¹. Il n'y aurait pas lieu d'évoquer ici ces épisodes s'ils n'avaient des retombées, directes ou indirectes, pour la Fédération PRL FDF, bientôt élargie au MCC. On rappellera brièvement les faits avant d'examiner leurs répercussions.

2.2.1. Les « affaires »

Des scandales frappent de plein fouet le Parti socialiste et le Socialistische Partij. Ils affectent aussi, mais dans une moindre mesure, le Christelijk Volkspartij et le Parti social-chrétien.

Les investigations menées par la justice à l'Institut universitaire de sondages d'opinion (INUSOP) révèlent l'existence de pratiques irrégulières : il y a eu surfacturation d'enquêtes d'opinion et facturation de travaux fictifs, avec la complicité de responsables socialistes. Une partie des montants engagés a été rétrocédée aux commanditaires pour financer le PS et ses campagnes électorales. Mis en cause, le vice-Premier ministre Guy Coëme démissionne le 23 janvier 1994. Renvoyé devant la Cour de cassation en compagnie de sept coïnculpés, il écope d'une peine de prison avec sursis et d'une inéligibilité de cinq ans. Il doit abandonner tous ses mandats politiques.

Le 18 juillet 1991, André Cools, ministre d'État, ancien président du PS et homme fort du socialisme liégeois, est assassiné à Cointe. Les procédures judiciaires et les enquêtes policières menées au départ de cette affaire conduisent, de manière directe ou dérivée, à la mise en cause de personnalités du PS, parfois aussi du SP¹⁵².

L'enquête conduite à Liège permet d'identifier les tueurs et les commanditaires présumés. Ces derniers évoluent dans l'entourage d'Alain Van der Biest. L'ancien ministre régional est arrêté et incarcéré, mais il clame son innocence. Peu avant son renvoi éventuel devant la cour d'assises de Liège, il met fin à ses jours. Le 7 janvier 2004, deux anciens collaborateurs de l'homme politique sont condamnés à vingt ans de réclusion.

¹⁵¹ Pour une analyse des répercussions politiques de ces événements, cf. M. PLATEL, « Het Belgische politiek gebeuren in 1995 », *Res Publica*, tome 38, 1996, p. 501-525, ainsi que la série d'articles de M. DEWEERDT, « Overzicht van het Belgische politiek gebeuren in 1996, 1997, 1998, 1999 », *Res Publica*, tome 39, 1997, p. 468-521, tome 40, 1998, p. 311-375, tome 41, 1999, p. 162-238, et tome 42, 2000, p. 166-246.

¹⁵² S. CARROZZO, M.-P. DEGHAYE, G. ROGGE, *L'affaire Cools*, Luc Pire, Bruxelles, 1996.

Entre-temps, les investigations sur l'affaire Cools ont révélé que les irrégularités n'ont pas manqué, sous l'ère Van der Biest, au Ministère wallon des pouvoirs locaux et des travaux subsidiés. Après divers procès, l'ancien titulaire du département a été condamné par la cour d'appel de Bruxelles à une peine de prison avec sursis et à une suspension de ses droits civils et politiques de cinq ans, pour ne pas avoir jugulé les dépenses excessives de son cabinet.

L'enquête liégeoise remonte une autre piste : celle du financement occulte du PS. Elle établit l'existence de commissions occultes, versées en 1988 à des responsables de cette formation, à l'occasion de l'achat d'hélicoptères à la firme Agusta pour le compte de la Force aérienne. Guy Spitaels, ministre-président de la Région wallonne, Guy Coëme, vice-Premier ministre, ministre des Communications et des Entreprises publiques, et Guy Mathot, ministre régional des Affaires intérieures¹⁵³ démissionnent de leurs fonctions, le 21 janvier 1994. Le scandale éclabousse également le SP. Le 22 mars 1995, Franck Vandenbroucke, ministre des Affaires étrangères, quitte le gouvernement. Le 20 octobre suivant, c'est au tour de Willy Claes, secrétaire général de l'OTAN de s'effacer. Dans la foulée, la justice met au jour l'existence de commissions occultes versées à des socialistes francophones et flamands lors de l'attribution à la firme Dassault, en 1989, d'un contrat de mise à niveau des F16 de la Force aérienne. Entre autres inculpés figurent G. Spitaels, G. Coëme et W. Claes. Renvoyés devant la Cour de cassation pour corruption, les trois hommes politiques se voient infliger des peines de prison avec sursis, assorties de cinq ans de déchéance du droit de remplir des fonctions, emplois ou offices publics.

En novembre 1996, Elio Di Rupo, vice-Premier ministre en charge des Communications et des Entreprises publiques, est accusé de pédophilie par une partie de la presse, à un moment où l'opinion est traumatisée par l'affaire Dutroux. Il en est de même pour le social-chrétien Jean-Pierre Grafé, ministre francophone et wallon de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Sport. Ce dernier démissionne, le 9 décembre 1996, pour assurer sa défense. En juillet 1997, E. Di Rupo, manifestement victime d'une cabale, est blanchi par un rapport du comité P (contrôle des polices).

Les « affaires » concernent aussi certains milieux sociaux-chrétiens. Le 8 décembre 1994, le ministre de la Défense nationale Leo Delcroix (CVP) démissionne de son poste pour avoir menti sur l'existence d'une luxueuse villa à Bormes-les-Mimosas, dont il est le propriétaire. Quelques années plus tard, il est condamné pour financement illégal de son parti, puis acquitté par la cour d'appel d'Anvers, les faits incriminés étant prescrits.

Le 24 mars 1994, le président du PSC constraint deux responsables de son parti à la démission. Le premier est Jean-Louis Thys, ministre régional bruxellois des Travaux et des Transports publics. Il fait l'objet d'une instruction pour faux en écriture et corruption, dans le cadre d'une affaire de financement, présumé illégal, de son parti. Il décède le 18 novembre 1999. Le second démissionnaire est Michel Demaret, bourgmestre de la ville de Bruxelles et membre du Conseil régional. Il est soupçonné d'avoir prélevé des commissions, en vue d'un enrichissement personnel, lors de la

¹⁵³ Ce dernier sera ultérieurement mis hors de cause.

passation de marchés publics et privés. Il décède le 8 novembre 2000, mais la corruption est établie lors du procès intenté à des membres de son entourage.

En dehors des « affaires » proprement dites, d'autres dossiers interpellent l'opinion publique. Ainsi, le 20 février 2002, Karel Van Noppen, inspecteur attaché à une cellule spéciale de l'Institut d'expertise vétérinaire, est abattu sur ordre de la mafia des hormones. Ce crime suscite une vague d'indignation dans le pays. Il en est de même pour la mort de Semira Adamu, jeune réfugiée nigériane à laquelle l'asile a été refusé en Belgique. Le 22 septembre 1998, l'intéressée doit être expulsée. Elle est placée de force dans un avion en partance pour le Togo, où des gendarmes lui appliquent un coussin sur le visage, afin de venir à bout de sa résistance. Elle succombe à un étouffement. Le ministre de l'Intérieur, Louis Tobback, assume la responsabilité politique du drame et présente sa démission.

2.2.2. Une gestion de crises déficiente

Dans la seconde moitié des années 1990, l'appareil d'État tangue. À la stupeur de l'opinion publique, il s'avère incapable de gérer deux secousses majeures : l'affaire Dutroux et la crise de la dioxine.

À propos de l'affaire Dutroux, nous n'évoquerons guère le dossier criminel¹⁵⁴, que l'on peut résumer en une phrase¹⁵⁵ : « Le point de départ de l'ébranlement auquel est soumise l'opinion, à partir d'août 1996, réside dans le sort de fillettes et de jeunes filles retrouvées, les unes vivantes, les autres assassinées, après leur enlèvement par Marc Dutroux », criminel récidiviste ayant bénéficié d'une mise en liberté conditionnelle contre l'avis du parquet. Cette dernière décision est bientôt reprochée par certains citoyens à l'ancien ministre de la Justice Melchior Wathelet, dont le mandat à la Cour européenne de justice est renouvelé, non sans contestation, fin avril 1997.

Des semaines durant, l'affaire Dutroux fait la une des médias. La vague d'émotion qu'elle soulève contribue à la réussite de la marche blanche du 20 octobre 1996, organisée à l'initiative des parents d'enfants assassinés : plus de 300 000 manifestants défilent à Bruxelles dans le calme. Le retentissement de l'affaire est amplifié par la retransmission télévisée des séances de la commission d'enquête parlementaire chargée d'établir la manière dont les investigations, dans leurs volets policiers et judiciaires, ont été menées lors de « l'affaire Dutroux-Nihoul et consorts »¹⁵⁶. Les révélations presque quotidiennes pendant de longs mois, de la mauvaise articulation et des dysfonctionnements de la justice, de la gendarmerie et de la police suscitent, dans une large partie de l'opinion, une méfiance à l'égard de l'État. Ce climat est encore alourdi quand certains médias avancent la thèse de l'existence de protections

¹⁵⁴ R.-P. DAWANT, *Marc Dutroux : le dossier*, Luc Pire, Bruxelles, 1997 ; R.-P. DAWANT, *Affaire Dutroux, affaire d'État ?*, Luc Pire, Bruxelles, 2004.

¹⁵⁵ X. MABILLE, *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, CRISP, Bruxelles, 2000, p. 433.

¹⁵⁶ J.-F. BASTIN, *La dernière scène. La Commission Dutroux à la télévision*, Luc Pire/ARTE/RTBF, Bruxelles 1999.

au plus haut niveau de l'État, couvrant les agissements de réseaux de pédophiles. Cette thèse ne sera jamais confirmée par la justice ultérieurement.

Interpellé, le gouvernement Dehaene II sort de son mutisme pour annoncer une série de réformes, notamment en matière de lutte contre la criminalité et d'aide aux victimes. Cependant, il est à son tour plongé dans la tourmente lorsque, le 23 avril 1998, Marc Dutroux s'évade du palais de justice de Neufchâteau, avant d'être repris. Jugeant leur responsabilité politique engagée, Johan Vande Lanotte, ministre de l'Intérieur, et Stefaan De Clerck, ministre de la Justice, démissionnent de leurs fonctions¹⁵⁷.

Le rapport de la commission d'enquête parlementaire, adopté par la Chambre le 18 avril 1997, et les études menées dans la foulée de celle-ci¹⁵⁸, permettent d'affiner le diagnostic : la justice souffre de déficiences structurelles, plus graves que des « dysfonctionnements » occasionnels. Il y a là un immense chantier, qui doit mobiliser les énergies des partis de la majorité comme des formations de l'opposition. La réforme des polices demeure, elle aussi, en souffrance, alors que de multiples défaillances ont été épinglees depuis des lustres¹⁵⁹. La commission d'enquête parlementaire préconise, dès lors, une réorganisation profonde du paysage policier. Encore faut-il que les responsables politiques s'entendent sur le dispositif à mettre en œuvre à cet égard.

Dans la vie publique, la « crise blanche » fait apparaître de nouveaux acteurs, collectifs et individuels. Ceux-ci interpellent les autorités politiques, le plus souvent en évitant tout discours populiste ou poujadiste. Cependant, ils relaient des attentes assez diffuses de changements rapides et profonds, qui peuvent difficilement être rencontrées à court terme par un monde politique procédant par la recherche de compromis.

L'asbl Marc et Corine¹⁶⁰, fondée le 14 décembre 1992 par Jean-Pierre Malmendier et François Kistemann, ne se signale pas seulement par sa participation aux recherches d'enfants disparus. Elle agit aussi comme groupe de pression : la pétition revendiquant l'instauration de peines incompressibles, qu'elle dépose à la Chambre le 9 octobre 1996, recueille 2 700 000 signatures. De son côté, le mouvement blanc¹⁶¹, formé d'une bonne centaine de comités locaux, en appelle à la « vigilance citoyenne » sur le sort réservé aux enfants. Méfiant à l'égard des médiations politiques classiques,

¹⁵⁷ *Le Soir*, 24 avril 1998.

¹⁵⁸ Notamment C. PANIER, « Justice 1990-2000. Et la fin du siècle fut judiciaire... », in M.-T. COENEN, S. GOVAERT, J. HEINEN (s. dir.), *L'état de la Belgique 1989-2004. Quinze années à la charnière du siècle*, op. cit., p. 299-313 ; C. PANIER, É. LENTZEN, « La Justice dans la tourmente. Des pouvoirs et des faits », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1533, 1996.

¹⁵⁹ L. VAN OUTRIE, « La réforme des polices », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1580-1581, 1997, p. 1-32.

¹⁶⁰ B. RIHOUX, S. WALGRAVE, « Disparitions d'enfants et Justice : émergence de nouveaux acteurs », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1590-1591, 1998, p. 7-24 et 37-54.

¹⁶¹ B. RIHOUX, « Mobilisations de parents de victimes, marches blanches et comités blancs. À la recherche d'un "nouveau mouvement social" », in N. BURNAY, P. LANNOY, L. PANAFIT (s. dir.), *La société indicible. La Belgique entre émotions, silences et paroles*, Luc Pire, Bruxelles, 1997, p. 65-80 ; B. RIHOUX, S. WALGRAVE, *L'année blanche. Un million de citoyens blancs. Qui sont-ils ? Que veulent-ils ?*, EVO, Bruxelles, 1997 ; O. KUTY, D. VRANCKEN, A. FANIEL, *Les comités blancs, un défi citoyen ?*, Quorum, Ottignies, 1998.

il éprouve des difficultés à se structurer, à formuler un cahier de revendications concrètes et à mobiliser durablement l'opinion publique. Il finit par s'essouffler.

Insatisfaits des résultats obtenus alors qu'ils jouissent d'un capital de sympathie dans l'opinion, certains parents d'enfants assassinés s'engagent en politique en vue des élections du 13 juin 1999 : ainsi Paul Marchal au sein du PNPB (Parti pour une nouvelle politique belge), Jan Lambrechts pour le compte du VLD, Tiny Mast sous les couleurs du PTB et Jean-Pierre Malmendier en qualité de candidat d'ouverture de la Fédération PRL FDF MCC. Signalons aussi que des personnalités ayant siégé dans la commission d'enquête parlementaire bénéficient d'un surcroît de visibilité. C'est le cas notamment du président, Marc Verwilghen (VLD) et du rapporteur à la Chambre, Nathalie de T' Serclaes (PSC, puis MCC).

Un autre dossier jette l'émoi dans la population, à la fin de la législature. À la suite d'une enquête relative à une contamination d'alimentation pour volaille par de la dioxine¹⁶², le Ministère de la santé publique fait retirer de la vente les poulets et les œufs d'origine belge, le 28 mai 1999. On apprend que l'industrie agroalimentaire a fabriqué de la farine contaminée utilisée également dans les élevages porcins et bovins. Le gouvernement interdit, dès lors, le transport et l'abattage des volailles, des porcs et des bovidés. Un embargo européen frappe toutes les catégories de produits suspects. La situation devient problématique pour les producteurs.

Le public s'interroge sur la qualité de la nourriture qu'il achète. À quelques jours des élections du 13 juin 1999, le scandale a des répercussions politiques. Il apparaît, en effet, que les ministres de l'Agriculture, Karel Pinxten (CVP), et de la Santé publique, Marcel Colla (SP), ont été avertis des risques dès avril, mais qu'ils ont gardé le silence pendant un mois, avant de gérer la crise dans une atmosphère de panique générale. Le 1^{er} juin, ils sont acculés à la démission. Un sondage d'opinion, publié une semaine plus tard, indique que deux personnes interrogées sur trois éprouvent un fort ressentiment à l'égard du gouvernement pour ses décisions tardives et qu'une sur trois pourrait modifier ses choix électoraux en conséquence¹⁶³. Constituée le 16 juillet 1999, une commission d'enquête parlementaire sur l'affaire de la dioxine remet son rapport à la Chambre, le 3 mars 2000. Elle établit l'existence d'une responsabilité collective, en pointant du doigt les cabinets des ministres Pinxten et Colla.

2.2.3. Des menaces sur l'emploi

Alors que le climat politique s'alourdit, l'actualité sociale est marquée par la publication d'informations relatives au sort d'entreprises industrielles importantes : il s'agit des Forges de Clabecq, des anciennes Usines Gustave Boël à La Louvière et de Renault Industrie Belgique à Vilvorde. On enregistre, chaque fois, des pertes d'emplois sévères, qui sème l'inquiétude ou la colère dans le monde du travail.

¹⁶² Sur la crise de la dioxine, cf. P. BODART *et al.*, *Dioxine : de la crise à la réalité*, Éditions de l'Université de Liège, Liège, 2000 ; J.-P. THOMÉ, « La crise de "la dioxine" et des PCBs », <<http://www.libnet.ulg.ac.be>>. La chronologie des faits figure sur le site <<http://www.archives.lesoir.be>>.

¹⁶³ *Le Soir*, 8 juin 1999.

La situation de départ des deux firmes sidérurgiques est similaire. Il s'agit de petits producteurs, dont la gamme de produits est fortement exposée à la concurrence internationale. Pour résister aux chocs conjoncturels et se moderniser, de telles entreprises doivent disposer de moyens financiers suffisants. Or, ni les Forges, ni Boël ne remplissent cette condition : ces sociétés connaissent un endettement croissant et un climat social de plus en plus tendu.

À Clabecq¹⁶⁴, les principaux actionnaires privés se désengagent, le 26 janvier 1996. Le gouvernement wallon, soucieux d'assurer la continuation d'une activité industrielle sur le site, décide d'y maintenir une sidérurgie intégrée, moyennant une compression du volume de l'emploi d'un tiers (700 postes sur un peu plus de 2 100). Il prévoit une recapitalisation de l'entreprise. Or, la Commission européenne n'accepte pas les aides publiques à la sidérurgie, de nature à fausser la concurrence. Elle oppose son veto. Le tribunal de commerce de Nivelles prononce la faillite des Forges, le 3 janvier suivant, mais il ordonne la poursuite des activités pour permettre la recherche d'un repreneur. Sous l'impulsion des délégués syndicaux FGTB de l'entreprise, une marche multicolore pour l'emploi est organisée à Clabecq, le 2 février 1997. Elle rassemble environ 50 000 manifestants. Le 11 juin, le gouvernement wallon donne son feu vert à une reprise éventuelle par le groupe italo-suisse Duferco. L'acte de vente de la société est signé le 25 novembre. La production repart avec 893 travailleurs, soit 1 250 de moins qu'en 1995.

Le 28 février 1997, les Usines Gustave Boël (UGB)¹⁶⁵ de La Louvière concluent un accord de partenariat avec le groupe sidérurgique néerlandais Hoogovens. La firme est recapitalisée, avec fermeture d'outils et suppression de 800 emplois, sur un total préexistant de 2 100. Confrontée à des nouvelles difficultés, elle est placée sous concordat par le tribunal de commerce de Mons. Conçu par Hoogovens, le plan de redressement est jugé inacceptable par la Région wallonne. Finalement, les Néerlandais se retirent de La Louvière. Le 10 juin 1999, l'entreprise passe sous contrôle du groupe Duferco. Un peu plus de 400 emplois sont à nouveau perdus lors de cette opération de sauvetage.

La direction du groupe Renault décide de réorganiser sa production d'automobiles en la concentrant sur les sites aux salaires les moins élevés. Le 27 février 1997, elle annonce la fermeture, au 1^{er} juillet suivant, de l'usine de montage de Vilvorde, qui emploie 3 100 personnes¹⁶⁶. Les méthodes brutales de la direction choquent l'opinion : ni les procédures européennes, ni la loi belge relative à l'information et à la consultation des travailleurs ne sont observées. La chaîne de production est arrêtée. Le 20 mars 1998, le tribunal correctionnel de Bruxelles condamne le directeur général de la société française à 10 millions de francs d'amende, pour ne pas avoir informé et consulté les représentants du personnel à propos de la fermeture du site. Entre-temps,

¹⁶⁴ M. CAPRON, « Les Forges de Clabecq. Chronique d'une survie fragile », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1529-1530, 1996 ; M. CAPRON, « Forges de Clabecq : la survie inattendue », in *L'Année sociale* 1997, Bruxelles, 1998, p. 69-113.

¹⁶⁵ M. CAPRON, « De la sidérurgie wallonne à la sidérurgie en Wallonie », in *L'Année sociale* 1998, 1999, p. 50-57 ; M. CAPRON, « La sidérurgie en Wallonie entre Usinor, Duferco et Arcelor », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1786-1787, 2003, p. 32-34.

¹⁶⁶ Sur ce dossier, cf. S. VANHULLE, T. VAN GORP (s. dir.), *Le choc Renault Vilvorde*, EPO, Berchem, 2000 (point de vue syndical).

par la loi du 13 février 1998, dite « loi Renault », la procédure à mettre en œuvre en la matière a été renforcée. Ce dispositif n'empêche nullement l'annonce de la suppression de 2 500 à 3 000 emplois à l'usine Ford de Genk, le 31 août 1998.

2.2.4. Les implications pour la Fédération PRL FDF MCC

Il convient d'épingler les implications de ces années de turbulences pour la Fédération PRL FDF MCC et même pour le Mouvement réformateur, qui prendra le relais. Sans trop anticiper l'évolution ultérieure, tentons de relever une série de questions qui se poseront, tôt ou tard, à la formation de L. Michel. Il faut distinguer, à cet égard, les interrogations auxquelles nous tenterons de répondre dans le présent *Courrier hebdomadaire* et celles que nous tiendrons en réserve, comme autant de pierres d'attente, pour les traiter dans des livraisons ultérieures.

Pour la suite de notre tour d'horizon ponctué par les élections du 13 juin 1999, quatre questions méritent de retenir l'attention :

- les réformes de la justice et de la police sont des chantiers de grande ampleur. La Fédération PRL FDF MCC va-t-elle prendre ces dossiers à bras-le-corps au cours de la seconde moitié de la législature de 1995-1999 ? On peut s'y attendre : il y va de l'image d'une opposition constructive, que L. Michel voudrait incarner ; ce cap est aussi, probablement, le meilleur positionnement à adopter pour dissiper, à terme, le climat de suspicion qui entoure le monde politique. En pareil cas, quelles formes prendront les initiatives lancées par les libéraux francophones dans de telles matières ? ;
- dès les scrutins de 1999, le succès ou l'échec des formations politiques pourraient dépendre de nouveaux paramètres, comme leur capacité à prendre en compte des enjeux émergents ou l'attention réservée aux interpellations de la société civile. Afin de satisfaire à ces conditions, des partis devraient probablement faire figurer, sur leurs listes, des candidats d'ouverture, identifiés comme de « nouveaux acteurs » du système politique. La Fédération PRL FDF MCC procédera-t-elle de la sorte ? ;
- les « affaires », la gestion déficiente de crises graves et les coupes sombres qu'a subies l'emploi, dans de grandes entreprises, sont de nature à affaiblir la majorité sortante. Les partis démocratiques d'opposition comptent bénéficier de transferts nets de voix, lors des élections du 13 juin 1999. Les libéraux peuvent donc entrevoir un scénario de retour au pouvoir. Ce scénario se vérifiera-t-il ? Dans quelle mesure sera-t-il affecté par une donnée que le PRL FDF MCC ne maîtrise pas : les performances enregistrées par les écologistes, autre courant épargné par les scandales ? ;
- le vote-sanction, qui devrait frapper les socialistes et les sociaux-chrétiens, pourrait ouvrir de nouvelles perspectives, jusqu'alors jugées improbables : ainsi, un éventuel renvoi dans l'opposition du PSC et du CVP ou encore l'établissement de rapports de force plus favorables à la famille libérale, au sein de coalitions avec des socialistes affaiblis. Ces hypothèses se concrétiseront-elles ?

Trois autres questions devraient être tenues en réserve, pour faire l'objet d'un examen dans les *Courriers hebdomadaires* consacrés aux années 1999-2004 et 2004-2010 :

- en raison de leur ampleur, les réformes de la justice et de la police ne seront pas clôturées en 1999. Quelle part la Fédération PRL FDF MCC assumera-t-elle, au cours des années ultérieures, dans la gestion de ces dossiers ? ;
- un partenariat entre libéraux et socialistes suppose que les premiers ne jugent pas les seconds « infréquentables »¹⁶⁷, et inversement. Comment évolueront les perceptions réciproques de ces deux familles politiques ? Seront-elles affectées par le déclenchement de nouvelles « affaires » ? ;
- les difficultés rencontrées par le Parti socialiste indiquent à quels déboires s'expose une formation politique lorsqu'elle ne marque pas ses distances, avec netteté, à l'égard de mandataires pris en défaut dans l'exercice de leurs responsabilités. Comme nulle collectivité humaine n'est à l'abri de mésaventures de ce genre, quelle attitude la Fédération PRL FDF MCC, puis le MR, adopteront-ils en pareille circonstance ?

2.3. UNE OPPOSITION VIGILANTE, MAIS CONSTRUCTIVE

Comme force d'opposition, la Fédération PRL FDF critique l'action – ou l'inaction – du gouvernement Dehaene II. Ainsi, trois jours après le déclenchement de l'affaire Dutroux, L. Michel demande la convocation d'urgence de la commission de la Justice de la Chambre. Il exige que toute la clarté soit faite sur les conditions de la libération anticipée de Marc Dutroux. Il annonce son intention de déposer une proposition de loi tendant à instaurer des peines incompressibles, notamment pour des crimes commis sur des mineurs. C'est à l'initiative de l'opposition libérale qu'est instituée la commission d'enquête parlementaire, dite « commission Dutroux »¹⁶⁸.

Lorsque l'affaire Dassault éclate, la Fédération PRL FDF ne ménage pas le Parti socialiste. Elle invite ce dernier à tirer toutes les conséquences des agissements de certains de ses dirigeants. Elle réclame aussi la démission du gouvernement. À deux reprises, L. Michel offre les services de son parti : à la fin janvier et au début juin 1997, il propose que la Fédération remplace le PS, tant au sein du gouvernement fédéral que dans les exécutifs régionaux et communautaires. Ces démarches demeurent sans résultat¹⁶⁹.

À l'instigation de son président, la Fédération PRL FDF se positionne surtout comme une formation à même de contribuer à la résolution des problèmes graves auxquels le pays est confronté. C'est ce qui explique le rôle joué par les dirigeants réformateurs dans la gestion de trois dossiers qu'ils jugent emblématiques à cet égard : les Assises de la démocratie, l'accord Octopus sur la réforme de la justice et des polices, ainsi que l'octroi du droit de vote aux résidents européens pour les scrutins communaux.

¹⁶⁷ Expression qui sera utilisée par D. Reynders, en mai 2009 (*La Libre Belgique*, 18 mai 2009).

¹⁶⁸ M. DEWEERDT, « Overzicht van het Belgische politiek gebeuren in 1996 », *Res Publica*, op. cit., p. 501.

¹⁶⁹ M. DEWEERDT, « Overzicht van het Belgische politiek gebeuren in 1997 », *Res Publica*, op. cit., p. 326-327 et 374.

2.3.1. Les Assises de la démocratie

Au lendemain de la marche blanche, L. Michel lance un appel aux présidents de parti. Il les invite à organiser « un débat d'idées », au cours duquel les formations démocratiques du pays examinerait ensemble « les grands projets qui pourraient être portés par tous »¹⁷⁰. Selon la presse, le Jodoignois « agite une carotte à l'intention de la majorité »¹⁷¹ : si celle-ci entrait dans ses vues, la Fédération PRL FDF pourrait lui apporter son soutien en vue d'une révision de l'article 151 de la Constitution. Cette opération est requise pour créer un Conseil supérieur de la justice, ainsi que pour dépolitiser les nominations et les promotions de magistrats. Or, elle suppose une majorité des deux tiers que le gouvernement ne peut réunir sans le concours d'une partie de l'opposition. L. Michel subordonne l'appui des libéraux francophones et du FDF à une condition : la Fédération devrait être associée à l'élaboration des lois d'application de la réforme¹⁷².

Le chef de file de la Fédération PRL FDF réitère son appel, le 24 novembre 1996. Le même jour, Antoine Duquesne suggère au Premier ministre ou au président de la Chambre de prendre une initiative dans le sens indiqué par son parti. Peu après, Raymond Langendries (CDH) convoque des assises de la démocratie. La presse ne s'y trompe pas. L. Michel est, écrit-elle, « le véritable père porteur de ces Assises, officiellement initiées par Langendries (...). C'est lui qui a soufflé l'idée au président de la Chambre. Les Assises de la démocratie, c'est son enfant »¹⁷³.

Le dirigeant libéral résume le sens de sa proposition en une formule : au moment où l'appareil d'État voit sa crédibilité se déliter, « chacun doit faire fi de ses coquetteries, pour tenter de redéfinir le fond commun des démocrates »¹⁷⁴. Concrètement, il y a lieu de mettre en œuvre une série de réformes jugées indispensables, mais enlisées depuis des années, de manière à donner au monde politique l'occasion de redorer son blason.

Les propositions de R. Langendries sur le déroulement des travaux sont acceptées. L'invitation aux Assises est adressée à toutes les formations démocratiques représentées au Parlement. Écolo et Agalev la déclinent. Le VLD et la Volksunie l'acceptent, mais ces deux partis quittent assez rapidement la table des négociations, à la différence de la Fédération PRL FDF. Chaque délégation est composée d'un « sage » et du président du parti¹⁷⁵. Afin de ne pas donner l'impression d'usurper les prérogatives du Parlement, les protagonistes se constituent en groupe de concertation.

Encore faut-il s'accorder sur le périmètre de la négociation, sur la méthode de travail et sur le calendrier. C'est chose faite à l'issue des deux premières réunions¹⁷⁶. Il est convenu de réservier au Parlement l'examen de quelques problèmes de fond : ainsi, les

¹⁷⁰ A. GILAIN, *Louis Michel. Portrait en coulisses*, op. cit., p. 107-108.

¹⁷¹ *Le Soir* en ligne, 3 décembre 1996.

¹⁷² M. DEWEERDT, « Overzicht van het Belgische politiek gebeuren in 1996 », op. cit., p. 502-503.

¹⁷³ *Le Soir* en ligne, 2 décembre 1996 et 2 août 1997.

¹⁷⁴ *Le Soir* en ligne, 2 décembre 1996.

¹⁷⁵ La présence des présidents de parti est jugée indispensable, afin d'assurer l'application des accords à d'autres niveaux de pouvoir, notamment aux échelons régionaux et communautaires.

¹⁷⁶ *Le Soir* en ligne, 9 décembre 1996 et 11 janvier 1997.

relations entre les gouvernements et les assemblées, la mise en œuvre de la responsabilité pénale des ministres, la redéfinition de l'immunité parlementaire, l'instauration, pour les élus, d'une déclaration de patrimoine et d'une liste des mandats exercés, le renforcement du rôle de la Cour des comptes. Les matières à traiter par le groupe de concertation sont divisées en quatre sous-ensembles, confiés chacun à un groupe de travail formé de trois représentants par parti associé à l'entreprise. Le groupe présidé par Philippe Busquin (PS) se penche sur les incompatibilités, le congé politique, le statut et la responsabilité civile des mandataires locaux. Le groupe piloté par Bert Anciaux (VU), puis par Louis Van Velthoven (SP), prend en charge l'achèvement de la législation relative au financement des partis et aux campagnes électorales. Le groupe conduit par Louis Michel (Fédération PRL FDF) examine les possibilités d'élargir le recours au référendum, à la consultation populaire et aux pétitions. Le groupe animé par Marc Van Peel (CVP) planche sur « le volet citoyen » : égalité d'accès à la fonction publique et à la justice, responsabilisation de l'administration, nominations dans les services publics, déontologie des parlementaires pour leurs interventions auprès des corps de l'État¹⁷⁷. La coordination des travaux est assurée par le groupe de concertation. Ce dernier ne rédige pas de propositions de loi, tâche qui incombe au Parlement. Il finalise la négociation, veille à l'application des mesures convenues et tranche les différends qui pourraient survenir à cet égard.

Le 23 juin 1997, les présidents des cinq formations associées aux pourparlers – P. Busquin, L. Tobback, C.-F. Nothomb, M. Van Peel et L. Michel – annoncent la conclusion d'un accord global. Ce dernier ne pourra être modifié, ni amputé sans l'assentiment de toutes les parties. Si l'on s'en tient à l'essentiel, il prévoit la mise en œuvre des dispositifs suivants¹⁷⁸, à couler en textes de loi :

- limitation des cumuls : à partir du 1^{er} juillet 1999, un parlementaire ou un député permanent ne pourra exercer qu'une seule autre fonction politique (bourgmeestre, échevin, président de CPAS, membre de l'exécutif d'une intercommunale, etc.) ;
- plafonnement de la rémunération des parlementaires et des députés permanents à 150 % de l'indemnité allouée aux membres des assemblées fédérales ;
- extension du contrôle financier des partis à leurs services d'études, organismes scientifiques, instituts de formation, groupes politiques et fédérations d'arrondissement, auxquels doivent s'appliquer les règles de publicité du patrimoine et des comptes, l'interdiction des dons fiscalement déductibles et des dons d'entreprises, ainsi que la limitation des dons de particuliers ;
- réduction des dépenses électorales autorisées, tant pour les partis que pour les candidats ;
- interdiction des affiches et panneaux publicitaires à caractère commercial ;
- interdiction des affichages non commerciaux de plus de 4 m² ;
- élargissement du droit de pétition ;

¹⁷⁷ Deux mesures sont adoptées séance tenante : le retrait, par le ministre des Finances, des centres d'études des partis de la liste des asbl pouvant bénéficier de dons fiscalement déductibles et la désignation de médiateurs parlementaires, chargés de communiquer les attentes des citoyens aux assemblées.

¹⁷⁸ *Le Soir* en ligne, 24 juin, 2 et 20 août 1997, 30 janvier 1998.

- adoption d'un dispositif facilitant l'organisation de consultations populaires aux échelons local, provincial et régional ;
- établissement de codes de déontologie interdisant le clientélisme dans l'attribution des emplois publics et régissant les interventions des parlementaires auprès des administrations et des corps de l'Etat.

Comme les présidents de parti redoutent une fronde dans le chef de certains élus, ils font approuver le contenu de l'accord par les instances de leurs formations respectives, afin de verrouiller les débats dans les assemblées. La plupart des dispositions convenues font l'objet de dispositions légales, votées par la Chambre au cours des mois suivants.

À l'issue des Assises, L. Michel estime que l'accord conclu permet de réaliser « des avancées substantielles », de nature à provoquer « une véritable rupture culturelle » dans le monde politique. De son côté, Didier Reynders, chef du groupe PRL FDF à la Chambre, déplore que le référendum ne soit pas introduit à l'échelon fédéral, mais il concède que « si l'on demande des réformes complètes, on n'obtient rien »¹⁷⁹.

Dès septembre 1997, L. Michel écrit au président de la Chambre : il l'incite, selon la presse, à « convoquer les partis démocratiques pour un nouvel exercice de refondation citoyenne », afin de « rendre les institutions plus lisibles »¹⁸⁰. À l'ordre du jour de cette nouvelle phase de négociations, le leader de la Fédération PRL FDF souhaiterait inscrire la réforme du mode de scrutin, la suppression de l'effet dévolutif de la case de tête, l'élection directe des bourgmestres, l'instauration du référendum d'initiative populaire à l'échelon fédéral, l'adoption de mesures destinées à empêcher les « candidatures occasionnelles » et à sanctionner les « transfuges », le renforcement du rôle du Comité supérieur de contrôle et l'insertion, dans la Constitution, du principe de non-rétroactivité des lois. Le président de la Chambre invite, effectivement, les leaders des partis démocratiques à « un deuxième tour des Assises, en vue d'examiner les réformes à apporter au système électoral »¹⁸¹. Il apparaît, cependant, qu'aucun accord politique n'est possible en la matière avant les élections de juin 1999 : tout au plus peut-on déblayer le terrain et lister les questions à examiner. C'est donc là partie remise¹⁸².

2.3.2. L'accord Octopus

Lorsque l'évasion de Marc Dutroux est annoncée, l'opposition exige la démission des ministres de l'Intérieur et de la Justice. Deux possibilités s'offrent à la Fédération PRL FDF : soit elle réclame le retrait du gouvernement et l'organisation d'élections anticipées, soit elle propose sa collaboration à la majorité pour réaliser les réformes de la justice et des polices. Craignant une nouvelle montée de l'extrême droite, L. Michel exclut la première branche de l'alternative. Il retient la seconde

¹⁷⁹ *Le Soir* en ligne, 21 juin 1997.

¹⁸⁰ *Le Soir* en ligne, 16 septembre 1997.

¹⁸¹ *Le Soir* en ligne, 14 octobre 1997.

¹⁸² *Le Soir* en ligne, 30 janvier 1998.

« parce que l'intérêt du pays nous l'impose », déclare-t-il lors d'une réunion du comité permanent du PRL, tenue le 25 avril 1998¹⁸³. Deux jours plus tard, le bureau du parti laisse entendre qu'il est prêt à s'engager dans la voie indiquée par son chef de file. Le 28 avril, le PRL et le VLD, répondant à un appel du Premier ministre, annoncent leur intention d'aider le gouvernement à réunir la majorité des deux tiers, requise pour la création du Conseil supérieur de la justice, pourvu qu'ils soient également associés à la réforme des polices. J.-L. Dehaene se déclare ouvert au dialogue¹⁸⁴.

Le 29 avril, les présidents de quatre partis d'opposition – Louis Michel pour le PRL, Guy Verhofstadt pour le VLD, Olivier Maingain pour le FDF et Patrick Vankrunkelsven pour la Volksunie (VU) – se réunissent avec quelques collaborateurs, afin de se concerter. Selon *Le Soir*, l'initiative émane du premier nommé¹⁸⁵. Considéré comme « le maître d'œuvre du rapprochement entre les libéraux du Nord et du Sud, mais surtout entre les deux partis communautaires »¹⁸⁶, L. Michel suggère que les quatre formations élaborent une plate-forme commune pour les réformes de la justice et des polices, puis négocient le tout avec le gouvernement. Il faut éviter, argue-t-il, que « les institutions sombrent dans la décadence ». Un accord est conclu, le jour même, entre les protagonistes¹⁸⁷.

Le Premier ministre saisit la balle au bond. Des contacts exploratoires sont noués, le 4 mai. Les pourparlers proprement dits débutent une semaine plus tard. Chacune des huit¹⁸⁸ formations impliquées – le PSC, le CVP, le PS et le SP pour la majorité, le PRL, le VLD, le FDF et la VU pour l'opposition – est représentée par son président et par trois négociateurs.

Un accord global est conclu, le 24 mai 1998. Le lendemain, les quatre partis d'opposition en font avaliser le contenu par leurs instances¹⁸⁹. Les signataires ne cachent pas leur enthousiasme : « C'est une victoire de la démocratie, affirme L. Michel. Un moment historique qui a permis de dépasser le clivage entre la majorité et l'opposition pour se mettre au service du citoyen et de ses institutions ». Et de souligner le rôle joué par Antoine Duquesne et Didier Reynders dans la négociation. De son côté, P. Busquin salue « la réaction intelligente et constructive de l'opposition, qui a privilégié le souhait de réformer les institutions aux jeux politiciens traditionnels ». L'éditorialiste du *Soir* écrit, à propos du positionnement adopté par le président de la Fédération PRL FDF : « On raillait volontiers Louis Michel pour son désir trop visible de gouverner vite et à tout prix. Il a pu, cette fois, démontrer qu'il privilégiait la réalisation des idées de son parti, plutôt que de purs jeux de pouvoir »¹⁹⁰.

L'accord Octopus est complexe et, à certains égards, très technique. Nous nous contenterons d'en pointer les lignes de force¹⁹¹. Les partis signataires s'accordent sur la

¹⁸³ A. GILAIN, *Louis Michel. Portrait en coulisses*, op. cit., p. 117.

¹⁸⁴ M. DEWEERDT, « Overzicht van het Belgische politiek gebeuren in 1998 », *Res Public*, op. cit., p. 168.

¹⁸⁵ *Le Soir* en ligne, 30 avril et 25 mai 1998.

¹⁸⁶ A. GILAIN, *Louis Michel. Portait en coulisses*, op. cit., p. 118.

¹⁸⁷ *Le Soir* en ligne, 30 avril 1998.

¹⁸⁸ D'où le nom d'Octopus, donné par la presse à la négociation et à l'accord politique qui en découle.

¹⁸⁹ Le PRL y consacre un congrès.

¹⁹⁰ *Le Soir* en ligne, 25 mai 1998.

¹⁹¹ Pour une analyse plus complète de l'accord, cf. M. DEWEERDT, « Overzicht van het Belgische politiek gebeuren in 1998 », *Res Publica*, op. cit., p. 173-176.

mise en place d'un service de police intégré, structuré à deux niveaux : le niveau local et le niveau fédéral. Ceux-ci seraient autonomes, mais un lien fonctionnel les réunirait. La police locale regrouperait la police communale et la brigade de gendarmerie d'une zone de police, qui pourrait couvrir plusieurs communes. Selon les cas, la direction en serait assurée par le bourgmestre, sous le contrôle du conseil communal, ou par un collège de bourgmestres, présidé par l'un d'eux, sous le contrôle d'un conseil de police. Par arrondissement judiciaire, un coordinateur, appartenant à la police fédérale, veillerait à la coopération entre cette dernière et les polices locales. La police fédérale serait placée sous l'autorité des ministres de l'Intérieur et de la Justice. Elle réunirait la police judiciaire près les parquets, les BSR et les unités fédérales de la gendarmerie. Elle serait dirigée par un commissaire général et compterait cinq directions. Pour accentuer l'intégration des différents services, ceux-ci seraient dotés de statuts identiques et bénéficieraient d'une formation commune. Le pouvoir judiciaire ferait, lui aussi, l'objet d'une intégration verticale et horizontale. Le principal dispositif vertical serait la création d'un parquet fédéral, compétent pour les dossiers qui, en raison de leur ampleur ou de leur complexité, devraient être traités au plus haut niveau. Pour dépolitisier les nominations et les promotions dans la magistrature, mais aussi afin d'assurer un contrôle externe de l'institution, un Conseil supérieur de la justice serait créé. Il compterait 44 membres, dont la moitié de non-magistrats.

Le 28 mai 1998, à la Chambre comme au Sénat, les groupes parlementaires des huit partis concernés votent une résolution par laquelle ils ratifient l'accord Octopus. Ils s'engagent à adopter rapidement les textes qui donneront une base légale aux réformes annoncées. S'ensuivent diverses péripéties, au cours desquelles la Fédération PRL FDF manifeste sa vigilance, afin que le compromis du 24 mai soit fidèlement exécuté. Le 10 juillet 1998, un accord se dégage sur le projet de loi organique de la police. Trois jours plus tard, il en est de même pour les textes réformant la justice. Les commissions compétentes de la Chambre et du Sénat se mettent au travail dès le début de septembre. Les votes en séance plénière interviennent entre la fin octobre et la fin décembre¹⁹². Les principales dispositions de l'accord Octopus reçoivent ainsi force de loi. Majorité et opposition y trouvent leur compte¹⁹³. À quelques mesures près, le reste de la réforme des polices est postposé jusqu'au lendemain des élections de juin 1999. Il est cependant acquis qu'un « cadre politique de consensus survivra aux scrutins », parce qu'il s'agit là d'un « enjeu d'État »¹⁹⁴.

¹⁹² Pour un aperçu des travaux parlementaires, cf. M. DEWEERDT, « Overzicht van het Belgische politiek gebeuren in 1998 », *Res Publica*, op. cit., p. 176-180, et « Overzicht van het Belgische politiek gebeuren in 1999 », *Res Publica*, op. cit., p. 170-174.

¹⁹³ Ainsi, le projet de loi organisant un service de police intégré est « le résultat d'un compromis entre le plan gouvernemental et la contre-proposition des partis d'opposition ». Les termes de ce compromis sont mis en évidence par T. VANDENHOUTE, *La Réforme des polices en Belgique*, Bruxelles, 2001, p. 249-250.

¹⁹⁴ *Le Soir* en ligne, 3 mars 1999.

2.3.3. Le droit de vote des résidents européens aux élections communales

Le traité de Maastricht, adopté le 7 février 1992, et la directive du 19 décembre 1994 imposent aux États de l'Union européenne l'obligation de reconnaître le droit de vote et l'éligibilité, pour les élections communales, aux ressortissants des autres pays membres séjournant sur leur territoire. La Belgique n'a pas traduit la directive précitée en droit interne. Elle est assignée devant la Cour européenne de justice, puis condamnée. Les résistances émanent essentiellement de Flandre et sont motivées par des considérations communautaires. En 1997, à la suite de l'émotion provoquée par la célébration d'adieu à Loubna Benaïssa, une fillette assassinée par un pédophile malade mental, certains milieux politiques estiment que les ressortissants de l'Union et les citoyens non-européens domiciliés en Belgique devraient être traités de manière similaire. L'opération requerrait une révision de l'article 8 de la Constitution, pour laquelle les formations au pouvoir auraient besoin du concours d'une partie de l'opposition afin de réunir la majorité des deux tiers au Parlement. La question¹⁹⁵ est tenue sous le boisseau jusqu'au début de l'année suivante.

En février 1998, Jean-Luc Dehaene tente de débloquer le dossier. En mars, la Fédération PRL FDF prend une initiative dont les observateurs soulignent l'importance. Elle se déclare prête à aider le gouvernement à réunir le quorum des voix nécessaire à la révision de l'article 8, pour autant que la majorité appuie à son tour deux de ses propositions : l'une tend à assouplir la procédure de naturalisation et l'autre à attribuer le droit de vote aux Belges résidant à l'étranger. Le VLD, la Volksunie et le Vlaams Blok se démarquent de cette attitude.

Le 13 juillet 1998, à l'issue d'une réunion du bureau du PRL, L. Michel confirme avoir reçu le mandat de négocier l'appui de son parti à une révision de l'article 8 de la Constitution, aux conditions susmentionnées. La majorité s'emploie à rencontrer ces demandes au cours des semaines suivantes. Un accord est conclu entre le président de la Fédération PRL FDF et le Premier ministre. Il est annoncé le 3 septembre. Huit jours plus tard, J.-L. Dehaene fait adopter par le Conseil des ministres un projet de loi accordant le droit de vote, pour l'élection du Parlement fédéral, aux expatriés, ainsi que des amendements à une proposition de loi du PRL sur l'assouplissement de la procédure de naturalisation.

Finalement, la loi du 18 décembre 1998 octroie le droit de vote aux Belges résidant à l'étranger. Toutefois, elle en subordonne l'exercice à des conditions administratives et financières qui, rétrospectivement, s'avéreront dissuasives. La loi du 22 décembre 1998, qui sera d'application à partir du 1^{er} octobre 1999, assouplit la procédure d'acquisition de la nationalité belge par naturalisation. Même s'il n'est pas entièrement satisfait¹⁹⁶, la Fédération PRL FDF vote, avec la majorité, la loi du 27 janvier 1999. Celle-ci prévoit la reconnaissance du droit de vote et de l'éligibilité, au

¹⁹⁵ Dont l'historique est retracé par M. DEWEERDT, « Overzicht van het Belgische politiek gebeuren in 1998 », *Res Publica, op. cit.*, p. 204-208.

¹⁹⁶ D. Reynders regrette que le droit de vote ne soit pas reconnu aux expatriés pour l'élection des parlements régionaux.

plan communal, aux ressortissants des États de l'Union européenne pour le scrutin d'octobre 2000. Elle ouvre la porte à une extension du droit de suffrage aux non-Européens, mais les dispositions correspondantes ne seront pas votées avant le 1^{er} janvier 2001, pour sortir leurs effets, le cas échéant, en octobre 2006. Encore faudra-t-il les adopter effectivement, ce qui, on le verra dans un *Courrier hebdomadaire* ultérieur, ne se fera pas sans difficulté.

À la veille des élections de juin 1999, L. Michel assume pleinement les choix opérés par son parti en cette matière politiquement délicate, non sans en rappeler les balises : « Nous nous félicitons de l'octroi aux citoyens européens du droit de vote pour les élections communales. Nous sommes favorables également à étendre ce droit aux non-Européens après cinq années de résidence régulière sur notre territoire et moyennant l'engagement explicite de respecter la Constitution et les lois du peuple belge, tout particulièrement pour l'égalité entre hommes et femmes. J'ai foi dans une société multiculturelle qui sera un enrichissement pour tous.¹⁹⁷ »

2.4. LES COMPOSANTES DE LA FÉDÉRATION

La Fédération PRL FDF MCC se dote, on l'a constaté, de structures légères. La première de celles-ci est un comité exécutif de dix membres. Présidé par L. Michel, cet organe est constitué de trois représentants par parti, parmi lesquels figure chaque fois un vice-président. Le secrétaire général et le secrétaire général adjoint sont désignés, respectivement, parmi les représentants du PRL et du FDF. Le comité exécutif se réunit tous les quinze jours, pour préparer les travaux du conseil. Ce dernier est formé de 35 membres (21 pour le PRL, 8 pour le FDF, 6 pour le MCC). Il est l'organe de contrôle démocratique de la Fédération. Il se réunit, lui aussi, tous les quinze jours.

Les composantes de la Fédération n'en conservent pas moins une existence propre et une large autonomie : elles disposent « d'un droit d'initiative et d'expression dans toutes les matières qui ne font pas l'objet d'un projet commun ou aussi longtemps que celui-ci n'a pas été arrêté »¹⁹⁸. C'est pourquoi il convient de présenter les organes de ces composantes et d'en décrire le fonctionnement, avant d'évoquer la mobilisation des coalisés en vue des scrutins du 13 juin 1999.

¹⁹⁷ L. MICHEL, *Lettre aux citoyens de mon pays*, op. cit., p. 37.

¹⁹⁸ PRL FDF MCC, *Organisation de la Fédération*, Bruxelles, 1998, p. 2.

2.4.1. Le PRL

Louis Michel prend la relève de Jean Gol à la présidence du PRL¹⁹⁹, le 21 octobre 1995. Il doitachever le mandat du défunt. Le congrès appelé à prendre cette décision réunit 1 034 participants. Sur 1 026 suffrages valables, le candidat en obtient 923. Il y a 103 votes négatifs. L. Michel souhaite une élection au suffrage universel des membres, seize mois après son entrée en fonction. Le 23 février 1997, il est porté à la présidence par 13 579 voix contre 522. On dénombre alors 14 187 votants et 14 101 suffrages valables. Le Jodoignois exerce la fonction jusqu'au 16 juillet 1999. Daniel Ducarme assure ensuite l'intérim, jusqu'au 21 novembre de la même année.

Le président du PRL est épaulé par trois vice-présidents : Didier Reynders²⁰⁰, Michèle Detaille²⁰¹, puis Gérard Mathieu²⁰², et Willy Borsus²⁰³, puis Jean-Marie Severin²⁰⁴. Le président de la régionale de Bruxelles est, officiellement, le « numéro deux » du parti : il s'agit de François-Xavier de Donne, qui succède dans la fonction à Armand De Decker. Le bureau du parti élit le secrétaire général : Jacques Simonet remplit cet office durant toute la période considérée ; il est secondé par Étienne Bertrand puis, à partir du 20 septembre 1997, par Chantal Bertouille. Durant de longues années, Lucien Vandermeulen est le responsable du secrétariat administratif. De 1995 à 1999, les finances de la formation libérale sont gérées par Michel Foret, trésorier, et par Claude Robert, trésorier adjoint. Francis Burstin est le porte-parole du PRL. Olivier Alsteens en devient l'attaché de presse. L. Michel s'entoure d'un chef de cabinet, Richard Miller, et d'un, puis deux directeurs de cabinet, en l'occurrence Benoît Rutten, auquel succède un tandem formé par B. Rutten avec Christian Lejeune. Antoine Duquesne préside l'intergroupe parlementaire, Jacqueline Herzet les femmes PRL et Frédéric Janssens, puis Denis Mathen, le mouvement de jeunesse JRL.

Le Parti réformateur libéral est régi par quatre organes centraux, qui se disposent sous la forme d'une pyramide. On les passera en revue, avant de mentionner sans plus l'existence d'autres instances.

En principe, le congrès est « l'organe souverain » du PRL. Il en définit la doctrine. Il en adopte et en révise les statuts. Il se prononce sur les grandes orientations qui engagent la formation libérale. Il est composé de tous les mandataires élus aux plans européen, fédéral, communautaire, régional, provincial et local, de délégués des fédérations

¹⁹⁹ Sur l'organisation du parti, cf. P. JANSSENS, « Morphologie des partis politiques francophones en 1994 et 1995 », *Res Publica*, tome 38, 1996, p. 575-605 ; P. BIONDI, « Morphologie des partis politiques francophones en 1996 et 1997 », *Res Publica*, tome 40, 1998, p. 463-495 ; P. BIONDI, « Morphologie des partis politiques francophones en 1998 et 1999 », *Res Publica*, tome 42, 2000, p. 335-378. Cf. également M. D'HOORE, « Le “paradoxe libéral”. Essai d'analyse de l'évolution du PRL (1979-1995) », in P. DELWIT, J.-M. DE WAEL (s. dir.), *Les partis politiques en Belgique*, op. cit., p. 102-104.

²⁰⁰ Élu par le comité permanent le 16 mai 1992, l'intéressé exerce aussi la direction générale du cabinet présidentiel, sous J. Gol. Il est réélu le 21 octobre 1995 et le 19 avril 1997.

²⁰¹ Élu par le comité permanent le 16 mai 1992, réélu le 21 octobre 1995.

²⁰² Élu par le comité permanent le 19 avril 1997.

²⁰³ Élu par le comité permanent le 20 mars 1993.

²⁰⁴ Élu par le comité permanent le 21 octobre 1995, réélu le 19 avril 1997.

d’arrondissement et de représentants d’organisations constitutives du « pilier libéral ». Ses réunions rassemblent un bon millier de participants.

Selon l’article 6, § 2, des statuts, le comité permanent « est souverain entre les congrès, contrôle les activités du bureau, reconnaît les organismes sociaux, politiques économiques, culturels ou autres représentés au sein des différentes instances du PRL ». Il est formé de plusieurs centaines de responsables.

En vertu de l’article 7, § 2, des statuts, le bureau « représente le PRL, assure sa gestion politique et administrative et prend les décisions commandées par la situation politique ». Il élit le trésorier et le trésorier adjoint, fixe le montant de la cotisation des mandataires, décide de l’organisation de congrès en cas d’urgence et en fixe l’ordre du jour. Il compte, bon an mal an, environ 130 membres.

Le PRL n’échappe pas à la concentration du pouvoir de décision observée dans de nombreux partis politiques. C’est pourquoi il faut épinglez le rôle du comité exécutif, mené par le président, qu’il assiste dans sa mission. Dans la pratique, ce comité conduit le parti, en préparant les réunions des autres organes et en traitant les questions urgentes. Il exerce les prérogatives du bureau dans les circonstances les plus délicates, notamment en période de crise gouvernementale, d’élections ou de négociations visant à former des coalitions. Il est constitué, au plus, d’une quarantaine de personnes, les « barons du parti » en somme.

D’autres instances s’ajoutent aux rouages précédemment décrits : ainsi, la commission de conciliation et d’arbitrage, l’intergroupe parlementaire, la fédération des mandataires provinciaux, communaux et de CPAS. On relève aussi l’existence d’une assemblée des délégués des fédérations libérales wallonnes.

Il convient de rappeler la très nette affirmation du pouvoir présidentiel, perceptible surtout depuis février 1992. Marc D’Hoore fait observer à cet égard : « Le président du PRL, dont les bases de la légitimité ont été élargies, s’est vu explicitement reconnaître la présidence de droit des quatre organes centraux, celle de l’assemblée des délégués des fédérations wallonnes, ainsi qu’un pouvoir d’initiative considérable en de nombreuses matières. »²⁰⁵

À la base, le PRL est formé d’associations communales, au nombre de 278 en 1993, de 288 au cours des années suivantes. Ces associations se regroupent en 21 fédérations d’arrondissement, auxquelles s’ajoute une fédération d’outre-mer, destinée aux expatriés. Les fédérations d’arrondissement se réunissent à leur tour en cinq fédérations provinciales. Ainsi qu’on l’a noté précédemment, la régionale de Bruxelles, compétente pour la politique propre à la région centrale du pays, jouit du statut particulier de « super-fédération ».

De 1995 à 1999, le PRL compte dix députés permanents et 82, puis 81 conseillers provinciaux. Durant ce même laps de temps, il revendique 73, puis 71 postes de bourgmestre, ainsi que 250 à 272 mandats d’échevin. Il évalue à près de 1200 le nombre de ses conseillers communaux (1192 en 1995, 1189 en 1996-1997, 1197 en 1999).

²⁰⁵ M. D’HOORE, « Le “paradoxe libéral”. Essai d’analyse de l’évolution du PRL (1979-1995) », in P. DELWIT, J.-M. DE WAELE (s. dir.), *Les partis politiques en Belgique*, op. cit., p. 104.

Comme le fait remarquer Pascal Delwit²⁰⁶, la situation est moins claire en termes d'affiliations. Les nombres d'adhérents cités par les partis politiques ne sont pas toujours fiables, tant ils sont gonflés artificiellement. Pour certaines qu'elles demeurent, les estimations relatives au PRL tournent autour de 33 000 membres en 1995, de 39 000 en 1999, avec cependant une tendance générale à la baisse, comparativement aux 76 000 affiliés de 1987.

2.4.2. Le FDF

De 1984 à 1995, le FDF²⁰⁷ est présidé par Georges Clerfayt, secondé par le secrétaire général Jean-Pierre Cornelissen (1986-1995), mandataire communal de Koekelberg et futur conseiller régional bruxellois. Le 1^{er} octobre 1995, Olivier Maingain, soutenu par Antoinette Spaak, l'emporte sur G. Clerfayt au second tour, avec 66,28 % des voix. Il accède à la présidence du parti. Au deuxième tour également, Serge de Patoul, conseiller communal à Woluwe-Saint-Pierre et conseiller régional bruxellois, est élu secrétaire général face à J.-P. Cornelissen, par 52,07 % des suffrages exprimés. O. Maingain et S. de Patoul sont reconduits dans leurs fonctions, le 25 octobre 1997. Le premier l'emporte sur J.-P. Cornelissen, avec 70,51 % des suffrages exprimés, tandis que le second devance Michel De Herde, avec 56,1 % des voix. Le 9 octobre 1995, le conseil général du FDF élit Martine Payfa, bourgmestre de Watermael-Boitsfort et conseillère régionale bruxelloise, à la vice-présidence du parti. J.-P. Cornelissen lui succède, du 16 février 1998 au 12 novembre 2001.

Les principaux organes centraux du FDF sont le congrès, le conseil général et le comité directeur. Nous n'évoquerons pas ici d'autres instances comme le comité des responsables locaux, le comité des sages, la commission d'appel, le comité de la périphérie, le groupe de concertation communale, le comité administratif ou la commission électorale.

Le congrès réunit, en principe, l'ensemble des affiliés du FDF. Il est convoqué au moins tous les deux ans et lorsque le conseil général le juge utile. Il définit la doctrine et les objectifs du parti, en approuve ou en modifie les statuts en dernier ressort. Il élit le président et le secrétaire général au suffrage universel de ses membres.

Le conseil général est l'organe souverain du FDF, dont il fixe les grandes options et les choix politiques. Il est constitué des membres du comité directeur, des élus provinciaux et communaux, de représentants des sections et des organisations liées au parti (Jeunes FDF, Association des femmes FDF, Aînés francophones), et de 75 membres élus par le congrès. Il se réunit au moins une fois par mois, en particulier lors des crises politiques et au lendemain d'élections. Il a pour mission de déterminer les priorités du parti et d'étudier les grands dossiers. Il approuve les lignes générales du programme électoral, les listes²⁰⁸ établies par la commission électorale, les

²⁰⁶ P. DELWIT, « Du Parti libéral à la Fédération PRL FDF MCC », in P. DELWIT (s. dir.), *Libéralismes et partis libéraux en Europe*, op. cit., p. 193.

²⁰⁷ L'aperçu qui suit se fonde sur les « Statuts du FDF » dans leur version d'octobre 1997.

²⁰⁸ Sauf pour les élections communales.

participations à une majorité gouvernementale, les accords de partenariat avec d'autres formations politiques, ainsi que les budgets et les comptes. Il désigne le vice-président au suffrage universel de ses membres, nomme le trésorier et le trésorier-adjoint. Vu la taille du conseil général, il s'agit surtout d'un organe d'entérinement : « les grandes décisions se prennent en petits comités, dans des structures informelles »²⁰⁹.

Convoqué chaque semaine, le comité directeur se compose de la direction du parti (président, vice-président, secrétaire général, trésorier général), des ministres, secrétaires d'État, parlementaires et bourgmestres, des présidents des Jeunes FDF, de l'Association des femmes FDF, du Groupe de concertation communale, du Centre d'études Jacques Geordin et du Comité de la périphérie, ainsi que de représentants d'associations proches du parti et d'un représentant des districts de Wallonie. Il assure la gestion journalière du FDF. Il prend les décisions que l'actualité politique commande. Il examine toute question relative au fonctionnement ou à l'image du parti. Il prépare, dirige et suit l'action des mandataires. Il prépare et exécute les décisions du conseil général.

Selon C. Kesteloot et A. Colignon, « le parti a évolué vers une simplification des structures, mais aussi, en corollaire, vers une réduction des instances de contrôle ». Et ces deux auteurs d'ajouter : « Figure classique, les décisions sont de fait prises par un nombre restreint de responsables. »²¹⁰

Au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, le FDF fait partie du groupe de la Fédération PRL FDF. Ce dernier est formé *de facto* de deux composantes, dont l'une fournit le chef de groupe (Jacques Simonet pour le PRL) et l'autre son adjoint, parfois qualifié de « co-président de fait du groupe »²¹¹ (Didier Gosuin pour le FDF).

S'il a perdu des plumes au niveau fédéral, le FDF garde un ancrage communal solide, grâce à des municipalistes dotés d'une réelle popularité, souvent crédités d'une bonne gestion. En matière de stratégie d'alliances, les sections locales veillent jalousement à préserver leur autonomie. Certaines de leurs options, on l'a signalé précédemment, diffèrent parfois de celles du PRL, ce qui peut provoquer des frictions entre les deux formations.

Le nombre d'affiliés du FDF, pour les années 1995-1999, n'est pas connu avec précision. Selon des données internes à considérer avec prudence, il est de 10 200 membres en 1985 et d'environ 5 000 en 2001. Pour l'année 1995, C. Kesteloot et A. Colignon estiment qu'environ 1 500 personnes constituent le noyau dur du parti, en s'impliquant dans sa vie interne²¹².

²⁰⁹ C. KESTELOOT, A. COLIGNON, « Le FDF : l'échec d'une expérience pluraliste », in P. DELWIT, J.-M. DE WAELE (s. dir.), *Les partis politiques en Belgique*, op. cit., p. 176.

²¹⁰ *Ibidem*, p. 177.

²¹¹ *La Dernière Heure*, 23 juin 2009. Il en sera de même au sein du MR. Depuis 2009, cependant, le chef de groupe sera Didier Gosuin (FDF) et l'adjoint Vincent De Wolf (MRLB, nouveau sigle des libéraux bruxellois depuis 2005).

²¹² *Ibidem*, p. 175.

2.4.3. Le MCC

La première assemblée générale, tenue à Wavre le 24 octobre 1998, approuve les textes fondateurs du MCC. Les instances du Mouvement élisent trois responsables au cours des semaines suivantes. Gérard Deprez, ancien président du PSC, député au Parlement européen, est choisi comme président de l'exécutif, le 26 octobre. Jean Foncoux, ancien secrétaire général du PSC (octobre 1992 à septembre 1995), devient le président du parlement du MCC, en novembre. Nathalie de T'Serclaes, députée fédérale de Bruxelles, est portée à la présidence du Mouvement, le 7 décembre : face à trois autres candidats, elle obtient 68,5 % des suffrages exprimés, 494 des 1 420 membres ayant participé au scrutin écrit.

Au cours de sa phase de lancement, soit jusqu'à la fin de l'année 1999, le MCC se dote de structures « légères, souples et évolutives »²¹³. Ses principaux organes sont l'assemblée générale des citoyens, le parlement, l'exécutif et le collège des présidents.

Comme son nom l'indique, l'assemblée générale des citoyens est ouverte à quiconque, même si les adhérents seuls y jouissent du droit de vote. Elle se réunit au moins une fois l'an. Elle détermine les orientations fondamentales du Mouvement, en particulier ses priorités politiques et ses axes stratégiques. Elle en approuve les statuts. Le président du MCC est élu par les adhérents au suffrage universel, grâce à un vote par correspondance.

Le parlement est constitué par les animateurs du MCC, c'est-à-dire par les membres qui organisent des activités régulières, dans une zone géographique déterminée, ou des ateliers thématiques (dits « ateliers citoyens »). Il inclut aussi les élus du Mouvement. Il se réunit au moins six fois par an. Il contrôle l'exécutif et veille à la bonne exécution des décisions des assemblées générales. Il élabore les statuts, contribue au bon fonctionnement des ateliers citoyens, donne décharge à l'exécutif en matière de négociations et approuve les listes électorales. Son président est élu au sein de l'assemblée, pour un mandat de trois ans renouvelable une fois.

L'exécutif est composé de délégués des animateurs, élus par leurs pairs, et des membres du collège des présidents. Il se réunit chaque semaine. Il assure la gestion du Mouvement, coordonne les travaux des ateliers citoyens, conduit les négociations politiques et prend toute mesure urgente. Le président de l'exécutif est élu en son sein, pour un mandat de trois ans renouvelable une fois.

Le collège des trois présidents n'a pas de compétences propres. Il prévient les conflits entre les instances. Il veille à la cohérence des options politiques.

Les équipes locales du MCC jouissent d'une large autonomie : pour les élections communales, elles sont seules habilitées à composer leur liste, à arrêter leur programme et à choisir leurs partenaires. Des instances de coordination régionale, composées des animateurs de la zone concernée, devraient stimuler les activités à ce niveau. Le Mouvement prévoit de se doter de nouvelles structures lorsqu'il aura atteint sa vitesse de croisière.

²¹³ G. DEPREZ, « Organisation du MCC », Bruxelles, septembre 1998, p. 1.

2.5. LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS DU 13 JUIN 1999

Commune aux trois composantes de la Fédération, la campagne électorale du printemps 1999 est menée dans un climat d'optimisme, tant chez les libéraux que chez leurs alliés : les sondages annoncent un score qui pourrait avoisiner les 30 % des voix, créditant le MCC de 3 à 4 % des suffrages.

Les débats préélectoraux sont assez rugueux. Consciente de l'ampleur des transferts de voix réciproques entre libéraux et sociaux-chrétiens, la Fédération prend le PSC pour cible. Toutefois, même s'il se montre quelquefois « agressif et viril », L. Michel n'entend pas donner l'impression qu'il veut « manger du Maystadt à tous les repas »²¹⁴. Le président libéral subodore probablement un risque accru de volatilité, dans le chef du corps électoral. Aussi évite-t-il tout triomphalisme prématuré : « Si, le soir des élections, je fais mieux que 24 %, déclare-t-il en se référant au résultat de 1995, j'aurai rempli mon contrat moral. »²¹⁵

La composition des listes de la Fédération PRL FDF MCC traduit un certain nombre de tendances, dont la visibilité n'apparaît qu'après la reconstitution du puzzle²¹⁶. C'est pourquoi nous en dirons quelques mots, en allant droit à l'essentiel.

La liste déposée dans le collège français, pour le Parlement européen, est très différente de celle de 1994. Elle est conduite par Daniel Ducarme, bourgmestre de Thuin, député wallon sortant et chef de groupe au Parlement de la Communauté française. L'intéressé est pressenti pour succéder à L. Michel à la tête du PRL. Suit Gérard Deprez, parlementaire européen élu en 1994 sur la liste du PSC, ancien président de ce parti et chef de file du MCC. En troisième position, la Fédération PRL FDF MCC aligne une nouvelle recrue bien connue des téléspectateurs : Frédérique Ries, jusqu'alors présentatrice du journal télévisé de RTL-TV. Dans le collège germanophone, la tête de liste est Berni Collas, chef de groupe du PFF au Parlement de la Communauté germanophone.

À la Chambre, la Fédération PRL FDF MCC peut tabler sur un certain nombre de locomotives électorales. Aussi confie-t-elle souvent la tête de liste à des députés sortants. Dans deux circonscriptions, elle fait néanmoins monter en ligne des candidats très jeunes : à Namur-Dinant-Philippeville, la liste est menée par Anne Barzin (vingt-trois ans), conseillère communale à Namur et fille du député sortant ; dans la circonscription de Nivelles, Charles Michel (vingt-trois ans également), président du Conseil provincial du Brabant wallon, vient en deuxième position.

La liste sénatoriale de la Fédération est en grande partie renouvelée. L. Michel, député sortant et président de la Fédération PRL FDF MCC, occupe le premier rang. Il est

²¹⁴ Selon ses propos au *Soir*, 25 mars 1999.

²¹⁵ A. GILAIN, *Louis Michel. Portait en coulisses*, op. cit., p. 127.

²¹⁶ L'analyse qui suit repose sur trois livraisons du *Courrier hebdomadaire* du CRISP : C. SAGESSER, P. BLAISE, « La préparation des élections européennes du 13 juin 1999 », n° 1646-1647, 1999 ; É. ARCQ, P. BLAISE, « La préparation des élections législatives du 13 juin 1999 (I) », n° 1643, 1999 ; É. ARCQ, P. BLAISE, « La préparation des élections législatives du 13 juin 1999 (II) », n° 1644-1645, 1999.

suivi par Hervé Hasquin, ministre bruxellois, Nathalie de T'Serclaes (MCC), députée sortante élue sous les couleurs du PSC, et Philippe Monfils, député européen sortant. Les cinquième, sixième et septième places sont attribuées à des personnalités issues de la société civile. Elles vont, respectivement, à Philippe Bodson, ancien président de la Fédération des entreprises de Belgique et ancien PDG de Tractebel, à Marie-Hélène Crombé-Bertom, secrétaire générale adjointe du Conseil économique et social de la Région wallonne, et à Jean-Pierre Malmendier, candidat d'ouverture, cofondateur de l'asbl Marc et Corine.

Pour le Parlement wallon, les réformateurs font figurer en ordre utile, outre deux parlementaires fédéraux sortants, treize élus achevant un mandat dans l'assemblée namuroise. Sept nouvelles figures pourraient ou devraient faire leur apparition dans les mêmes travées.

La liste déposée pour l'élection du Parlement bruxellois est le fruit d'équilibres subtils. Elle alterne candidats du PRL et candidats du FDF, sauf à la dixième place, attribuée à Mostafa Ouezekhti, transfuge d'Écolo rallié au PRL en 1998. Des candidats du MCC sont placés aux 41^e, 50^e, 51^e, 60^e et 61^e positions, mais ils n'ont aucune chance d'accéder à l'assemblée. Comme en 1995, le PRL et le FDF mobilisent une proportion très élevée d'élus sortants (vingt-deux sur vingt-huit). Parmi les vingt-cinq candidats les mieux classés, on relève la présence de quatre bourgmestres et de dix échevins. Manifestement, la Fédération compte sur ses municipalistes pour obtenir le soutien de l'électorat.

Pour le scrutin du Parlement flamand, l'Union des francophones (UF) dépose deux listes, dans les circonscriptions de Hal-Vilvorde et de Louvain. La première est menée par Christian Van Eycken (FDF), bourgmestre de Linkebeek, député sortant. Pour l'élection au Parlement germanophone, le PFF attribue les quatre premières places de sa liste à des élus en fin de mandat. Deux nouvelles figures sont placées en ordre utile.

De l'aperçu qui précède, six enseignements peuvent être tirés. Les trois premiers sont des constats. Les trois derniers résultent d'interprétations.

Commençons par les constats. Tout d'abord, la présence plus importante de candidates, sous les couleurs de la Fédération PRL FDF MCC, saute aux yeux. On y reviendra dans le chapitre suivant. Relevons dès à présent que pareil phénomène n'est pas propre à la Fédération : il découle en grande partie de la mise en œuvre des dispositions du 24 mai 1994, qui portent à deux tiers la quotité maximale de candidats d'un même sexe sur les listes électorales.

Ensuite, il se vérifie que des garanties de représentation ont été données au MCC, du moins dans les principales assemblées. Le Mouvement des citoyens pour le changement obtient, en effet, une place éligible pour le Parlement européen et une autre pour le Sénat. À la Chambre, il reçoit deux premières suppléances (celles de Pierrette Cahay, à Liège, et de Philippe Collard, en Luxembourg) potentiellement génératrices de sièges. Il ne jouit cependant pas de la même visibilité pour les scrutins régionaux et communautaires.

Enfin, la Fédération PRL FDF MCC fait monter en ligne trois personnalités qui se sont illustrées dans les débats relatifs aux disparitions d'enfants : au Sénat, Nathalie de T'Serclaes, rapporteur de la commission d'enquête parlementaire ; à la

Chambre, Jacqueline Herzet, membre de la même commission ; par ailleurs, Jean-Pierre Malmendier est, on l'a vu, candidat d'ouverture au Sénat, avec de fortes chances de cooptation s'il n'est pas élu directement.

Les trois autres enseignements que l'on peut tirer de la composition des listes prêtent davantage à la discussion : ils résultent d'interprétations avancées par des observateurs ou par la presse.

En premier lieu, on peut se demander si le président L. Michel ne tire pas parti de l'élaboration des listes électorales pour renforcer son ascendant sur la composante PRL. Pareille hypothèse ne semble pas saugrenue. Le biographe du Jodoignois signale, en Hainaut, « des atterrissages qui ne font pas que des heureux au plan local »²¹⁷. L'une ou l'autre notice biographique évoque aussi le soutien tout particulier apporté à telle ou telle personnalité, « poussée par Louis Michel »²¹⁸ ou « investie de la confiance présidentielle »²¹⁹.

On doit aussi relever la récurrence de certains patronymes sur les listes de deux composantes de la Fédération : le PRL et le FDF. Sans doute le phénomène des « dynasties politiques » n'est-il pas nouveau²²⁰. Hormis Écolo et Agalev, aucune formation n'y échappe. En l'occurrence, cependant, il prend des proportions assez frappantes. Parmi les éligibles et les suppléants dotés de belles espérances, le PRL et le FDF font figurer six fils ou filles d'anciens ministres, six descendants de parlementaires et même une représentante de famille détenant une sorte de maïorat « héréditaire »²²¹.

Les scrutins de 1999 accentuent également la tendance à la « starisation du système politique ». Celle-ci a d'abord pris de l'ampleur en Flandre, avec l'apparition de *Bekende Vlamingen* dans les émissions d'*infotainment*, qui mêlent politique et variétés. À l'extrême fin du siècle, elle commence à gagner la Belgique francophone, mais à un degré moindre. On peut y voir le produit d'une lame de fond : « le passage d'une démocratie des partis à une démocratie de l'opinion publique », selon la formule de Vincent de Coorebyter²²². Toujours est-il que la Fédération PRL FDF MCC semble prendre les devants en la matière, en Wallonie et à Bruxelles, avec l'arrivée sur sa liste sénatoriale – celle du test de popularité – de Frédérique Ries et de Philippe Bodson.

Bref, comme toute formation politique, la Fédération PRL FDF MCC s'efforce de mettre le maximum d'atouts dans son jeu, afin d'accéder au pouvoir. On verra dans le chapitre suivant si elle est à même d'exercer cet objectif.

²¹⁷ A. GILAIN, *Louis Michel. Portait en coulisses*, *op. cit.*, p. 121. Sont visés les « parachutages » de Richard Miller (circonscription de Mons) et de Florine Pary-Mille (circonscription de Soignies).

²¹⁸ Notice « Barzin, Anne », in P. DELFORGE, *Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009)*, *Encyclopédie du Mouvement wallon*, *op. cit.*, p. 39.

²¹⁹ Notice « Defraigne, Christine », *ibidem*, p. 159.

²²⁰ P. WYNANTS, « Les partis politiques », *op. cit.*, p. 177-179.

²²¹ Cf. le dossier « Trop de “fils de” en politique », *Le Vif-L'Express*, 29 juin 2007 (avec aperçu rétrospectif).

²²² *Le Vif-L'Express*, 15 mai 2004.

3. LES SCRUTINS DU 13 JUIN 1999 ET LA FORMATION DES COALITIONS

Ce bref chapitre comprend quatre parties. La première porte sur les résultats des élections du 13 juin 1999 aux différents niveaux de pouvoir concernés. La deuxième a trait aux interprétations données aux scrutins. La troisième évoque la formation de la coalition dite « arc-en-ciel » qui, pour la première fois dans l'histoire du pays, réunit les familles libérale, socialiste et écologiste au niveau fédéral. La quatrième s'attache à la constitution des exécutifs régionaux et communautaires.

3.1. LE VERDICT DES URNES

Afin d'éviter aux citoyens l'obligation de se rendre deux fois aux urnes à quinze jours d'intervalle, le gouvernement fédéral a décidé d'organiser simultanément les élections pour le Parlement européen, le Parlement fédéral, les parlements régionaux et communautaires, le 13 juin 1999. Il y a lieu d'examiner séparément les résultats de ces scrutins²²³.

Pour le Parlement européen, comparativement à 1994, la hiérarchie des formations politiques se modifie dans le collège électoral français. Le PS (-4,7 %), le PSC (-5,5 %) et le Front national (-3,9 %) enregistrent de lourdes défaites. Ils perdent respectivement 83 575, 112 286 et 80 884 voix. Grand vainqueur du scrutin, Écolo (+9,7 %) gagne 234 457 suffrages. De son côté, la Fédération PRL FDF MCC améliore ses performances par rapport au mauvais score réalisé cinq ans plus tôt : elle passe de 541 724 à 624 445 voix (+82 721 voix), soit de 24,2 à 26,9 % du total des votes valables exprimés. De la sorte, elle devient le premier parti du collège français, devançant le PS de près de 28 000 voix. Elle conserve ses trois sièges. En voix de préférence, Frédérique Ries (156 259), Daniel Ducarme (128 708) et Gérard Deprez (87 372)

²²³ W. FRAEYS, « Les élections législatives et européennes du 13 juin 1999 », *Res Publica*, tome 41, 1999, p. 239-264 ; C. SÄGESSER, « Les résultats des élections européennes de juin 1999 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1678, 2000 ; P. BLAISE, « Les résultats des élections législatives du 13 juin 1999. I, La Chambre et le Sénat », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1653-1654, 1999 ; P. BLAISE, « Les résultats des élections législatives du 13 juin 1999. II, Les conseils de région et de communauté », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1725-1726, 2001 ; J. SMITS, B. WAUTERS, « Het gebruik van de voorkeurstemmen bij de parlementsverkiezingen van 13 juni 1999 », *Res Publica*, tome 42, 2000, p. 265-304.

réalisent les deuxième, troisième et cinquième performances, derrière Philippe Busquin (248 994). Les deux premiers siégeront dans le groupe du Parti européen des libéraux, démocrates et réformateurs, alors que le troisième fera partie du groupe du Parti populaire européen. Dans le collège germanophone, le PFF enregistre une légère régression : avec 7 234 voix contre 7 690 (-456), il passe de 20,1 à 19,6 % du total des votes valables et n'obtient pas d'élus.

À la Chambre, la famille libérale devient la première du pays, fait inédit depuis 1884. Elle bénéficie du recul de ses compétiteurs et du succès du VLD (+90 000 voix). En Wallonie et à Bruxelles, tant le PS que le PSC et le FN connaissent une baisse, alors qu'Écolo réalise des gains considérables. Par contre, les performances de la Fédération PRL FDF MCC ne sont pas homogènes. Au plan national, la Fédération progresse d'un rang, devenant la quatrième formation du pays, en raison de la déroute subie par le SP. Elle recueille 630 219 suffrages²²⁴, contre 623 195 en 1995 (+7 024 voix), mais recule légèrement en pourcentage du total des votes valables (10,1 %, contre 10,3 %). En Wallonie, elle gagne 19 299 voix (469 244, contre 449 945) et 0,8 % (24,7 %, contre 23,9). Elle vient en deuxième position, derrière le PS et devant Écolo. Elle progresse dans les provinces de Liège et de Hainaut, dans lesquelles elle était moins bien implantée, stagne en Namurois, recule légèrement en Luxembourg, plus sensiblement en Brabant wallon, zone où elle était la plus forte. À Bruxelles, par contre, la Fédération perd 13 288 voix (130 879, contre 144 167) et 4 % (30,7 %, contre 34,7 %). Même si elle demeure la première force politique dans tous les cantons, sauf celui de Saint-Gilles, elle y connaît un recul généralisé. Avec 30 096 suffrages, elle baisse, mais garde le leadership des formations francophones dans la périphérie bruxelloise. Elle vient en tête dans tous les cantons, sauf dans celui de Lennik.

Au plan local, les résultats de la Fédération PRL FDF MCC sont parfois influencés par le ralliement d'anciens sociaux-chrétiens. Ainsi, le parti gagne 5,5 % dans le canton de Visé, fief de Pierrette Cahay. Il progresse plus encore (+14,8 %) dans le canton de Bastogne, grâce à l'apport en voix de Philippe Collard. Au total, la Fédération conserve ses 18 sièges, dévolus à 13 sortants, deux anciens députés régionaux et trois nouveaux venus. La répartition des élus par sexe est moins déséquilibrée que précédemment : après recours à une suppléante, on compte 13 hommes pour 5 femmes.

Dans le collège français du Sénat, la Fédération recueille de meilleurs résultats qu'à la Chambre, probablement en raison de la présence de L. Michel en tête de liste. Comme le PS (-166 720 voix) et le PSC (-60 490 voix) sont en net repli, elle occupe le troisième rang au plan national, en devançant les socialistes, et la première position à l'échelon francophone. Elle est pourtant en recul avec 654 961 voix (28,3 % du total des votes valables), contre 672 798 (30 %) en 1995. Comme quatre ans plus tôt, elle compte cinq sénateurs élus directement. Louis Michel occupe la tête du classement en voix de préférence (266 403), devant le social-chrétien Philippe Maystadt (222 949) et le socialiste José Happart (183 388). La Fédération PRL FDF MCC obtient trois sénateurs communautaires et un sénateur coopté. Elle conserve donc ses neuf sièges, dont deux sont occupés par des femmes.

²²⁴ Soit seulement 1 434 voix de moins que le PS, troisième.

Au Parlement wallon, les libéraux et leurs alliés viennent en deuxième position, derrière le PS, en recul de 5,7 %, et devant Écolo, en progrès de 7,8 %. Ils décrochent 473 121 voix (24,7 % des votes valables), contre 447 542 (23,7 %) en 1995. Le gain réalisé, 25 579 suffrages, est cependant moindre que ce qu'annonçaient les sondages préélectoraux. La Fédération réalise ses meilleures performances dans les circonscriptions de Nivelles (37,9 %) et de Neufchâteau-Virton (31,4 %), ses moins bonnes dans celles de Mons (19 %) et de Charleroi (17,1 %). Désormais elle supplante le PSC dans le sud-est de la Wallonie, c'est-à-dire en province de Luxembourg, à Verviers et à Dinant-Philippeville. De la sorte, elle gagne 2 sièges sur un total de 21. Parmi les élus, on dénombre douze sortants, deux anciens parlementaires fédéraux et sept nouveaux venus. Après le jeu des suppléances, seize hommes et cinq femmes siègent à Namur pour le compte de la Fédération.

Celle-ci demeure la première force politique de la Région de Bruxelles-Capitale, où elle a été associée à l'exercice du pouvoir. Par rapport au scrutin de 1995, elle progresse en voix, passant de 144 478 à 146 845 suffrages (+2 367), mais elle recule en pourcentage (de 35 à 34,4 % du total des votes valables exprimés). Elle n'en totalise pas moins 40,1 % des voix obtenues par l'ensemble des listes francophones. Comme en 1995, elle occupe la première place, dans la hiérarchie des partis, dans tous les cantons sauf dans celui de Saint-Gilles. Comparativement aux élections régionales antérieures, elle perd un siège : ses 27 mandats vont à 15 candidats présentés par le PRL et à 12 représentants du FDF, dont 22 sortants et 5 nouveaux élus. Après le jeu des suppléances, la Fédération envoie 18 hommes et 9 femmes siéger dans l'hémicycle. Ce dernier accueille huit élus d'origine maghrébine, soit quatre pour le PS, deux pour Écolo, un pour le PRL, Mostafa Ouezekhti, et une pour le FDF, Amina Derbaki Sbaï.

Au Parlement de la Communauté française, la Fédération devient la première force politique, devant le PS. Elle passe de 28 à 30 sièges. Ceux-ci sont détenus par 21 Wallons et par 9 Bruxellois.

Les listes déposées pour l'élection au Parlement flamand, dans les circonscriptions de Hal-Vilvorde et de Louvain, connaissent un recul sensible : de 44 053 voix (1,2 % du total) en 1995, elles chutent à 36 683 suffrages (0,9 %) en 1999. Cependant, Christian Van Eycken conserve son siège.

En Communauté germanophone, le PFF est la seule des formations préexistantes à progresser : il passe de 7 367 voix (19,8 % du total) à 7 860 voix (21,3%). Il gagne un siège, portant le nombre de ses élus à six. Ceux-ci se répartissent entre quatre sortants et deux nouveaux venus, soit cinq hommes et une femme.

Dans certains milieux féministes, le PRL est quelquefois considéré, depuis la présidence de Jean Gol, comme « un parti de machos ». Il n'en va pas de même du FDF, formation qui, dans l'histoire politique du pays, est la première à confier sa présidence à une femme et où des candidates figurent habituellement, en ordre utile, sur les listes électorales. D'aucuns redoutent qu'à la suite de la création de la Fédération, la mentalité de « chauvinisme masculin », prêtée à tort ou à raison aux libéraux, ne fasse tache d'huile²²⁵. Qu'en est-il vraiment ? L'examen des places

²²⁵ L. VAN MOLLE, É. GUBIN, *Vrouw en politiek in België*, Lannoo, Tielt, 1998, p. 197-199 et 221-226.

dévolues aux femmes, lors des scrutins du 13 juin 1999, devrait permettre d'apporter une réponse à cette question²²⁶.

Il appert que, sur l'ensemble de ses listes, la Fédération fait figurer 37,3 % de femmes. Elle n'applique purement et simplement le quota d'un tiers de candidats d'un même sexe qu'en Région de Bruxelles-Capitale. Avec 23 % d'élues²²⁷, toutes assemblées confondues, elle vient en deuxième position des formations démocratiques francophones, derrière Écolo (40 %), mais devant le PSC (17,6 %) et le PS (12,5 %). Proportionnellement, la représentation féminine est la mieux assurée par la Fédération au Parlement européen (33,3 %) et la plus faible au Parlement de la Communauté germanophone (16,6 %). Si elle peut encore progresser sur ce plan, la Fédération PRL FDF MCC ne figure donc pas dans la queue du peloton.

Afin de remédier à la sous-représentation féminine dans les assemblées, la Fédération préconise la suppression de l'effet dévolutif de la case de tête. Si l'on teste pareille hypothèse en son sein, lors des scrutins de juin 1999, il s'avère qu'elle pourrait être relativement efficace. Il apparaît ainsi que sept candidates ne sont pas élues, malgré un score plus élevé en voix de préférence, alors que deux autres bénéficient de l'effet en sens inverse²²⁸.

3.2. LES ENSEIGNEMENTS DES SCRUTINS

La famille libérale est devenue la plus importante du pays, mais elle doit surtout ce rang au recul simultané des sociaux-chrétiens et des socialistes. La Fédération PRL FDF MCC ne réalise pas les progrès annoncés par les sondages préélectoraux. En voix, elle améliore son résultat de 1995, mais il n'en est pas de même en pourcentage. Les gains réalisés en Wallonie, surtout dans les circonscriptions où elle était moins bien implantée, sont quasiment annulés par les pertes subies dans certains bastions, notamment à Bruxelles.

La déception des militants de la Fédération PRL FDF MCC est bien réelle. Comment expliquer ces résultats en demi-teinte ? Deux éléments d'interprétation sont avancés par les politologues, sur la base des résultats chiffrés²²⁹ et d'une enquête post-électorale²³⁰. D'une part, les libéraux francophones et leurs alliés ne bénéficient guère

²²⁶ V. VERZELE, C. JOLY, « La représentation des femmes en politique après les élections du 13 juin 1999. Évaluation de l'application de la loi Smet-Tobback », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1662-1663, 1999.

²²⁷ Cette proportion est de 26,9 % après le jeu des suppléances. Elle est en augmentation de 4,8 % par rapport aux scrutins de 1995.

²²⁸ Conseil de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes, Avis n° 30 du Bureau du 24 janvier 2000 sur l'impact de la réduction de l'effet dévolutif des votes en case de tête sur la représentation féminine dans les assemblées (entériné par le Conseil le 7 avril 2000), Bruxelles, 2000, p. 8-11.

²²⁹ P. BLAISE, « Les résultats des élections législatives du 13 juin 1999. II, Les conseils de région et de communauté », *op. cit.*, p. 43-47.

²³⁰ P. BAUDEWYN, P. DUMONT, « L'affaire Dutroux et la crise de la dioxine : quel effet sur le vote de 1999 ? », in A.-P. FROGNIER, A.-M. AISH-VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Élections, la rupture ? Le comportement des Belges face aux élections de 1999*, De Boeck, Bruxelles, 2003, p. 28-43 ; A.-P. FROGNIER, « Les élections législatives de 1999 : un vote de rupture ? », in A.-P. FROGNIER,

de leur cure d'opposition parce qu'ils apparaissent, paradoxalement, comme un parti de gouvernement. D'autre part, ils ne parviennent pas à convaincre une large part de l'électorat mécontent ou protestataire parce qu'ils constituent une formation « traditionnelle ». Voyons cela de plus près.

Le principal enseignement des scrutins de 1999 est la sanction infligée aux partis associés à l'exercice du pouvoir. Or, la Fédération n'est manifestement pas perçue par tous les électeurs comme une force d'opposition. Certains citoyens l'assimilent, au contraire, aux gouvernants, et ce pour deux raisons : d'une part, la Fédération PRL FDF MCC joue un rôle déterminant dans la gestion de la Région de Bruxelles-Capitale ; d'autre part, durant la seconde moitié de la législature, elle a mené une opposition constructive, en collaborant avec la majorité sur certains dossiers. Cette option, qui résulte d'une stratégie de rapprochement avec des alliés potentiels en vue de former de nouvelles coalitions, trouble en quelque sorte l'image du parti.

Par ailleurs, l'affaire Dutroux et la crise de la dioxine n'ont pas les effets escomptés. Contrairement à ce que d'aucuns imaginent, elles ne poussent pas une large part de la population à modifier ses votes de 1995 : selon l'enquête réalisée quelques mois après les scrutins, à peine 16,4 % des répondants changent leur comportement électoral sous l'influence de pareilles turbulences. De plus, celles-ci jouent essentiellement en faveur des écologistes dont le message, axé sur les dangers d'un certain productivisme, gagne en crédibilité. L'aspiration à un bouleversement du paysage politique, portée par les électeurs réactifs à une conjoncture troublée, ne les incite guère à accorder leurs suffrages à un parti « traditionnel », qui a partagé la responsabilité du pouvoir au cours des dernières décennies, notamment en gérant tel ou tel des départements (Justice, Intérieur, Agriculture, Santé) réputés « inefficaces ».

L'enquête post-électorale PIOP III confirme le positionnement centriste adopté par l'électorat de la Fédération, toujours très sensible au clivage socio-économique²³¹. L'adjonction des électeurs du FDF et du MCC, mais aussi les options plus sociales défendues par L. Michel, ont pour effet de réduire l'attraction exercée par la droite et par l'ethnocentrisme dans cette partie de l'opinion. Il en va de même, mais dans une mesure moindre, pour l'unitarisme²³².

3.3. LA FORMATION DU GOUVERNEMENT VERHOFSTADT I

L. Michel prend les devants, afin de se positionner en maître du jeu du côté francophone : il rappelle que la Fédération est la première force politique en

²³¹ A.-M. AISH-VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Élections, la rupture ? Le comportement des Belges face aux élections de 1999*, op. cit., p. 202-206.

A.-P. FROGNIER, M. MOUCHART, « La Wallonie : l'impact des positions sociales, des clivages et des enjeux sur le vote de 1999 », in A.-P. FROGNIER, A.-M. AISH-VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Élections, la rupture ? Le comportement des Belges face aux élections de 1999*, op. cit., p. 13-24.

²³² P. DUMONT, L. DEWINTER, « Les clivages et les nouveaux enjeux politiques : positions relatives et évolution des électeurs francophones », in A.-P. FROGNIER, A.-M. AISH-VAN VAERENBERGH (s. dir.), *Élections, la rupture ? Le comportement des Belges face aux élections de 1999*, op. cit., p. 70-93.

Communauté française et qu'elle talonne le PS en Région wallonne. Il entend gouverner²³³ avec les socialistes, mais aussi avec les écologistes²³⁴, en rejetant les sociaux-chrétiens dans l'opposition. Les premiers contacts entre les coalisés potentiels se nouent dès le soir du 13 juin : ils mettent en présence L. Michel, D. Reynders et F.-X. de Donnea pour la Fédération PRL FDF MCC, P. Busquin, E. Di Rupo et P. Moureaux pour le PS. C'est alors qu'un appel du pied est lancé aux verts.

Le 15 juin, L. Michel est nommé informateur par le roi. Au plan fédéral, il prépare la mise en place d'une coalition « arc-en-ciel », que conduirait Guy Verhofstadt. Il clôture sa mission le 23 juin, cédant le relais au leader libéral flamand, désigné comme formateur. En moins d'un mois, ce dernier parvient à ses fins.

Formé le 12 juillet 1999, le gouvernement Verhofstadt I (libéral-socialiste-écologiste) comprend quinze ministres, trois secrétaires d'État et trois commissaires du gouvernement. La Fédération PRL FDF MCC y détient trois postes-clés. Louis Michel, vice-Premier ministre, prend en charge les Affaires étrangères à la demande, dit-on, du Palais, soucieux de redorer le blason de la Belgique sur la scène internationale. Antoine Duquesne devient ministre de l'Intérieur. Il aura pour mission de finaliser la réforme des polices. Partisan déclaré d'une réforme fiscale, Didier Reynders reçoit le portefeuille des Finances. L'ancienne parlementaire européenne Anne André-Léonard est nommée commissaire du gouvernement. Elle est chargée de la simplification administrative, adjointe au ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration.

Le redressement de la conjoncture économique et financière donne à la nouvelle équipe des marges de manœuvre dont les gouvernements précédents n'ont pu bénéficier. Toutefois, trois difficultés pointent à l'horizon, dès l'été 1999. Tout d'abord, la répartition des compétences entre les coalisés suit, selon les verts, une logique « territoriale » : aux libéraux vont l'économie, la fiscalité et les fonctions régaliennes ; les socialistes s'arrogent les départements sociaux ; le reste, notamment la santé, l'énergie et les transports, est attribué aux écologistes. Il est à craindre que chacun des partenaires veuille marquer son territoire. Ensuite, le programme de la coalition n'est pas particulièrement détaillé : il apparaît rapidement que les grandes décisions seront prises au coup par coup, en fonction de rapports de force établis en Conseil des ministres ou en Conseil restreint (*Kern*). Enfin, le mode de fonctionnement adopté par les protagonistes pose rapidement question : au nom de la transparence, des membres du gouvernement, qui portent un projet à titre individuel, en communiquent publiquement la teneur avant toute adoption en Conseil des ministres. Dans ces conditions, qu'adviendra-t-il de la collégialité dans l'exercice du pouvoir ? Dès l'entame, il apparaît que la vie du gouvernement « arc-en-ciel » risque d'être agitée.

²³³ Sur la formation des gouvernements évoquée dans les sections 3.3. et 3.4., cf. J. NOPPE, « De samenstelling van de federale, gemeenschaps- en gewestregeringen sinds juli 1999 », *Res Publica*, tome 45, 2003, p. 469-479 ; X. MABILLE, *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, op. cit., p. 467-469.

²³⁴ La présence d'Agalev est arithmétiquement indispensable à la constitution d'une majorité dans le groupe linguistique néerlandais du Parlement fédéral, si l'on veut cantonner le CVP et l'extrême droite dans l'opposition. Il n'en est pas de même dans le groupe linguistique français, où la présence d'Écolo n'est pas « mathématiquement nécessaire ».

3.4. LA CONSTITUTION DES EXÉCUTIFS RÉGIONAUX ET COMMUNAUTAIRES

Pour la formation des gouvernements régionaux, il est d'usage de reconnaître un droit d'initiative à la principale force politique. Il en est ainsi en 1999 dans les cas qui nous occupent, sauf en Communauté germanophone, où les sociaux-chrétiens du CSP sont rejetés dans l'opposition. En Région wallonne, le rôle de « formateur de fait » revient à un socialiste : il est assumé initialement par Philippe Busquin, relayé ensuite par Elio Di Rupo, futur président du PS. Il incombe à François-Xavier de Donnea en Région de Bruxelles-Capitale. Il est exercé à Eupen par le socialiste Karl-Heinz Lambertz.

Le 12 juillet 1999, le Parlement wallon procède à l'élection des membres du gouvernement régional (coalition formée du PS, de la Fédération PRL FDF MCC et d'Écolo), sur la base d'une liste de candidats déposée par la nouvelle majorité. Le même jour, il porte à neuf au plus le nombre de ministres concernés. La veille, un incident a opposé Gérard Deprez, chef de file du MCC, pressenti comme titulaire du portefeuille de l'Économie, à Louis Michel, président de la Fédération. G. Deprez, qui a mené campagne contre « la pathologie partocratique », ne digère pas l'extension de la taille de l'esquif namurois. Il refuse d'entrer « dans ces gouvernements de pygmées »²³⁵. Il n'est donc pas de la partie. Le gouvernement wallon, présidé par Elio Di Rupo, compte, dès lors, trois libéraux en son sein. Serge Kubla devient ministre de l'Économie, des PME, de la Recherche scientifique et des Technologies nouvelles. Michel Foret reçoit le portefeuille de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. Jean-Marie Severin est ministre des Affaires intérieures, de la Tutelle, des Travaux subsides et de la Fonction publique.

Le 13 juillet 1999, le Parlement de la Communauté française élit à son tour le gouvernement de ce niveau de pouvoir (coalition du PS, de la Fédération PRL FDF MCC et d'Écolo), sur la base d'une liste de candidats déposée par la nouvelle majorité. Il vote, lui aussi, une proposition de décret portant à huit au plus le nombre de ministres communautaires. De surcroît, les partis de la coalition renoncent à appliquer des accords préexistants, qui prévoient la présence de ministres régionaux wallons et bruxellois au sein de cet exécutif. De telles décisions contribuent à alimenter la colère de G. Deprez et sa brouille temporaire avec L. Michel. Le gouvernement de la Communauté française compte trois ministres libéraux. Hervé Hasquin est le ministre-président, chargé des Relations internationales. À Pierre Hazette échoient l'Enseignement secondaire, les Arts et les Lettres. Corinne De Permentier se voit attribuer l'Audiovisuel.

Le FDF est mécontent de ne pas être représenté dans cette équipe. En juillet, son président, Olivier Maingain, affirme *urbi et orbi* qu'il remplacera C. De Permentier en

²³⁵ *Le Soir*, 12 et 14 juillet 1999. G. Deprez avait irrité L. Michel dès le 15 juin, en affirmant chiffres à l'appui que « sans l'apport du MCC, la Fédération aurait pu enregistrer un recul par rapport à ses résultats de 1995 ». Les analystes estiment, toutefois, que le Mouvement des citoyens pour le changement ne pèse que 1 à 1,5 % des voix (1,3 %, selon certaines estimations). Cf. *Le Soir*, 16 juin 1999.

octobre 2000, lorsque celle-ci mènera campagne pour le maïorat de Forest²³⁶. L'intéressée juge cette déclaration « inélégante et mensongère ». Daniel Ducarme, président intérimaire du PRL, lui apporte son soutien : « C. De Permentier a reçu », dit-il, « une mission bien précise sur la base de la déclaration gouvernementale de la Communauté française. J'attends d'elle qu'elle réalise, dans les meilleurs délais, la restructuration et le financement de l'audiovisuel public et la finalisation du paysage radiophonique. J'attends aussi des propositions en matière d'aide à la presse. Cela prendra du temps ? C. De Permentier prendra le temps qu'il faut, dans les meilleures conditions, pour mener ces missions à bien (...). L. Michel et moi-même n'entendons pas travailler avec des ministres provisoires. »²³⁷ La presse ne manque pas d'épingler ce que D. Ducarme lui-même qualifie de « miasmes d'après élections ».

En Région bruxelloise, dans le collège français, la tentative de former une coalition « arc-en-ciel » échoue. Les écologistes, en très nette progression, espèrent obtenir un Ministère et un Secrétariat d'État. Les libéraux et surtout les socialistes, devancés par les verts, ne l'entendent pas ainsi. Philippe Moureaux veut « faire payer un pas de porte » à Écolo, en l'obligeant à se contenter d'un secrétaire d'État. Dans ces conditions, la régionale bruxelloise de ce parti refuse la participation à un tel gouvernement, le 10 juillet 1999²³⁸. La coalition est, dès lors, asymétrique : elle réunit la Fédération PRL FDF MCC, le PS, le CVP et deux cartels, VLD-Volksunie et SP-Agalev.

Le gouvernement bruxellois comprend trois représentants de la Fédération. Jacques Simonet (PRL), ministre-président, est chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du territoire, des Monuments et des Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. Didier Gosuin (FDF) est ministre de l'Environnement, de la Politique de l'eau, de la Conservation de la nature et de la Propreté publique. Éric André (PRL) est secrétaire d'État en charge de l'Aménagement du territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et des Sites et du Transport rémunéré de personnes. Au sein du collège de la Commission communautaire française, présidé par le socialiste Éric Tomas, J. Simonet gère la Fonction publique. D. Gosuin reçoit la Santé, la Culture, le Tourisme, le Sport et la Jeunesse. À É. André reviennent la Formation professionnelle et permanente des classes moyennes, mais aussi la Politique des personnes handicapées. J. Simonet préside le collège réuni de la Commission communautaire commune. D. Gosuin y est chargé de la Politique de la santé, des Finances et des Relations extérieures.

En Communauté germanophone, les sociaux-chrétiens du CSP sont rejettés dans l'opposition. La coalition réunit le SP, le PFF et Écolo. Un ministre libéral fait partie du gouvernement, présidé par Karl-Heinz Lambertz : il s'agit de Bernd Gentges, ministre de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture et du Tourisme.

Le 16 juillet 1999, le bureau du PRL décide, à l'unanimité, de présenter Daniel Ducarme à la présidence intérimaire du parti, en attendant une élection de l'intéressé par les membres, prévue en octobre. La tâche du nouveau leader libéral n'est pas aisée. Tout d'abord, il lui faut normaliser les relations du PRL, dont il doit

²³⁶ *Le Soir*, 20 et 23 juillet 1999.

²³⁷ *Le Soir*, 24 juillet 1999.

²³⁸ C. DE BAST, *Écolo au pouvoir*, Luc Pire, Bruxelles, 2002, p. 19-21.

défendre les intérêts, avec les alliés du FDF et du MCC. Ensuite, il est appelé à trouver un terrain d'entente avec Louis Michel. Or, le vice-Premier ministre, qui entretient des relations privilégiées avec G. Verhofstadt, jouit d'une influence considérable. Comme président de la Fédération PRL FDF MCC, il peut peser sur la ligne et sur le fonctionnement de la Fédération. Enfin, les libéraux veulent imprimer leur marque à la politique menée aux différents niveaux de pouvoir. Leur détermination, dont D. Ducarme devient le garant, annonce des frictions avec les socialistes et avec les écologistes.

CONCLUSION

De 1961 à 1999, le poids relatif des trois grandes familles politiques, calculé en pourcentage des votes valables obtenu à la Chambre, a évolué sensiblement²³⁹. Au plan national, celui des sociaux-chrétiens a diminué d'une bonne moitié, chutant de 41,5 à 20 %. Celui des socialistes a aussi baissé fortement, passant de 36,7 à 19,7 %. Il n'en est pas de même pour la famille libérale, dont le poids a quasiment doublé, montant de 12,3 à 24,4 %.

Même si leurs homologues flamands disposent d'un électorat plus imposant, les libéraux francophones ont participé à ce renforcement. Ils ont, en effet, adopté avec succès une stratégie d'expansion, fondée sur des élargissements successifs, avec des realignements en fonction de la dynamique des clivages. Ancrée initialement dans le camp anticlérical, leur formation est devenue pluraliste, en s'ouvrant aux chrétiens. Positionnée plutôt à la droite de l'échiquier politique, elle a périodiquement glissé vers le centre droit, voire vers le centre, où elle est venue concurrencer le PSC. Très unitariste voici un demi-siècle, elle a opéré son « *aggiornamento* fédéraliste », puis adopté des positions de plus en plus nettes en matière de défense des intérêts francophones, tant en Wallonie qu'à Bruxelles. Récemment, elle a infléchi son discours sur l'immigration, en tournant explicitement le dos à certaines formes d'ethnocentrisme. La création d'une Fédération avec le FDF, en 1993, élargie au MCC cinq ans plus tard, est, en quelque sorte, l'aboutissement de ce processus.

Édifié par sédimentations successives, l'actuel Parti réformateur libéral réunit des personnalités de sensibilité différente, qui partagent un même attachement à la liberté individuelle. Ses métamorphoses au fil du temps et ses changements de dénomination révèlent sa nature d'agrégat. La Fédération que le PRL constitue avec les fédéralistes bruxellois du FDF et des sociaux-chrétiens dissidents du PSC est plus composite encore. Ainsi qu'on l'a relevé à plusieurs reprises dans le présent *Courrier hebdomadaire*, cette hétérogénéité est à la fois une force et une faiblesse. Elle a pour effet de regrouper sous une même bannière différents segments du corps électoral. Elle permet de rassembler des idées et des énergies. Elle accorde l'image d'un parti moderne, ouvert, à même d'ajuster son discours et ses pratiques aux transformations de la société. Parfois aussi, elle est source de difficultés : elle ne facilite pas la synthèse des points de vue, s'accorde mal d'une discipline stricte et ne favorise pas toujours la cohérence dans la communication externe.

²³⁹ P. BLAISE, « Les résultats des élections législatives du 13 juin 1999. II, Les conseils de région et de communauté », *op. cit.*, p. 45.

Au plan doctrinal, cette diversité implique une bonne dose de pragmatisme. C'est pourquoi des lectures différentes du libéralisme se succèdent au fil du temps ou coexistent au cours d'une même période. Une constante demeure, néanmoins : l'accent mis sur le thème fédérateur de la réduction de la fiscalité.

Faute de doctrine et de structures suffisamment englobantes, les libéraux francophones semblent éprouver périodiquement le besoin de se rassembler, en rangs serrés, dans le sillage d'une direction investie d'une grande autorité. La personnalisation du pouvoir permet la mobilisation des troupes. Cependant, au bout d'un certain temps, elle provoque des réactions d'urticaire ou de rejet. Depuis la fin des années 1970, le libéralisme francophone connaît apparemment un mouvement pendulaire : il oscille entre la mouvance de Jean Gol, dont Didier Reynders est l'héritier spirituel, et celle de la famille Michel. On aura l'occasion de revenir sur cette hypothèse dans des livraisons ultérieures du *Courrier hebdomadaire*.

Pour la Fédération PRL FDF, élargie fin 1998 au MCC, la dernière législature du siècle devrait être celle de la reconquête du pouvoir, après plus d'une décennie d'opposition. À cet égard, les scrutins anticipés du 21 mai 1995 constituent un bon tremplin : les libéraux francophones et leurs alliés se redressent en Wallonie, tout en confirmant leur *leadership* dans la capitale. Ils n'en demeurent pas moins tenus à l'écart des gouvernements, sauf en Région bruxelloise. Aussi le président Louis Michel, qui succède à Jean Gol, s'emploie-t-il à sortir son parti de son isolement. Dans ce but, il opte pour l'adoption d'une position centrale sur l'échiquier politique. Celle-ci prend la forme d'un message aux accents sociaux plus marqués. Elle se traduit aussi par une attitude plus constructive à l'égard de la majorité rouge-romaine, affaiblie par les « affaires » et par une gestion de crises jugée insatisfaisante par l'opinion publique. Ainsi, les libéraux francophones et leurs alliés contribuent activement à l'aboutissement de chantiers tels que les Assises de la démocratie, les réformes de la justice et des polices, ou encore l'octroi du droit de vote et de l'éligibilité aux résidents européens pour les scrutins communaux²⁴⁰.

Les trois composantes de la Fédération gardent leur existence propre et une large autonomie. Cependant, elles font cause commune en prévision des élections du 13 juin 1999, dans l'espoir de devenir « incontournables » lors de la constitution des futures majorités. Les résultats des urnes ne correspondent pas pleinement à leurs attentes. Certes, la famille libérale devient la première force politique du pays, mais elle doit ce rang surtout au recul simultané des sociaux-chrétiens et des socialistes. Sans doute la Fédération PRL FDF MCC devance-t-elle le PS en Communauté française, tout en gardant sa prééminence à Bruxelles et en réduisant l'écart, par rapport aux socialistes, en Wallonie. Il n'empêche que, dans la partie francophone du pays, Écolo est le seul vainqueur indiscutable et indiscuté : les gains remportés par la Fédération en Wallonie sont en grande partie compensés par des pertes à Bruxelles.

Néanmoins, à la grande satisfaction de ses militants et de ses cadres, la Fédération PRL FDF MCC prend part à la formation des coalitions mises en place au lendemain des scrutins, tant au plan fédéral, avec Verhofstadt I, que dans les régions et

²⁴⁰ En 1989, à la différence du VLD, le PRL, alors dans l'opposition, avait déjà adopté une attitude très positive lors de l'élaboration de la première loi sur le contrôle des dépenses électorales et sur le financement des partis.

les communautés. À tous ces niveaux, sauf à Bruxelles, elle gouverne avec les socialistes et les écologistes. Le retour au pouvoir ne s'opère pas sans tension interne. Il annonce une nouvelle dégradation des relations avec le PSC, repoussé dans l'opposition. Il laisse augurer une cohabitation plutôt conflictuelle avec un PS électoralement affaibli et des verts dépourvus d'expérience gouvernementale.

On s'attachera à l'évolution ultérieure de la Fédération, devenue le Mouvement réformateur, dans d'autres livraisons du *Courrier hebdomadaire*. Les années 1999 à 2004 et 2004 à 2011 y seront traitées séparément, mais dans la continuité de la présente étude.

Derniers numéros parus

- 2090-2091 Trois conflits dans des groupes multinationaux : AB Inbev, Carrefour, Brink's
Michel Capron
- 2088-2089 Le financement des pensions
Paul Palsterman
- 2086-2087 Le processus décisionnel belge en matière d'opérations civilo-militaires
Vincent Moyse et André Dumoulin
- 2084-2085 La rémunération des mandataires locaux
Jean Faniel
- 2082-2083 Les résultats des élections fédérales du 13 juin 2010
Pierre Blaise, Vincent de Coorebyter et Jean Faniel
- 2080-2081 Le Conseil de l'éducation et de la formation
Nathalie Ryelandt
- 2079 Les statistiques de grèves et leur exploitation
Kurt Vandaele
- 2077-2078 Les éditeurs de bande dessinée et de littérature pour la jeunesse
Marie Challe et Anne Dujardin
- 2076 L'économie et le mouvement flamand
Dirk Luyten
- 2074-2075 Flexicurité et qualité de l'emploi : le cas du travail à temps partiel
Jérôme Deumer
- 2073 Coopératives de logement et Community Land Trusts
Nicolas Bernard, Geert De Pauw et Loïc Géronnez

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUES



Fondateur : Jules Gérard-Libois

Président : Xavier Mabille

Équipe de recherche :

Étienne Arcq, Pierre Blaise (*secrétaire général*), Marie Challe, Vincent de Coorebyter (*directeur général*), Jean Faniel, Anne Vincent (*coordinatrice du secteur Économie*), Marcus Wunderle

Conseil d'administration :

Louise-Marie Bataille, Jacques Brassinne de La Buissière (*vice-président honoraire*), Francis Delpérée, Hugues Dumont, José Gotovitch, Nadine Gouzée, Serge Govaert, Laura Iker, Patrick Lefèvre, Xavier Mabille (*président*), Roland Michel (*administrateur délégué*), Michel Molitor (*vice-président*), Pierre Reman, Robert Tollet (*vice-président*), Els Witte, Paul Wynants

LA LOTERIE NATIONALE EST AUSSI LÀ OÙ VOUS NE L'ATTENDEZ PAS !

En observant les choses de plus près, vous remarquerez que la Loterie Nationale joue un rôle actif dans la société. Chaque année, des centaines de projets humanitaires, sociaux, culturels, scientifiques et sportifs sont soutenus et encouragés. Pour donner une chance à tous. Voilà pourquoi la Loterie Nationale est présente partout, même là où vous ne l'attendez pas.

Loterie Nationale
créateur de chances 